

Dans les quartiers



Les maisons de nos ancêtres aubiérois

*Confinées quartier par quartier
depuis le XVI^{ème} siècle*

*à travers les actes notariés
et les terriers*

J'ai entrepris de lire ou relire tous les actes notariés d'Aubière depuis 1585, date à laquelle le notaire royal, maître Guillaume Aubény, a débuté sa charge.

Il est donc le premier notaire royal connu à Aubière, et le premier notaire d'une longue liste jusqu'à nos jours (plus de 400 ans !).¹

Je n'ai pas la prétention d'atteindre le 21^{ème} siècle ; c'est malheureusement « mission impossible » ! Mais je compte bien arriver en 1800 voire un peu plus...

Vous n'ignorez pas l'intérêt de ces actes notariés. Non seulement ils nous permettent de compléter certains manques dans nos arbres généalogiques, provoqués par les lacunes des registres paroissiaux, mais aussi d'imaginer plus concrètement la vie de nos ancêtres, grâce aux testaments, partages, donations, échanges ou ventes.

Depuis que j'ai commencé, certains actes, et pas nécessairement des contrats de mariage, m'ont permis de corriger ou de compléter plusieurs lignées de nos ancêtres, vivants à cette époque. Corrections de noms (mal lus antérieurement), ajouts d'une génération ou d'une épouse, restée inconnue jusqu'à maintenant, ajouts d'enfants (désignés dans un testament), découvertes de cousinages... Comme quoi cette lecture n'est pas vaine !

Pour avoir mis le nez dans le Terrier dit de 1764, qui révèle le domicile de nos ancêtres des dernières décennies du 18^{ème} siècle, je me suis attaché, dans un premier temps, à relever les acquisitions de maisons, granges, étables, cuvages ou caves ; bref, tout le bâti d'Aubière aux alentours de l'année 1600. C'est ce que je vous propose ci-après.

C'est ainsi que, si toutes les maisons étaient rassemblées avec raison dans l'enceinte du bourg, le « fort d'Aubière » est le juste terme, on voit, dès la fin des guerres de religions du XVI^{ème} siècle, quelques maisons apparaître dans les faubourgs, notamment au nord-est d'Aubière. Car les Aubiérais n'y avaient jusqu'alors construits que leurs granges, étables, cuvages ou même leurs caves sur les premiers contreforts du Puy d'Aubière.

J'ai ajouté également les mentions d'éléments bâtis trouvés dans les « Reconnaissances des cens dus aux seigneurs d'Aubière », copie de 1779 des terriers successifs depuis 1474. Document issu des archives communales d'Aubière.²

Pour celles et ceux qui connaissent leurs ancêtres des environs de l'an 1600, il sera sans doute passionnant de chercher et peut-être de trouver dans quel quartier ils avaient élu domicile...

Bien sûr, ce document ne va pas cesser d'évoluer et de s'enrichir au fur et à mesure de mes lectures d'actes notariés.

Pierre Bourcheix, Juin 2015
Complété, Décembre 2023

Nota : La maison en couverture est celle qu'ont occupée les maires et notaires d'Aubière : Jean Foulhouze et son gendre, Pierre Hylaïre Ernest Daumas-Foulhouze. Ils y avaient aussi leur office de notaire, que les notaires des siècles précédents appelaient leur « boutique ». Le duc de Morny, demi-frère de Napoléon III y séjourna à plusieurs reprises, invité par son ami Daumas-Foulhouze.

¹ - D'autres notaires l'ont précédé durant les siècles précédents, mais nous n'avons pas trouvé traces de leurs actes, à ce jour, hormis quelques mentions de leurs noms dans les anciens terriers.

² - Ce document avait été commandé par Pierre André d'Aubière, qui avait perdu tout contrôle sur le paiement des dîmes et cens qui lui étaient dus en tant que baron d'Aubière. Il est à lire sur ce blogue dans son intégralité.

Aubière par quartier³ (Ordre alphabétique)

Quartier de la Brèche	page 3
Quartier des Caves (la Bade) :	page 4
Quartier des Caves (le Puy) :	page 5
Quartier du Chambon :	page 6
Quartier du Château :	page 7
Quartier du Chauffour	page 15
Quartier du Cimetière (église) :	page 16
Quartier de derrière l'église :	page 18
Quartier de la Font :	page 19
Quartier de sous la Font :	page 23
Quartier de la Fontaine :	page 24
Quartier de la Fontête :	page 26
Quartier du Four :	page 28
Quartier de dessous le Four :	page 29
Quartier de la Gravière :	page 33
Quartier du Moulin :	page 35
Quartier de la Penderie	page 36
Quartier de la Place (de l'église) :	page 37
Quartier de la Place Fauchère :	page 43
Quartier de la Quaire :	page 47
Quartier des fauxbourgs de la Quaire :	page 55
Quartier de la Razette :	page 62
Quartier du Roudeix :	page 67
Quartier de la Raze du Rodyer :	page 69
Quartier du Saint-Esprit :	page 70
Quartier du Thieu :	page 71
Quartier de la Treille :	page 72
Quartier du Ventadour :	page 77
Quartier du Verger :	page 79
Quartier(s) non défini(s) :	page 90
Lexique	page 91

Cette liste de quartiers (parfois hors les murs) est le reflet des dénominations que l'on trouve dans les actes notariés. J'ai essayé de les situer, mais je reste dubitatif pour certains. En effet, des maisons, situées dans un premier temps dans un quartier, se retrouvent quelques années plus tard dans un autre quartier, limitrophe certes, mais différent ! L'exemple le plus frappant est le quartier de la Razette imbriqué tantôt dans le quartier de la Fontête, tantôt dans celui du Saint-Esprit. Les limites de ces quartiers étaient sans doute très élastiques dans l'esprit de nos ancêtres y compris dans celui du notaire, qui aurait dû veiller à plus d'exactitude.

³ - Quartier : par principe le quartier est situé dans le bourg ou les fauxbourgs et il est construit et habité, par opposition au terroir. Ici, ce mot peut prendre un sens plus élargi jusqu'au XVII^{ème} siècle, où l'on peut trouver des terroirs que ce sont appropriés les habitants, et où le seul bâti (granges, étables, cuvage ou caves) ne sert pas d'habitation (quartiers de la Brèche, du Puy, de la Penderie, du Thieu... : tous situés hors les murs).

Quartier de la Brèche

Terroir de la Brèche

Ce « quartier », hors les murs, apparaît pour la première fois en 1587. Difficile de le situer avec si peu de confins. Peut-être qu'avec le temps...

Compte tenu des cultures (jardins, chènevières, terres...) et de l'existence de quelques granges plus ou moins en ruines, ce terroir pourrait se situer entre Treille et Chambon. La brèche est-elle une trouée dans l'enceinte du bourg ? Si oui, le terroir pourrait être un « sous-terroir » de celui de la Treille...

1587

Permutation du 26 juillet 1587 entre François Viallevaux, laboureur d'Aubière, et Jacques Gioux. « *Ledit Gioux a baillé audit Vialevaux une terre ... ; et, en échange, ledit Vialevaux a baillé audit Gioux, la moitié d'une grange, située dans le lieu d'Aubière, et au terroir de la Brèche, joignant à la grange des hoirs de Jehan Pérol d'une part, et la moitié de ladite grange appartenant à Michel Pérol d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre dudit Vialevaux d'autre partie, au cens d'une coupée et un quart blé due au S^{gr} d'Aubière, plus un écu sol de plus-value...* » Témoins : Annet Louys, maréchal, qui a signé, et Estienne Deroche (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 – A.D. 63).

1587

Permutation du 17 novembre 1587 entre François Vialevaud, laboureur d'Aubière, et Michel Bourcheix, fils à feu Jehan, laboureur habitant dudit Aubière. « *Ledit Vialevaud échange une terre à faire du chanvre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Brèche, joignant au chemin commun d'une part, le jardin ou chènevière de Jehan Pierre, boulanger à Clermont d'autre, et les jardin et grange dudit Bourcheix d'autres deux parties à jour et nuit, contre de la part dudit Bourcheix une terre de trois quartonnées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Varenas...* » Témoins : M^e Martin Chastanier et Pierre Vedel qui ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1589

Testament du 19 mai 1589 de Michel Noellet, fils à feu Michel, laboureur habitant d'Aubière. Il lègue à Jacquette Bourchier, sa cousine, femme à Michel Vialevaux, « *un petit jardin de trois coupées, situé dans la justice d'Aubière au quartier de la [Brèche ?], joignant le chazal de grange des hoirs de Michel Bourchier d'une part, la terre de Martin Bourchier d'autre, et le jardin dudit Vialevaux à cause de ladite Bourchier d'autre partie...* » Témoins : messire Anthoine Constantin, soussigné, Ligier Fourcaud, Martin Domas, Pierre M..., Amable Brun, Pierre Valleyre, François B..., tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 4 - A.D. 63).

Quartier des Caves Terroir de la Bade Quartier des Petites Caves

Une première citation de cave au terroir de la Bade en 1616. Ce terroir est situé à l'est du chemin éponyme ou de la rue de Pérignat qui le précède. On est ici au cœur du quartier des Petites Caves.

1616

Acquisition du 13 mars 1616. Michel Bourcheix, laboureur d'Aubière, a vendu à Blaise Chossidon, laboureur d'Aubière, « *une cave avec un noyer, scituée dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Bade, jouxte la nugeyrade des hoirs d'Annet Reddon d'une part à midy, la terre de Bonnet Cellier par sa femme d'autre, la chalme de Martin Deperet d'autre, moyennant le prix et somme de quarante cinq livres tournois...* » Témoins : H^{ble} homme Anthoine Tailhandier, bourgeois (sic) à Clermont soussigné, et Pierre Decors, d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

⁴ - H^{ble} : abréviation de « Honorable ».

Quartier des Caves

Quartier du Puy

Terroir du Puy

On sait que des caves existent, dès le seizième siècle, sur la rive droite de l'Artière, sur les premières pentes du Puy d'Aubière, entre la Bezou à l'ouest et la Bade à l'est. Le quartier des caves est en train de naître. Et au début du dix-septième siècle, on voit même s'élever des cuvages au-dessus des caves.

1606

Jehan Tailhandier blasi, en échange de la vigne qu'il reçoit de Guillaume Dégironde, dans la permutation du 25 septembre 1606, donne « *une cave avec son cuvaige situé au dessus, et ses aizes et appartenances, situés dans la justice d'Aubière, et au terroir du Puy, joignant à la cave du notaire soussigné d'une part, la cave d'Anthoine Ribeyre d'autre, la vigne de Guillaume (!) Deperes d'autre, la vigne de Jehan Jaffard par sa femme d'autre partie (...)* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1611

Le 9 novembre 1611, Pierre Pezand, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Vaissat, laboureur d'Aubière, « *le quart d'une cave et cuvaige avec ses aises et appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Puy, jouxte la cave de Jehan Chastanier de jour, l'autre pourtion de cave appartenant à Michel Perol gargoulhou de deux parties, nuict et bize, et la chalme vaccante d'autre à midy, moyennant le prix et somme de sept livres tournois.* » Témoins : Jacques Pezand, et Ligier Chabozy soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1612

Le 4 mai 1612, « *Pierre Pezand, laboureur d'Aubière, vend à Jehan Cellier et à François Chavaignat son gendre, le quart d'une portion de cave et cuvaige estant au dessus, scitué hors le lieu d'Aubière et au quartier du Puy, jouxte la cave de Jehan Chastanier de jour, l'autre portion de cave appartenant à Michel Pérol de deux parties de nuict et bize, et la chalme vaccante d'autre partie à midy, moyennant le prix et somme de huit livres tournois.* » Témoins : Michel Vaissat, et Guillaume Pérol (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

Quartier du Chambon

Le terroir du Chambon est vaste. Il s'étend au sud-est du bourg entre l'Artière et les premiers contreforts du Puy d'Aubière ; il part du pont des Ramacles jusqu'aux Sauzettes et le Pré long. Le quartier, où les premières constructions apparaissent, se réduit du pont des Ramacles au futur quartier Saint-Etienne (aujourd'hui, autour de la place de la République).

1586

Permutation du 2 juin 1586 entre Estienne Mallet, d'Aubière, et Anthoine Dégironde, comme mary et seigneur des biens dotaux de Jehanne Mallet sa femme, et sœur dudit Mallet. « *Ledit Mallet échange une grange, avec une estable estant de présent en chazal sans couverture, avec ses aizes et appartenances quelconques, laquelle ledit Mallet a ce jourd'huy acquize d'Anna Faugeron, veufve de feu Pierre Bourlet, en son vivant marchand de Clermont, scituée hors le lieu d'Aubière et au terroir des las Treillas, jouxte la rue commune de bize, la grange de Jehan Obby de nuict d'autre, et le jardin dudit Dégironde d'autre à midy, le jardin ... [en blanc] d'autre à jour ; et ladite estable jouxte la grange d'Anthoine Ramen d'une part, la voye commune d'autre à nuict, et la grange de Jehan Obby, un passaige entre deux, et le jardin dudit Dégironde d'autre à jour, quitte de tous cens et charges quelconques ; contre une autre grange appartenant à Jehanne Mallet, femme audit Dégironde, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier du Chambon, joignant la grange dudit Mallet de jour, la grange des hoirs de feu Estienne Bonnabry d'autre, le chemin commun d'autre à midy, le courtil dudit Mallet d'autre à bize, aux cens et charges accoustumés. La grange et le chazal baillés par Estienne Mallet estant de plus grande velleur, ledit Anthoine Dégironde a payé audit Mallet la somme de trois escus sol... » Témoins : Martin Chastanier et Anthoine Vaux d'Aubière soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).*

1602

Acquisition du 5 novembre 1602. Loyze Tourgon, veufve de Guillaume Delaire laisné, et Anthonia Delaire, sa fille et dudit deffunct, veufve de feu Jacmet Brunet, ont vendu à Guillaume Delaire jeune, laboureur d'Aubière, « *un petit chazal de grange, scitué dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la grange dudit Delaire d'une part, deux chemins communs d'autre, moyennant le prix et somme de dix livres tournois...* » Témoins : honorable homme M^e François Dujohanel, et l'honorable Congourdan (signé : Congordan) de Clermont qui ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1609

Exceptionnellement, on quitte le bourg d'Aubière et ses fauxbourgs pour aller au terroir du Chambon, dans une acquisition du 26 février 1609, où M^e Anthoine Esclany et sa femme Anthonia Abrial ont vendu à honneste femme Marguerite Gaultier, femme à M^e Pierre Defarges, « *un chazal de grange entouré de vieilles murailles, avec ses appartenances, scitué dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte le chemin commun de deux parties, midy et nuict, la grange de ladite acheteuse de traverse, et la chènevière de M^e Jehan Tailhandier de jour d'autre partie, moyennant le prix et somme de quarante huit livres tournois.* » Cités : feue Anna Abrial, cousivé à Anthonia Abrial, Jehan Pyronnet, gendre audit Esclany. Témoins : Michel Vaissat, Anthoine Aubeny, fils à feu Estienne ; lesdits Esclany et Pyronnet ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

Quartier du Château ou du Chastel (et quartier des Granges sive du Chasteau)

Coincé entre l'enceinte du château à l'ouest, et le quartier de la Quaire à l'est, ce quartier se situe contre la muraille nord du bourg fortifié et les futurs fauxbourgs du Barri, que l'on appelle « quartier des granges sive du chasteau » au début du dix-septième siècle. Au sud, il est bordé par le quartier de la Place Fauchère.

1586

Codicille du 2 mai 1588 de Martine Legay, veuve de feu Pierre Deroche. « ...une grange estant au-devant la maison de ladite Legay, où elle fait de présent sa résidence, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chastel, joignant à la grange de Jacques Fosson d'une part, la cour et aize estant au-devant d'autre... » Témoins : Anthoine Vaux, Guillaume Vaissat, Jacques Aubeny, François Reymond et Jacques Fosson, tous d'Aubière. Anthoine Vaux a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1587

Permutation du 1^{er} décembre 1587 entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Michel Bonabry, fils de Michel. Ledit Bonabry échange une maison, consistant en chambre, colombier, cuvage et autres aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, et ledit Gioux a baillé en échange une autre maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, joignant à la maison des hoirs de feu Guillaume Gioux d'une part, la maison de Jacques Fosson d'autre, une petite rue à bout de nuit d'autre, et le passage commun et courtil desdits Gioux d'autre partie. La maison ci-dessus confinée par ledit Bonabry audit Gioux est de plus grande valeur que celle que ledit Gioux a baillé audit Bonabry ; la plus-value a été estimée à la somme de vingt-deux écus sol un tiers à payer par ledit Gioux audit Bonabry... Témoins : Guillaume Ceaulme, François Oby, et Annet Louys qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1588

Testament codicille du 30 avril 1588 de Martine Legay, veuve de Pierre Deroche. « Elle lègue à Estienne Deroche, son fils, une grange, située dans la justice d'Aubière et au quartier de las Treilhas... ; plus une maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place... ; plus une autre maison, où de présent elle fait sa demeure, située dans ledit lieu et au quartier du Chastel, sive de la Quaire, joignant la maison de [...] avec les meubles ustancilles qui se trouveront dedans... » Témoins : Messire Anthoine Constantin, prêtre d'Aubière, et Anthoine Vaux, Anthoine Brunel, Jehan Domas, Blaise Tévenon, Benoid Garetreilhe, Jehan Rigoullet, tous laboureurs habitants d'Aubière. M^{re} Constantin et Anthoine Vaux ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63). Dans le codicille du 2 mai suivant, Martine Legay lègue à François Deroche, son fils aîné : une grange étant au-devant de la maison de ladite Legay où elle fait de présent sa résidence, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chastel, joignant à la grange de Jacques Fosson d'une part, et le courtil et aize étant au-devant d'autre... Témoins : Anthoine Vaux, Guillaume Vaissair, Jacques Aubeny, François Reymond et Jacques Fosson dudit Aubière. Ledit Vaux a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1589

Testament du 19 mai 1589 de Michel Noellet, fils à feu Michel, laboureur habitant d'Aubière. Il lègue à Mariete Fourcaud, femme à Jacques Brolly « une maison avec un petit chazal estant au-devant, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chastel, joignant à la maison de Guillaume Noellet d'une part, le cuvage des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, la maison de Catherine Thévenon d'autre, et la rue à bout d'autre, et ledit chazal joignant ladite rue d'une part, la raze de la Lunette d'autre, et le jardin dudit Guillaume Noellet

d'autre partie... ». Témoins : messire Anthoine Constantin, soussigné, Ligier Fourcaud, Martin Domas, Pierre Meusnier, Amable Brun, Pierre Valleyre, François Baron, tous d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 4 - A.D. 63).

1590

Contrat de mariage du 5 décembre 1590 entre François Brunel, bouchier (sic) d'Aubièrre, et Jehanne Gaulme, fille à feu Jacques, sous l'autorité de Pierre Disseranges, tixerand d'Aubièrre, son tuteur ou curateur. Ladite Gaulme s'est constitué en dot et chansaïre tous ses biens, et entre autres, une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joignant à la maison de Michel Mazen d'une part, et la rue commune d'autre ; plus un chazal situé dans ledit lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joignant à la maison de Jacques Fosson d'une part, et la maison de Guillaume Pignol d'autre... Témoins : M^{re} Anthoine Constantin, prêtre dudit lieu soussigné, Michel Mazen et Jehan Disseranges (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1591

Permutation du 27 mai 1591 entre Michel Bourcheir drevon, habitant d'Aubièrre, et Guillaume Robin dudit lieu. Ledit Bourcheir a baillé audit Robin une maison, faisant haut et bas avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joignant à la maison de Pierre [Valeir ?] d'une part, et la maison de Michel Pasque d'autre, la rue à bout d'autre, et la maison d'Estienne Mallet d'autre partie ; au cens accoustumé, contre deux vignes... Témoins : Jehan Chastanier soussigné, et Anthoine Cladière Bartran dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1592

Partage du 28 janvier 1592 entre François Deroche, laboureur d'Aubièrre, et Jehan Brun, courdonnier de Clermont. Lesdites parties ont dit avoir fait entre elles la division et partage des héritages cy après confinés, qui étaient entre eux communs et qu'ils avaient acquis de feu Martine Legay, mère quand vivait dudit Deroche, depuis sept ou huit ans environ ; et par lequel partage sont advenus audit Deroche les héritages qui s'ensuivent : une maison consistant en une chambre, cellier et jardin étant au derrière, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joignant à la maison d'Estienne Deroche d'une part, le chazal des hoirs de Pierre Dumolin d'autre, la grange dudit François Deroche d'autre, et le jardin dudit Estienne Deroche d'autre partie... Témoins : François Gioux et François Baille d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1592

Acquisition du 28 avril 1592. Estienne Deroche, laboureur d'Aubièrre, a vendu à François Deroche, dudit lieu, pour la somme de quatre escus sol, un petit cellier, estant au-dessous de la maison dudit vendeur, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joute la croutte dudit vendeur d'une part à bize, le cellier dudit acquéreur d'autre à midy, le chazal des hoirs de Pierre Dumolin d'autre à jour, et une petite ruelle servant de passage audit vendeur pour entrer dans son jardin et dans sadite croutte d'autre à nuit, la maison dudit vendeur estant au-dessus dudit cellier, au cens mouvant de la directe du S^{gr} d'Aubièrre... Témoins : François Aureilhe, laboureur d'Aubièrre, et Me Guillaume Loubier [signé : Loubyer] soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1592

Permutation du 11 juin 1592 entre Michel Mazen, laboureur d'Aubièrre, et Anthoine Moynade, laboureur dudit lieu. Ledit Moynade a baillé audit Mazen une maison... En échange de ladite maison, ledit Mazen a baillé audit Moynade une autre maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, faisant sa chambre haulte et le cuvaige au dessouls voulté, avec le courtil qui estant au devant avec leurs appartenances quelconques, joignant à la maison dudit Mazen de nuit d'une part, le chazal de Michel Cellerier par sa femme d'autre, le chazal de Michel Bonabry et Jehan Gioux de bize d'autre,

et la maison de Léonard Charneau, une ruelle entre deux d'autre partie, au cens d'une coupée et demie pasmolle, due audit S^{gr} d'Aubièrre, et quitte d'autres cens, charges et arrérages jusques huy ; plus un pré ; plus une terre... Témoins : Chaptard Vedel, et messire Anthoine Constantin, prêtre dudit lieu d'Aubièrre, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1594

Mariage du 5 janvier 1594 entre Michel Vaissat, fils de défunt Jacmet Vaissat et de Jehanne Vedel, et Michelle Degironde daoust, fille de Michel Dégironde et de feu Mariette Pezand. Plus luy a constitué tous les biens qui se trouveront délaissés par le décès de ladite feu Mariette Pezand sa mère, et entre autres, la moitié par indivis de la maison estant en commun entre ladite future épouse, et Michel Pérol son frère (!), située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chastel, joignant à la muraille de la ville d'une part, et le cuvage des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre... Témoins : Jehan Deperes, Guillaume Deperes, Guillaume Noellet, Jehan Degironde daoust, François Degironde, Pierre Degironde, Guillaume Vaissat, Chaptard Vedel, Michel Perol gargoullou, Guillaume Pignol, Ollivier Recolène, Gabriel Decor, tous d'Aubièrre qui n'ont su signer ; et Anthoine Taillandier, François Noellet, messire Anthoine David prêtre, et Martin Deperes, vicaire d'Aubièrre, soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 9 - A.D. 63).

1594

Nous y entrons pour assister à une donation originale entre un père et son fils, lequel se destine à la prêtrise. Vous lirez avec intérêt le billet traitant d'une *donation pour un prêtre filleul*. Cette donation du 2 mars 1594 a l'air d'un brouillon, et elle est particulièrement difficile à déchiffrer, tellement maître Guillaume Aubeny, le notaire, s'est ingénié à en bâcler la rédaction. « *Guillaume Noellet, laboureur d'Aubièrre, considérant les bons et agréables services, amour et hobéissance (sic) filiale de François Noellet, son fils naturel et légitime, et d'Halips Esclany sa femme, a vullu, par l'amitié paternelle qu'il luy porte, luy donner les moyens de l'estat de prestre auquel, avec l'ayde de Dieu, il aspire, et affin qu'il ne tombe en mandicitté, et luy a donné par donation faite entre vifs, une maison et sa cave estant au dessous, située dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier du Chasteau, jouxte la maison des hoirs de Barthélemy Reddon d'une part, la maison de Jacques Brolly d'autre, et deux rues communes d'autres deux parties...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 9 - A.D. 63).

1602

Acquisition du 18 octobre 1602. Guillaume Noellet, curateur de la personne et biens de Jehanne Reddout, fille à feu Barthelémy, suyvant la permission à luy donnée par Monsieur le bally d'Aubièrre, a vendu à Anthoine Dégironde, tuteur de la personne et biens d'Anthoine Reddout, fils à feu Annet, « *la moitié par indivis d'une maison et cuvaige, avec leurs appartenances quelconques, estant communs et indivis entre ledit feu Annet Reddout et ladite Jehanne Reddout sa sœur, scitués dans le lieu dudit Aubièrre, et au quartier du Chastel, ladite maison joignant à la maison de Pierre Pezand d'une part, deux rues communes d'autres deux parties, et la maison de M^{re} François Noellet d'autre partie ; et ledit cuvaige jouxte la maison de Jacques Brolly d'une part, la maison de Michel Pérol d'autre, la rue commune d'autre, et la maison de Michel Dégironde d'autre partie ; lesdits maison et cuvaige aux cens et charges accoustumés, moyennant le prix et somme de cent livres tournois...* » Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, prêtre soussigné, et Blaise Chossidon dudit Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1602

Partage du 4 décembre 1602 entre Michel et Guillaume Degironde, frères, fils de feu Audebert. Le lot de Michel Dégironde :

« ...leur maison et cuvaige scituée au quartier du chasteau, confinée par le mur de la ville et la maison des hoirs d'Annet Reddon ; plus une grange couverte à thuille avec une partie estable estant au-dessous de la maison d'Estienne Deroche, scituée au quartier du chasteau, jouxte la grange de Jacques Fosson d'une part, et la raze appelée laurette d'autre (...) » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1606

Le 15 décembre 1606, Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, échange avec Pierre Chidrat, aussi laboureur d'Aubière une vigne contre « *la moitié d'une maison, couverte à paille, par ledit Chidrat naguère acquise de Jehan Biard dudit Aubière, avec ses appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la rue commune de deux parties, l'autre moitié de ladite maison appartenant audit Dégironde d'autre, et la maison d'Estienne Mallet, une ruelle entre deux, d'autre partie.* » Témoins : M^e Anthoine Esclany soussigné, et Pierre Chambon, meusnier dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1607

Nous entrons à nouveau dans le quartier du Chasteau par une permutation du 15 décembre 1606 entre Michel Dégironde jeune et Jehan Chalon, tous deux laboureurs d'Aubière. Ils échangent une vigne contre « *...la moitié d'une maison couverte à paille, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Chasteau, confinée par la rue commune de deux parties, l'autre moitié de ladite maison appartenant audit Dégironde d'autre, la maison d'Estienne Mallet, et une ruelle d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1609

Lors d'une permutation du 18 janvier 1609, Martin Deperet, laboureur d'Aubière, a échangé une vigne au terroir de Mallemouches, contre, de la part de Jehan Jaffard, laboureur de Cournon, « *un cuvaige, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier des Granges sivé du Chasteau, jouxte la maison et cuvaige de Marcial Barat d'une part, la maison de Jacques Legay d'autre, la rue commune d'autre, le jardin de M^e Jacques Dumolin d'autre, et la maison de Martin Dumas par sa femme estant au-dessus d'autre partie ; plus un petit vergier de deux coupées, scitué dans la justice d'Aubière et au terroir des horts Dumosnier, jouxte le vergier de M^{re} Martin et Guillaume Deperet de trois parties, et le vergier des hoirs de M^e Chaboissier d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609

Le 29 novembre 1609, Pierre Labbat, tixerand d'Aubière, fils à feu Annet, vend à Michel Chaviniat d'Aubière : « *un chazal de jardin joignant ensemble ledit chazal entouré de murailles avec leurs aises et appartenances quelconques, scitués dans le lieu d'Aubière au quartier du Chasteau, joignant la maison et aises dudit acquéreur de midy et jour de deux parties, la maison de Michel Dégironde jeune d'autre, la maison des hoirs de Jehan Sudre d'autre, et la maison de Jehan Gioux carme de nuict d'autre partie, moyennant le prix et somme de trante livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610

Le 6 août 1610, Anthoine Coroy, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde jeune dudit Aubière, « *une petite maison, consistant en une chambre et cellier estant au dessous, avec ses aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la maison et aises dudit acquéreur d'une part, à jour, la rue commune de bize, un chazal de Michel Chaviniat de midy, l'aize de Jacques Fosson de nuict d'autre, moyennant le prix et somme de trante livres tournois.* » Témoins : Jacques Reymon

d'Aubière, et Jehan Pyronnet soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610

Dans le contrat de mariage du 6 décembre 1610, entre Marc Cotterousse, fils à feu Anthoine, du lieu de la Roche, et Anna Cellierier, fille de Michel Cellierier, d'Aubière, et de feu Anthonia Mazen sa femme quand vivait, la future épouse reçoit de son père : « *une chambre, avec son cellier estant au dessous, avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la rue commune d'une part, et une autre chambre dudit Cellierier d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1611

Le 6 février 1611, Michel Dégironde laisné, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, « *un cuvaige couvert à thuille, avec une cave estant au dessous, avec leurs autres aises et appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Chasteau, jouxte la maison dudit acquéreur d'une part à jour, la maison ou chazal d'Anthoine Jehan, de nuit et midy, le mur dudit Aubière d'autre, et un passage à bout dudit cousté de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de six vingt livres tournois.* » Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien soussigné, et Anthoine Dégironde (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1611

Le 1^{er} mars 1611, Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, a échangé avec M^e Anthoine Jehan, archer des Gardes du Roy, « *une terre d'un journal au terroir du Cézot, contre un droit de passage audit Jehan appartenant ... dans une ... cave qu'il a dans ce lieu d'Aubière, au quartier du Chasteau, qui jouxte la maison et cave dudit Dégironde par luy naguère acquise de Michel Dégironde Marques de jour, la maison, cave, cuvaige dudit Jehan, et de Michel Baille du cousté de nuit, le cuvaige et cave dudit Dégironde du cousté de bize, et le passage, aize qui a esté par cy devant commun entre lesdits Jehan et Dégironde, entre lesdites maisons et caves de midy d'autre partie...* » Témoins : Bonnet Chastanier, et Jehan Pyronnet soussigné avec ledit Anthoine Jehan (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1612

Acquisition du 7 octobre 1612. Michel Mazen, laboureur d'Aubière, a vendu à Guillaume Aureilhe, d'Aubière, « *une maison consistant en une chambre et cellier, passage et aultour ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Chasteau, jouxte la maison d'Anthoine Ribeyre de deux parties, le chazal des hoirs d'Anthoine Fineyre de nuit, et la rue ou passage à bout d'autre, et la maison de Blaise Tailhandier de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de cent livres tournois.* » Témoins : M^e Anthoine Esclany soussigné, et Jacmet Thévenon (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1612

Le 14 octobre 1612, M^{re} Claude Feulhade, prêtre d'Aubière, échange, avec Michel Dégironde jeune [son beau-frère], laboureur d'Aubière, « *une maison consistant en chambre, ...* », contre « *la chambre d'une maison, avec le colombier estant au-dessus, et crouetton au-dessus, avec encore aultour aises et appartenances, scituée dans ledit lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte une autre chambre et crouetton dudit Dégironde, le passage commun entre lesdites parties entre deux du cousté de midy, un autre cuvaige et crouetton dudit Dégironde, acquise de Michel Dégironde Maugue, de nuit, le mur dudit Aubière de bize, et la maison et chazal de Michel Pérol et Jehan Terrasse de jour d'autre partie.* » Témoins : Amable Aubeny et M^e Anthoine Esclany qui ont signé avec ledit Claude Feulhade (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

« Crouetton » (croton, de *crot*, creux, ou *cro*s, grotte) : grotte, fosse souterraine, silo enterré. On pense tout de suite à cave, mais à Aubière, dans le bourg, l'eau est trop proche. Au mieux les celliers ou les cuvages sont semi-enterrés. Je penche plus pour le silo à grains.

1613

Le 26 juin 1613, noble et puissant Seigneur et Baron d'Aubière, Chevallier de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, échange avec Michel Dégironde jeune d'Aubière, « *une chalme de vigne d'une quartellée...* » contre « *une maison, couverte à paille, avec ses aises et appartenances quelconques, scituée dans ledit lieu d'Aubière, et au quartier du Chasteau, jouxte la rue commune de midy, la maison et jardin d'Estienne Mallet, une ruelle entre deux d'autre, la rue ou passage à bout de jour et bize d'autre deux parties. Et s'est ... ledit Dégironde, du consentement dudit Seigneur d'Aubière, toute la paille, bois et autres merrains de ladite maison avec la pierre, des trois pans de muraille qu'elle a des coustés jour, bize et nuict, et celluy du cousté de midy demeurant et appartiendra audit Seigneur d'Aubière.* » Fait dans la maison du Chasteau dudit Seigneur d'Aubière, en présence de noble et ... personne ..., Claude d'Aubière, Chevallier de l'Ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, et M^e Pierre Perron (qui signe Pesson), demeurant avec ledit Seigneur, qui ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1615

Dans son testament du 3 mai 1615, Jacques Fosson, laboureur d'Aubière, donne et lègue à Jehan Fosson son fils « *la maison où il fait sa demeure, avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la rue commune d'une part, et la maison de François Brunet et Jehan Bonnabry d'autre ; plus une grange au quartier du Chasteau, et au devant de la susdite maison avec leurs appartenances...* » Témoins : Anthoine Dégironde, Estienne Mallet, Jehan Recollène, André Pérol, François Garatreilhe, Ligier Chabosy et Estienne Aureilhe, tous d'Aubière ; ledit Ligier Chabosy a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Dans le partage du 9 juin 1615, entre Pierre Brolly et autres héritiers de feu Jacques Brolly leur père, il est mentionné : « *un petit cuvaige, couvert à thuille, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, avec ses appartenances, jouxte l'aize de Guillaume Noellet de bize, et la rue à bout d'autre ; plus une maison faisant hault et bas, avec ses autres parties, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Chasteau, jouxte la maison de Guillaume Noellet d'une part, et la rue commune d'autre...* » Témoins : Michel Brolly, Michel Chavainiat, Georges Moynade, et M^e Anthoine Esclany soussigné, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Dans son testament du 11 octobre 1615, « *Guillaume Robin donne et lègue à ladite Monteilh sa femme l'uzufuict de la maison qui luy appartient, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la maison de Jehan Valleyre d'une part, et la rue à bout d'autre...* » Il a requis pour témoins : François Hébrard, Jehan Chastanier fils à Jehan, Jehan Aurine, Ligier Ribeyre, Noël Cladière, Michel Baille, et M^e Claude Feulhade prêtre soussigné, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1616

Acquisition du 28 février 1616. Guillaume et Jehan Fineyre, frères communs en biens, enfants de feu Anthoine, laboureurs estant de ce lieu d'Aubière, ont vendu à Blaise Mallet, d'Aubière, « *un chazal avec ses appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte la maison de Michel Mazen d'une part, la maison dudit acquéreur de nuict, la grange de Jehan Gioux de bize, et l'aize de Blaize Tailhandier de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de six livres tournois...* » Témoins : V^{ble} personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, et Jehan Dégironde, prêtre, soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616

Le 14 septembre 1616, Michel Dégironde jeune, d'Aubière, a vendu à Martin Masin, d'Aubière, « *une maison consistant en une chambre, et cellier estant au dessous, avec ses autres appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, joignant au mur de la ville dudit Aubière d'une part, la maison de Pierre Jobert d'autre, le chazal de Hugues Dumolin de jour, et la passaige ou rue à bout de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de quatre vingt livres tournois...* » Témoins : Guillaume Solier, et Ligier Chabosy laisné, courdonnier dudit Aubière soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1617

Acquisition du 3 décembre 1617. Honneste femme Martine Dégironde, veufve de feu Jehan Terrasse, vivant habitant du lieu de Royat, a vendu à Jehan Jallud, du lieu de L'Esclache, paroisse de Prondines, et Michel Jallud son frère, demeurant à la maisterie de Prat, paroisse de Romagnat, cy présent, « *c'est assavoir une maison consistant en chambre, cave estant au dessouls, et galletas, avec un petit chazal proche de ladite maison, avec leurs aises et appartenances quelconques, scitués dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, ladite maison jouxte la rue à bout de jour, la maison de Michel Bourcheix de midy, la maison de Guillaume Noellet de bize, et une autre rue à bout du cousté de nuict d'autre partie ; et ledit chazal jouxte la maison de Michel Pérol de bize, ladite rue à bout de jour, la maison des hoirs de Jacques Brolly de midy, et la maison de messire Claude Feulhade de nuict d'autre partie, le tout moyennant le prix et somme de huit vingts cinq livres tournois...* » Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu soussigné, et Estienne Chastanier dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1618

Testament du 12 novembre 1618 d'Anthoine Ribeyre. Malade, il fait son testament. Il veut être inhumé dans l'église d'Aubière. Citée : feu Marguerite Aubeny, sa femme. Il lègue à Martin Ribeyre son petit-fils, et de François Ribeyre son fils, « *la première chambre de la maison où il fait sa demeure, du cousté de midy, avec son cellier estant au dessouls, joignant le chazal de Blaise Tailhandier de jour et de midy, la rue à bout de jour, et la maison dudit testateur de bize.* » Il a nommé et institué son héritier universel : François Ribeyre, son fils naturel et légitime. Témoins : M^{re} Claude Feulhade, prêtre soussigné dudit Aubière, François Gioux, Michel Vaissat, Pierre Chambon, Mathieu Chambon son fils, et François Arnaud, tous d'Aubière, et Jehan Dupuy Chabrier de Clermont, aussi soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

Un acte du 7 octobre 1612, qui présente des propriétaires et des confins similaires, nous permet de situer la situation de ces maisons au quartier du Château.

1618

Acquisition du 9 décembre 1618. Michel Dégironde, habitant d'Aubière, a vendu à Parrette Brun, femme à François Deroche, séparée de biens d'avec lui, « *une grange, couverte à thuilles, avec ses aises et autres appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Chasteau, jouxte le jardin de ladite acquéreuse de bize, la [... ?] du fossé du S^{gr} d'Aubière de nuict, la grange de Jehan Fosson de midy, et l'aise qui est au devant de ladite grange de jour d'autre partie, moyennant le prix et somme de sept vingts livres tournois...* » Témoins : Martin Dautour d'Aubière, et M^{re} Martin Deperet, curé de Pérignat soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

1619

Acquisition du 3 octobre 1619. Honneste femme Jehanne Tailhandier, femme séparée de biens d'avec Anthoine Jehan son mary, absent de ceste province, a vendu à Michel Dégironde d'Aubière, « *un chazal, sans aucune couverture, avec une croutte estant au dessouls, et ses appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, par ladite Tailhandier acquize par décrest de ... des biens dudit Jehan son*

mary, jouxte le mur dudit Aubière de traverse, la cour et cuvaige dudit Dégironde acquéreur de jour, le chazal des hoirs d'Amable Brun de nuict, et la rue ou passage à bout de midy d'autre, moyennant le prix et somme de trente livres tournois... » Témoins : Georges Condy d'Aubière, Guillaume Mazen qui a signé avec ladite Jehanne Tailhandier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

Croutte : de *crot*, creux, fosse souterraine, silo ou cave. On trouve aussi *crotton* ou *crouetton*, grotte, cachot souterrain, comme on la vue plus haut. Croutte ou crouetton, je privilégie, dans ce contexte, la signification de silo (à grains) souterrain ; il n'y a pas de cave sous les maisons à Aubière, et lorsqu'il y a un cellier, il est mentionné.

1619

Acquisition du 13 octobre 1619. Guillaume Noellet, d'Aubière, a vendu à Jehanne Monteilh, veufve de Jehan Bourcheix, d'Aubière, « *un chazal de cuvaige, sans couverture, avec ses arbres et appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, jouxte le mur dudit Aubière d'une part, le cham... ? dudit S^{gr} dudit Aubière de nuict, le chazal des hoirs d'Amable Brun d'autre de jour, un passage à bout et la maison de Jehan Jallat du cousté de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de trente livres tournois... » Témoin : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).*

1620

Contrat de mariage du 28 janvier 1620 entre Estienne Blanc, natif de Chanonat, à présent demeurant en ce lieu d'Aubière, et Ligière Cellierier, fille de Michel Cellierier et de feue Françoise Couhade. « *... une petite maison où il fait sa résidence, avec son cellier estant au dessous, et ses autres appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, joignant à la maison de Marc Cotterousse d'une part, et la rue commune d'autre... » Témoins : Marc Cotterousse [beau-frère de la future], Gilbert Jallud et Anthoine Peallat dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).*

1620

Acquisition du 2 août 1620. Michel Dégironde, laboureur d'Aubière, a vendu à Jacmet Thévenon et Pierre Thévenon, son fils, « *un cuvaige et cour au-dessous, avec leurs aises et appartenances quelconques, scitués dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chasteau, joignant au mur dudit Aubière d'une part, la maison de M^{re} Claude Feulhade d'autre, la maison de Michel Baille de midy, l'aise et le passage à bout du cousté de midy d'autre, et le chazal du S^{gr} d'Aubière d'autre partie, aux cens et charges accoustumés, moyennant le prix et somme de deux cent dix livres tournois... » Témoins : Anthoine Aubeny laisné, et M^e Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).*

1629

Dans le contrat de mariage du 8 février 1629 entre Pierre Bourchier, fils à Michel et de Michelle Pezant, ses père et mère, laboureur habitant d'Aubière, et Magdelaine Quinssat, fille à Jehan, vachier à Montferrand, et de feue Anthonia Baffoy, ses père et mère. Lesdits Bourchier et Pezant père et mère ont promis aux dits futurs espoux, « *la jouissance d'une maison dans le lieu d'Aubière sous le chasteau dudit lieu, joignant à deux rues communes de deux parties... » Témoins : Guillaume Arnaud d'Aubière, Michel Bouschet de Romagnat, Guillaume et Jacques Ceaulme, Michel Pérol, ... Chossidon, ... et Michel Decorps d'Aubière, Blaise Decorps, Michel ..., Michel Mallet, Jehan Quinssat jeune, et M^{re} Anthoine Vidal, prêtre vicaire, qui a signé avec Michel Bourchier, futur espoux, honorable homme M^e Gérald Chazelles, notaire royal, Paul Chazelles, marchand, et Anthoine Mazen d'Aubière (M^e Jehan Portal, notaire royal à Montferrand, 5 E 37 1079 - A.D. 63).*

Terroir du Chauffour

Nouveau terroir où nous trouvons, dès 1590, des granges au milieu de jardins.
Nous allons attendre avant d'essayer de le situer...

1590

Permutation du 27 décembre 1590 entre Michel Dégironde marquet, laboureur d'Aubière, et Michel Disseranges, tisserand d'Aubière. Michel Dégironde échange la moitié par indivis d'un chazal de grange, situé dans la justice d'Aubière et au terroir du Chauffour, joignant à la grange des hoirs de Jehan Brun d'une part, la voie commune d'autre, le jardin d'Anthoine Moynade d'autre, et le jardin des hoirs de François Jaffard d'autre partie, au cens accoutumés dus à Monsieur d'Aubière (l'autre moitié dudit chazal audit Disseranges par luy acquise de Jehan Oby ce jourd'huy) ... Témoins : Jehan Basset de Beaulmont, et Jehan Oby dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

Quartier du Cimetière (contre l'église)

Ce quartier du Cimetière (ou Simeetière) est-il, en 1606, encore contre l'église (au nord-est) ou bien est-il déjà hors les murs, à l'emplacement du cimetière Saint-Roch, dont on sait avec certitude qu'il existe dès les années 1680 ?... La réponse est ci-dessous.

Ce quartier confine avec les quartiers de la Place et du Roudeix.

En fait, le cimetière Saint-Roch a été ouvert d'abord pour enterrer les pestiférés ou ceux qui étaient soupçonnés de l'être. Après les périodes de peste, ce cimetière hors les murs servira de préférence à l'inhumation des pauvres. Les Aubiérais plus aisés continueront de se faire enterrer dans l'église jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle environ.

1606

L'inventaire des meubles de feu Anthoine Dumolin, du 19 avril 1606, nous révèle une seconde maison : « *Et d'icelle nous sommes transportés dans la maison dudict deffunct, scituée au quartier du simetièrè... ..la maison cy dessus confinée audict quartier du simetièrè, jouxte la maison de Martin Domas d'une part, et la maison d'Anthoine Ramen de jour...* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1607

A la lecture du testament de Marie Bellard, veuve de Jehan Domas Tallebouty, en date du 13 février 1607, nous apprenons qu'elle lègue à son fils Martin Domas « *...une maison et ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubièrè et au quartier du Simetièrè, jouxte la rue commune d'une part, la maison de M^e Martin Viallereau d'autre, et la maison d'Anthoine Ramen d'autre, plus une vigne au terroir de las Plantadas...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1610

Dans le partage du 1^{er} mars 1610 entre Martin et Jehan Fosson, frères, est advenu à Martin, entre autres, « *un cuvaige, avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubièrè au quartier du Simetièrè, jouxte la maison de M^e Jehan Bonnet de ... d'une part, ledit simetièrè d'autre* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610

Dans l'acquisition du 15 mai 1610, François Arnaud, laboureur d'Aubièrè, a vendu à Jehanne Daubar, veuve de Pierre Chassignolles, dudit Aubière, « *un petit cuvaige, couvert à thuille, avec ses appartenances, scitué dans le lieu d'Aubièrè, et au quartier du Simetièrè, jouxte la maison de Martin Fosson de deux parties, la maison de Jehan Huguet d'autre, et la passaige à bout d'autre partie, moyennant la somme de vingt neuf livres tournois.* » Témoins : Pierre Roddeix et Guillaume Mallet fils à Estienne (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1611

Dans son testament du 6 juin 1611, Jehan Thévenon, laboureur d'Aubièrè, a donné et légué à Pierre Thévenon son fils la maison où il fait sa résidence avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrè, et au quartier du Simetièrè, jouxte la rue commune d'une part, et la maison dudict Estienne Thévenon d'autre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1611

Dans son testament du 6 juin 1611, Jehan Thévenon, laboureur d'Aubièrè, a donné et légué à sa femme, Halix Martin, une maison située au quartier du Simetièrè dans le lieu d'Aubièrè, joignant à la maison d'Estienne Thévenon son frère d'une part, et le cuvage de

Jehan Eyraud d'autre partie (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1614

Le 23 juillet 1614. M^e Martin Viallereau, tailleur d'habits à Clermont, a vendu à Michel Bourdeix, laboureur d'Aubière, « *une maison... ; plus un petit cuvaige, couvert à thuille, aussy avec ses aizes et appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier sivé de la Razette, joignant la rue commune de jour, la maison dudit [François] Gioux par sa femme de midy et nuict, et l'aize de Bonnet Chastanier de bize d'autre partie, au cens dû à Monseigneur d'Aubière, moyennant le prix et somme de onze vingt livres tournois.* » Témoins : Honorable homme Victor Tailhandier, bourgeois à Clermont soussigné, et François Gioux d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 29 - A.D. 63).

Le quartier n'est pas clairement défini mais on peut le placer sans trop d'erreur au quartier du Cimetière, puisque qu'il est voisin de la Razette, et, sans doute, de la maison vendue le même jour (voir ci-dessous).

Femme de François Gioux : Anna Ramen.

1614

Le 23 juillet 1614, M^e Martin Viallereau, tailleur d'habits à Clermont, a vendu à Michel Bourdeix, laboureur d'Aubière, « *une maison, consistant en chambre, galletas et croutte estant au dessous, avec leurs aizes et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au terroir (sic) du Cimetière, jouxte à la rue commune de midy, le cimetière dudit Aubière de nuict, et la maison de François Gioux de jour et bize ; plus un petit cuvaige..., moyennant le prix et somme de onze vingt livres tournois.* » Témoins : Honorable homme Victor Tailhandier, bourgeois à Clermont soussigné, et François Gioux d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 29 - A.D. 63).

Croutte : de *crot*, creux, fosse souterraine, silo ou cave. On trouve aussi *crotton* ou *crouetton*, grotte, cachot souterrain. Croutte ou crouetton, je privilégie, dans ce contexte, la signification de silo (à grains) ; il n'y a pas de cave sous les maisons à Aubière, et lorsqu'il y a un cellier, il est mentionné.

1620

Acquisition du 4 mai 1620. Vénérable personne messire Jehan Mailhot, curé d'Heusme Lesglize, résidant en la ville de Clermont, a vendu à Pierre Brolly, laboureur d'Aubière, « *une maison consistant en chambre, galletas, croutte estant au-dessous, et autres aises et appartenances, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Simetière, jouxte la rue commune de midy, la maison de François Gioux par sa femme de jour, la maison de Bonnet Chastanier de bize, et le simetière dudit Aubière de nuict ; plus un petit cuvaige, couvert à thuille, aussy avec ses appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Roudeix, proche de ladite maison, joignant à la maison dudit Gioux par sa femme de midy et nuict, la rue commune de jour, l'aise et basse-cour dudit Chastanier de bize, au cens accoustumé, moyennant le prix et somme de trois cent dix livres tournois...* » Témoins : Pierre Martin d'Aubière, et Anthoine Champet, clerc à Clermont, qui a signé avec M^{re} Jehan Mailhot (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

Quartier de derrière l'église

(ou « tras l'église »)

Difficile de situer ce quartier. Si l'on regarde les confins existants, il se placerait à l'est de l'église, du côté du four banal. Sans conviction cependant...

1588

Partage du 7 mars 1588 entre Pierre Thévenon laisné, habitant d'Aubière, et Anthoine Cladière bartran, dudit Aubière. Ledit Cladière a baillé audit Thévenon « *la moytié par indivis d'une maison couverte de paille, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de tras l'esglize, juxte la maison dudit Thévenon d'une part, la maison de Marie Eyraud d'autre, la rue commune d'autre, et la passaige à bout d'autre à jour ; en échange, le dit Thévenon a baillé audit Cladière une maison, située dans ledit lieu et audit quartier, joignant la maison des hoirs de Jehan Martin d'une part à midy, deux voyes communes à bize et jour, et la passaige à bout de nuit. La moytié de maison que ledit Cladière a baillé audit Thévenon a une plus grande valleur que ladite maison que ledit Thévenon a baillé audit Cladière ; à cette cause ledit Thévenon doit payer la somme d'un escu sol vingt sols audit Cladière...* »
Témoins : Anthoine Ramen, Jehan Domas, et Anthoine Vaux qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

Quartier de la Font

Et au-dessus du Molin

~~Ce quartier de la Font, où l'on trouve un moulin, est voisin de las Treilhas. Entre Treille et Chambon, en somme. Le moulin est sans doute, dans ce cas, le moulin désigné plus tard dans les textes par « le moulin d'en bas » ou « moulin Jallat-Dutemple », rive gauche de l'Artière, au bas de la rue Bergère actuelle. Une confusion avec le quartier de la Fontaine peut cependant exister dans certains actes : il faudra être très attentif aux confins pour, éventuellement, déplacer certains actes.~~

Le quartier de la Font près d'un moulin est **certainement** le quartier de la Fontaine à l'ouest des Ramacles, entre Artière et quartier du Verger, et près du moulin dit « de la fontaine » ! Ce quartier est situé hors les murs.

1586

Permutation du 23 septembre 1586 entre honorable homme Jehan Tailhandier, marchand de la ville de Clermont, et Guillaume Noellet, laboureur d'Aubière. Ce dernier a baillé « *un cuvage de présent en ruynes et la couverture presque par terre, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte la rue commune d'une part à jour, la maison et cuvaige dudit Tailhandier à bize, la maison de Jehan Fallateuf à nuict, et une rue à bout à midy, aux cens et charges accoustumés. En eschange dudit cuvaige ledit Tailhandier a baillé un chazal entouré de murailhes, scitué dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Razette, jouxte la maison de Michel Viallevaux d'une part à nuict, le chazal dudit Noellet d'autre, et deux rues communes de deux parties de jour et bize, au cens accoustumés ; plus un pré...* » Témoins : Anthoine Vaux, sergent dudit lieu d'Aubière, qui a signé avec ledit Tailhandier, Jehan Tailhandier beaulaigue, laboureur dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1587

Annet Romain sort indemne de sa maladie puisqu'un an plus tard il fait une donation entre vifs : lui-même et son fils, Blaize. Nous sommes le 14 janvier 1587. « *Annet Rancon [Romain ou Ramen], laboureur d'Aubière, en reconnaissance des bons et agréables services à luy faicts par Blaize Rancon son fils, laboureur dudit lieu, pour l'amitié paternelle qu'il luy porte, car ainsy luy plaict de son bon gré et franc vouloir, a donné par ces présentes à tiltre de donation faicte entre vifs, une grange couverte de paille, et jardin tenant ensemble avec leurs droicts et appartenances quelconques, situés dans la justice dud. Aubière et au terroir de la Font, joignant la voye commune de midy, la grange de Michel Bellard de jour, le ruisseau [béal] du molin [moulin] du S^{gr} d'Aubière de bize, et le jardin de Guillaume Noellet de nuict ; plus une vigne...* » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1121 - A.D. 63). Il est intéressant de noter qu'en 1587 le futur quartier de la Font (ou Fontaine) n'est encore qu'un *terroir*, au moins pour le notaire Reynaud...

1589

Testament du 17 novembre 1589 de François Oby, laboureur d'Aubière. « *Il donne et lègue à Blaize Oby son fils et à ladite Gioux, et au posthume qu'elle a en son ventre, s'il est masle, la maison où il fait de présent sa demeure avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, la maison de Jehan Oby d'autre, et la maison de Jehanne Pezand d'autre partie ; plus une grange située hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, joignant à la grange des hoirs d'Audebert Dégironde d'une part, le ruisseau du molin d'autre...* » Témoins : Jehan Deperet, Anthoine Dégironde, Pierre Aubeny, Jacques Vialevaux, Ollivier Aubeny, Anthoine Gilbert, et Michel Dégironde potin, tous d'Aubière. Ledit Deperet a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 4 - A.D. 63).

1590

Testament du 26 octobre 1590 de Martin Salligaye, laboureur d'Aubière, indisposé de sa personne, a fait son testament. Il a délaissé à sadite femme sa maison où il fait de présent sa résidence, avec tous ses meubles ustensiles qui se trouveront lui appartenir après son décès, ladite maison située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, joignant à la maison des hoirs de Jehan Vialevaux d'une part, la rue commune d'autre, la maison d'Anthoine Fineire d'autre, le chazal de Jehan Chastanier d'autre... Il donne à sadite femme l'usufruit et la jouissance d'une maison située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, joignant à la maison des hoirs de Jehan Vialevaux d'une part, la maison ci-dessus confinée d'autre, la rue commune d'autre... Témoins : François Ribeyre, Estienne Arnaud, Anthoine Taillandier, Anthoine Vaux, Pierre Eyraud, Guillaume Solier et Anthoine Fineyre. Lesdits Taillandier et Vaux ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1592

Contrat de mariage du 14 janvier 1592 entre Michel Perol, fils à feu Michel, dit gargoullou, laboureur habitant d'Aubière, et Catherine Gayme, fille à feu Guillaume Gayme et à Michelle Charrier sa veuve, maintenant aussi veuve de Jehan Brun, aussi laboureur habitant d'Aubière. « *Ladite future épouse s'est constitué en dot, des biens de son feu père et d'Anthonia Ramen, son ayeule, une petite grange couverte à paille, scituée en ce lieu d'Aubière et au quartier de la Font, joignant au chemin comung d'une part et le ruyseau comung d'autre part...* » Témoins : Anthoine Rancon, Guillaume Bourcheir, Michel Degironde daoust, tous d'Aubière, et messire Anthoine David, prêtre audit lieu, soussigné (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1592

Testament et codicille du 29 juillet 1592 de Guillaume Ceaulme, laboureur habitant d'Aubière. Il donne et lègue à Jehanne Vedel, sa femme, une petite grange, couverte à paille, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, joignant à la grange des hoirs de Michel Bellard d'une part, la grange de Martin Viallevaux d'autre, le chemin commun d'autre, la raze du ruisseau du molin... Témoins : M^{res} Anthoine Constantin et Anthoine David, soussignés, Chaptard Vedel, Guillaume Pignol, Anthoine Romain, Simon Astorgue, meusnier, et Jehan Montel, charpentier, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1602

Permutation du 7 juin 1602 entre Jehan Longchambon, laboureur du lieu d'Aubière, et Estienne Tailhandier. Le premier a baillé au second « *un jardin dans la justice d'Aubière au terroir de la Font, jouxte le jardin de Guillaume Noellet d'une part, le jardin des hoirs de Gabriel Legay d'autre, un petit vyol servant de passage d'autre, en contre eschange, ledit Tailhandier a baillé audit Longchambon, une chambre par luy cy devant vendue à Michel Disseranges, et depuis reprise par faulte de paiement, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte le mur dudit Aubière d'une part, la maison de Jehan Tailhandier beaulaigue d'autre, la maison de M^e Anthoine Rogeyron par sa femme d'autre, et le cuvaige et maison des hoirs de François Deseymards, faisant le dessus et dessous d'autre partie...* » Témoins : Jacmet Gioux d'Aubière, et M^e André Samoël de Clermont, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

Nous avons ici deux situation de la Font : l'une dans la justice d'Aubière et donc hors les murs, l'autre dans le lieu d'Aubière, et donc dans les murs... L'un est « terroir », l'autre est « quartier » !

1602

Testament du 25 juin 1602 de Jehan Tailhandier Beaulaigue. Il lègue à Anna Tailhandier, sa sœur, femme audit Jacques Cladière, la maison où il fait sa résidence, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font. Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit Aubière soussigné, Anthoine Aubeny laîné, François Mallet, Pierre Vray, Estienne Decors,

Georges Ameil, et Jehan Dégironde (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1603

C'est dans le contrat de mariage du 7 octobre 1603 qui l'unit à Jehan Pironnet, que la future épouse, Michelle Esclany, reçoit de ses parents, Anthoine Esclany et Anthonia Abrial, « *une maison avec ses aises, située dans ledit lieu dhobiere (sic) et au cartier de la Font et au-dessus du molin.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63). Le quartier de la Font (ou Fontaine) est situé hors les murs à l'extrémité ouest des Ramacles.

1605

Une permutation du 29 novembre 1605 nous permet de repérer plusieurs maisons au quartier de la Font. Jacques Aubeny échange avec Jehan Tailhandier : « *une maison dans le lieu d'Aubière, au quartier de la Font, jouxte la rue commune d'une part, le mur dud. Aubière d'autre, la maison de Jacques Cladière par sa femme d'autre, et la maison de M^e Anthoine Rogeyron par sa femme d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

La femme de Jacques Cladière est Anna Taillandier.

1609

C'est le 31 mai 1609 que Anthoine Esclany et sa femme, Anthonia Abrial, vendent à Ollyvier Aubeny, laboureur d'Aubière, « *le quart par indivis d'un molin [lire moulin] à blé, avec une chambre, joignant à ycelluy avec leurs aises et appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte la maison d'honorable homme M^e Jehan Tailhandier, estant de l'autre appartenence dudit molin d'une part, le mur de la ville d'autre, la rue commune d'autre, et encore la maison dudit Tailhandier d'autre partie, moyennant le prix et somme de douze livres tournois.* » Citée : défunte Anna Abrial. Témoins : Jehan Pyronnet avec ledit Esclany, soussignés, et Michel Bourdeix d'Aubière. (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609

Toujours dans cette première permutation du 8 septembre 1609 entre Blaize Tailhandier et Michel Tailhandier, fils à feu Anthoine, nous changeons de quartier pour découvrir une autre grange. Cette seconde grange, que l'on échange à la première, est située au terroir de la Font, avec ses aises et appartenances quelconques, « *jouxte la grange de Guillaume Pignol d'une part, le ruisseau d'autre, le chazal de grange des hoirs de François Obby d'autre, et le passaige commun d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1611

Dans l'inventaire des biens meubles du 1^{er} février 1611 de feu M^e Jehan Tailhandier : une grange, située au quartier de la Font (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63). Pas d'autres confins donnés dans cet acte.

1611

Dans le partage du 24 février 1611. « *Ont esté présents en leur personne, Jacques Martin, laboureur d'Aubière, au nom et comme héritier de feue Catherine Martin, sa fille et de feue Gilberte Faifeu sa mère quand vivait, pour luy d'une part ; et Anthoine Pomyer, au nom et comme mary et seigneur des biens dotaux de Jehanne Faifeu sa femme, sœur à ladite defuncte Gilberte, pour luy et sa femme d'autre. Le premier lot est advenu et appartiendra audit Martin audit nom que dessus et dans lequel sont compris les héritaiges cy après confinés et déclarés, qui sont : une grange avec ses courtil, aises et autres appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubière et au terroir de la Font, jouxte la grange de Guillaume Noellet d'une part, la sauzade des hoirs de François Dégironde d'autre, et le*

vergier dudit Noellet d'autre... » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1612

Le 11 juin 1612, Anna Tailhandier donne et lègue à Jacques Cladière Viallar, son mary, « *la maison où tous deux font leur demeure, scituée dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte le chazal de M^e Jacques Février d'une part, la muraille dudit Aubière de jour et la rue commune de midy, avec tous les meubles et ustensiles qui se trouveront dedans à l'heure de son décès.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1613

Dans son contrat de mariage du 19 décembre 1613 avec Benoid Goubellin, fils à Claude, mareschal habitant de Montferrand, Anthonia Viallevaud, veufve de feu Jehan Vedel, dame dans ses droits, habitant à Aubière, a apporté en dot : « *une maison, située dans le lieu d'Aubière et au cartier de la Font, jouxte la grange de [Paul Dumolin ?] de bize, la grand rue de nuict...* » Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé dudit lieu, honorable homme M^e Joseph Sintignat, notaire royal à Montferrand, François Gioux et Ollyvier Aubeny d'Aubière. Ledit Goubelin a signé avec lesdits Noellet et Sintignat (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

Bien que l'acte dise « cartier de la Font », j'ai un doute : ne serait-ce pas le quartier de la Fontaine ? A voir.

1616

Dans la donation du 25 mars 1616, « *Anna Tailhandier, veufve de Jacques Cladière, habitante d'Aubière, donne par donation entre vifs à Noel Cladière son nepveu : une maison, scituée dans ce lieu d'Aubière, au quartier de la Font, jouxte la rue commune d'une part, la maison de M^e Jacques Février d'autre, et le mur de la ville dudit Aubière d'autre...* » Témoins : Guillaume Mazen soussigné, et Jehan Tailhandier dudit Aubière [voir le testament du 11 juin 1612] (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1617

Le 12 février 1617 entre Guillaume Dégironde d'Aubière, et Blaise Obby aussi d'Aubière. Ledit Dégironde échange « *une vigne de trois heuvres ; contre un courtial, et joignant ensemble avec ses appartenances quelconques, situé hors le lieu d'Aubière, et au quartier de la Font, sivé de la [taillée ? = digue] du molin, jouxte le ruisseau venant dudit molin d'une part, le courtil de grange des hoirs de Michel Viallereau de traverse, et les courtils dudit Dégironde permutant de jour d'autre partie, au cens antien et accoustumé...* » Témoins : François Pérol et Estienne Borrand (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

[Courtial ou courtil : petite cour enclose ou jardin clos de murs ou de haies, attenant à une grange ou une maison.]

Quartier de sous la Font

De quelle fontaine s'agit-il ? Celle des Ramacles, qui est connue et identifiée depuis l'époque médiévale, ou de celle qui « serait » dans le quartier de la Font, voisin de celui de las Treilhas ? A moins qu'il ne s'agisse de la Font, près du quartier du Molin...

1603

Lors de l'achat du 3 février 1603 par Jehan Brunet, laboureur d'Aubière, à Martin Bourcheir, fils à feu Guillaume, aussi d'Aubière, d'une « *maison avec ses appartenances, située à Aubière et au quartier de dessous la font, joignant à la maison d'Anthoine Solier* d'une part, le cuvage de Michel Mazin d'autre, la maison d'Estienne Legay* par sa femme d'autre, et la maison de Catherine Baille d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63).

Quartier de la Fontaine

La fontaine des Ramacles, sur la rive gauche de l'Artière, en haut des Ramacles (côté ouest), est connue depuis l'époque médiévale. On connaît un moulin, dit « moulin de la fontaine », sur la même rive quelques mètres plus en amont. Ce quartier, hors les murs, coïncé entre l'Artière et les murailles du bourg et du quartier du Verger, est traversé par le chemin de la Garenne qui conduit à ce terroir, propriété du seigneur, et aux héritages de Proulhiat. Sur l'autre rive de l'Artière, se trouve le terroir du Thuel, la Penderie, dite du Thuel, et le terroir du Pré de l'Aire, ce dernier propriété du seigneur.

1603

Il s'agit du même quartier que le précédent. Et c'est lors de l'acquisition du 23 novembre 1603 qu'Andrieu Pécou, un domestique demeurant à Aubière, achète à Martin Deperet, laboureur d'Aubière, « *une chambre avec une [... ? illisible] estant en dessous d'une autre, et ses aises et appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontaine, juxte la maison de Jacques Aubeny d'une part, la maison de François Fallateuf d'autre, et une rue à bout d'autre, et un passage commun d'autre partie, moyennant le prix et somme de quarante deux livres tournois par ledit acquéreur audit vendeur payables comptant.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63). On peut s'étonner qu'un serviteur puisse payer *comptant* un bien d'une valeur de 42 livres tournois ! Moins d'un mois après, il se maria avec Guillauma Recollène : lui prépare-t-il un nid douillet ?...

1611

Inventaire des biens meubles du 1^{er} février 1611 : une maison appartenant audit défunt feu M^e Jehan Tailhandier, composée de deux chambres, d'un cuvage et d'une cour, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Fontaine, sive du Molin (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63). Pas d'autres confins donnés dans cet acte.

1613

Partage du 10 janvier 1613 entre Anthoine Tailhandier, marchand en la ville de Clermont, et Victor Tailhandier son frère, aussy marchand en ladite ville (...). Sont advenus audit Anthoine Tailhandier les héritaiges cy après confinés :

« *...plus une cave, cuvaige et nugeyrade, le tout joignant ensemble aussi avec leurs appartenances, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, sive de la penderie du Thuel, juxte la cave de Michel Bourcheix et la chènevière de Jacques Aureilhe de jour, le jardin de Pierre Martin de bize, la terre cy après advenue audit Anthoine, et un chemin entre deux de nuict, et la vigne de messire Claude Feulhade prêtre à midy...* » Témoins : Michel Dégironde le jeune, Jehan Dégironde et Anthoine Pomyer d'Aubière, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre audit lieu d'Aubière, qui a signé avec les parties (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1613

Partage du 10 janvier 1613 entre Anthoine Tailhandier, marchand en la ville de Clermont, et Victor Tailhandier son frère, aussy marchand en ladite ville (...). Et l'autre lot choisi par ledit Victor Tailhandier luy sont advenus les héritaiges cy après confinés :

« *une grange, jardin, courtil entouré de muraille, et chambre dans icelle, avec ses autres aises et appartenances, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, juxte le chemin commun d'une part, le vergier cy après advenu audit Victor de nuict, et la grange des hoirs d'Anthoine Chastanier d'autre...* » Témoins : Michel Dégironde le jeune, Jehan Dégironde et Anthoine Pomyer d'Aubière, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre audit lieu d'Aubière, qui a signé avec les parties (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1615

Permutation du 2 août 1615 entre M^e Jehan Breulh, avocat de Clermont, et Jehan Jaffard, laboureur d'Aubièrre, et Anthoinette Brun sa femme. Lesquelles parties échangent « *une grange couverte à paille avec un petit jardin joignant ensemble, et autres aises et appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubièrre, et au quartier de la Fontaine, sivé du [méaude ?] joignant au ruisseau d'Artière de bize, la grange et courtil du S^r Breulh, par luy naguère acquise de Michel Dégironde et ses enfants de midy et nuict, le vergier de Guillaume Noellet, et le vergier des hoirs de feu M^e André Delaire de jour, et encore une autre grange du S^r Breulh, par luy aussi acquise de Jehan Tailhandier dudit cousté de midy d'autre partie ; contre un chazal...* » Témoins : M^{es} Anthoine Gasquet et Anthoine Goudet soussignés avec le S^r Breulh (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Le 4 août 1615, Jehan Tailhandier, laboureur d'Aubièrre, a vendu à M^e Jehan Breulh, avocat de Clermont, « *une petite grange, couverte à paille, avec ses aises et appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Fontaine, juxte le chemin commun de midy, le vergier des hoirs de feu M^e André Delaire de jour, l'aize et courtil de grange dudit S^r Breulh, par luy naguère acquise de Michel Dégironde du cousté de nuict, et une aize de Jehan Jaffard par sa femme de bize d'autre partie, moyennant le prix et somme de soixante une livres tournois.* » Témoins : M^e Anthoine Gasquet qui a signé avec ledit Breulh, tous deux de Clermont, et Anthoine Dégironde et Michel Vaissat, d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

Quartier de la Fontête

Si l'on en croit les anciens terriers, ce quartier de la Fontête serait imbriqué entre le Roudeix, le Moulin et la Razette, et même le Saint Esprit ! J'avoue que j'ai du mal à m'y retrouver. D'ailleurs, nous verrons peu de temps après l'acte de 1605, que des maisons, déjà placées au quartier de la Fontête, se retrouveront au quartier de la Razette.

1588

Contrat de mariage du 2 janvier 1588 entre Jacques Aubeny, fils à feu Blaise, et Catherine Vaissat, fille à Guillaume Vaissat, laboureur d'Aubière, et de Martine [Muratel ?], sa femme. « ...*Ladite Anthonia Mallet, veuve de feu Blaise Aubeny, et mère audit Jacques, futur espoux, donne à ce dernier par donation faicte entre vif la reconnaissance de la moitié par indivis d'une maison que lesdits Mallet et Aubeny avaient acquise d'Anthoine Dégironde, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête, sive le Saint Esprit, joignant à la maison de Jehan Fallateuf d'une part, le cuvaige de M^e Jehan Tailhandier d'autre, la maison de Michel Vialevaux d'autre, et la rue ou passaige à bout d'autre, au cens accoustumé...* » Cité : Jacques Vaissat, fils auxdits Guillaume Vaissat et Muratel. Témoins : Estienne Mallet, Pierre Aubeny, Guillaume Pignol et Jacques Fosson, tous parents des parties. Messire Pierre Pin, curé d'Aubière, a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1605

C'est dans un testament du 25 janvier 1605 que nous trouvons la mention d'une maison située dans le quartier de la Fontête, mentionné pour la seconde fois. Il s'agit de celui de Peyronelle Faugière, veuve d'Anthoine Ameil. Passé un certain âge, dès que l'on est malade, on convoque le notaire pour faire son testament où l'on dit ce que l'on veut faire de son âme (on la confie à Dieu), de son corps (on le fait inhumer dans l'église ou le cimetière d'Aubière au tombeau de ses ancêtres), et enfin de ses biens matériels, meubles et immeubles. Alitée à cause de « maladie corporelle », Peyronelle Faugière est reconnaissante « *des bons et agréables soins qui ont été faits durant sa malladie par Catherine Bellard, femme à Blaize Mosnier, et donne et lègue à lad. Bellard sa maison (...), située dans le lieu d'Aubière, quartier de la Fontête, jouxte deux rues de deux parties...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

1606

Le même jour, retour au quartier de la Fontête avec l'acquisition du 21 novembre 1606. Anthonia Boudet, femme à Georges Ameil, boucheix (sic, lire *boucher*) d'Aubière, laquelle a vendu à Blaize Ramen, ses hoirs et autres ayant-droits, « *le tiers par indivis d'une maison située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête, sivé du Saint Esprit, jouxte la maison de Jehan Bonnaud d'une part, la rue commune d'autre, la maison de Claude Bellard d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1607

Le 25 février 1607, Bertrand Legay, natif d'Aubière, à présent habitant la ville de Montferrand, vend à André Pécou « *une maison avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Fontête, jouxte la maison de Jehan Bonnaud d'une part, la maison de Blaize Mosnier d'autre, la rue à bout de nuict (...)* moyennant le prix et somme de trante livres tournois. » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1609

Dans le même acte, un partage du 22 avril 1609, deux mentions de bâtiments et deux quartiers. Les deux copartageants sont héritiers de feu Anna Dauzane. Le premier lot, attribué à son fils, Blaise Mosnier : « *une maison consistant en une chambre et son cellier estant au-dessous, avec ses aises et appartenances quelconques, scituée dans la justice*

dudit Aubière au quartier de la Razette, juxte la maison de Martin Bourcheix par sa femme d'une part, et deux rues ou passages à bout de jour et nuit d'autres deux parties... » Le second lot est attribué à son petit-fils, Noël Cladière : « un cuvaige couvert à paille, scitué dans le lieu d'Aubière, au quartier de la Fontête, juxte le cuvaige d'Andrieu Pécou d'une part, et une rue ou passage à bout de jour et nuit d'autres deux parties... » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1611

Dans la permutation du 20 janvier 1611 entre Jehan Dégironde d'aoust et Jacques Borrye, laboureurs d'Aubière. Jacques Borrye échange « *une petite maison couverte à paille, avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête, juxte la maison de Michel Brolly d'une part, le cuvaige du notaire soussigné d'autre, la grange de Blaise Mosnier d'autre, et un passage dudit Aubeny d'autre partie* » contre « *une vigne d'une heuvre et demye...* » Témoins : Guillaume Dégironde, Martin Bourcheix, et Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1612

Le 19 janvier 1612, Jehan Chastanier jeune, laboureur d'Aubière, a baillé à Anthonia Ribeyre sadite femme, « *une maison scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête, juxte la maison de François Aureilhe d'une part, la rue commune d'autre, la maison de Jehan Chastanier laigné de midy, et la maison de Jehan Dégironde de nuit. Laquelle maison, ledit Chastanier a voulu que sadite femme puisse jouir, tenir et exploiter en lieu de ladite vigne comme de son propre bien.* » Témoins : François Morel d'Aubière, et M^{re} Anthoine Mazen, prêtre dudit Aubière soussigné (M^e Guillaume Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1615

Dans l'inventaire des biens du 29 juin 1615 d'Anthonia Ribeyre, épouse de Jehan Chastanier jeune, il est mentionné : « *une maison scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Fontête...* » Témoins : ledit Ribeyre son beau-père, Blaize Chossidon et Anthoine Pomyer dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63). Pas de confins dans cet acte.

Quartier du Four

C'est bien la première fois qu'un notaire parle du quartier du « Fourt » ! Il serait donc situé entre la place de l'église (ou de la Halle) et le Roudeix, selon de précédentes constatations. Plus tard, nous verrons qu'il est plutôt derrière l'église, aux confins du quartier du Saint-Esprit.

1586

Ici, c'est une vente du 8 mai 1586 entre Estienne Fosson, laboureur d'Aubière, et Loyse Jaffard sa femme, pour Marie Eyraud et Michel Eyraud son neveu. Estienne Fosson vend : « ...une maison avec ses chambres, croutte et courtilages, située dans le fort d'Aubière, au quartier du Fourt, joignant à la maison des hoirs de feu Chaptard Soulier gauche de jour, la maison des hoirs de feu Michel Jaffard de midy et nuict, et la maison de Pierre Boudemeuf d'autre, et la maison de Martin Bourcheir de bize ; plus une terre... » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1117 - A.D. 63).

Quartier de dessous le Four (Ou tras le Four)

Faut-il confondre ce quartier avec le quartier du Roudeix ? Sachant que le four est le four banal du seigneur, que celui-ci est situé au sud-est de la place de l'église (ou de la Halle), on a, a priori, peu de chance de se tromper. Mais nous n'irons pas jusqu'à confondre ces deux quartiers, tant nos ancêtres se sont évertués à créer de micro-quartiers... Littéralement : « *de tras le Fourt* », qui signifie « de derrière le Four ».

1586

Ce « nouveau » quartier apparaît avec ce testament ; l'avenir, quand le moment sera venu de comparer les confins, nous dira peut-être si nous avons raison...

Testament du 12 octobre 1586 d'Anna Huguon, femme à Pierre Boudemeuf, habitant d'Aubièrre. Cités : M^e Jacmet Dumolin greffier d'Aubyère, Pierre Dumolin, Michel Dumolin, Paul Dumolin fils à feu Pierre. Témoins : Annet Louys, Claude Salicques, Michel Pérol, Guillaume Gon..., Pierre Martin, Jehan Cellerier et Pierre Pezand, tous laboureurs d'Aubyère. Fait audit Aubière, au devant de la maison de ladite testatrice, scituée au quartier de dessous le Four (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1586

Partage du 23 novembre 1586 entre François Legay d'Aubièrre, et Jacques Legay son frère aussi d'Aubièrre, qui ont fait le partage des biens qui étaient entre eux communs, dont ils ont fait deux lots. L'un d'eux est advenu à François Legay, et comprend les héritages qui s'ensuivent : ... un chazal entouré de murailles, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de dessous le Four, joignant au chazal de Gonin Legay d'une part, et la maison d'Ollivier Recollène d'autre partie... (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1587

Inventaire des biens des 18 et 28 mars 1587 de feu François Chossidon et de feu Anthonia Prondines, sa femme : « *Aujourd'huy 18 mars mil cinq cent quatre vingt sept, nous, Jacmet Dumolin, greffier en la justice barronie et mandement d'Aubièrre, nous nous sommes transporté dans la maison de feu François Chossidon, quand vivait tixerand dudit Aubière, scituée dans ladite justice et au cartier de soulz le fourt, jouxte la maison des hoirs de Michel Fosson d'une part, le fourt, et la rue à bout d'autre, et une rue d'autre dans laquelle estant en présence d'Anthoine Vaux sergent, de Barthelemy Mouty, Anthoine Prondines habitant de Montferrand, Gabriel Decors, pour faire l'inventaire des biens meubles délaissés par les déceps dudit feu François Chossidon et de feu Anthonia Prondines, sa femme, pour Blaize et Anthonia Chossidon, enfants desdits deffuncts. Plus une petite estable à la **rue de la raze du Roudeix...** » Cités : Anthoine Vaux, sergent, Anthoine Prondines, habitant de Montferrand, Gabriel Decors d'Aubièrre, Anthonia Prondines, femme audit Chossidon, Anthoine Chossidon. L'inventaire sera terminé le 28 mars 1587 ; il est signé par Jacmet Dumolin [Acte trouvé dans les liasses de Guillaume Aubeny mais sa signature ne figure pas sur le document. C'est un acte du greffier Jacmet Dumolin] (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).*

1587

Contrat de mariage du 26 juin 1587 entre Guillaume Fosson, laboureur d'Aubièrre, et Marguerite Orcet, veuve de feu Anthoine Charreir. ...Une maison avec un petit crotton y joignant, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de sous le Four, jouxte la maison dudit époux d'une part à jour, le chazal de Gilbert Rouchaud d'autre, et le cuvage d'Anthoine Sudre par sa femme d'autre. Laquelle maison elle jouira de l'usufruit... Annet Louys a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1590

Testament du 13 décembre 1590 de Loyse Jaffard, femme à Estienne Fosson, d'Aubièrre. Elle donne et lègue audit Fosson l'usufruit d'une maison située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de derrière le Four, joignant à la maison d'Anthoine Solier d'une part, et la maison des hoirs de François [P... ?] d'autre. Témoins : Ligier Fourcaud, Jehan Beney ..., François Aureilhe, François Fallateuf, Benoid Garatreilhe, Guillaume Decors, et Pierre Fosson, tous d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1592

Acquisition du 20 janvier 1592. Anthoine Sudre, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Françoise Chappaud et Andrieu Tarteyre son fils, pour la somme de six écus sol deux tiers, un petit cuvage couvert à thuille, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de derrière le Four, joignant à la maison de Guillaume Fosson d'une part, la maison de Gilbert Rouchaud d'autre, et le chazal d'Anthoine Andrieu d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Jehan Gioux, et Jehan Chastanier soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1606

Contrat de mariage de deux veufs, Bonnet Cellierier et Izabeau Lombarde, du 20 janvier 1606. La dot de la future épouse mentionne : « *une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de derrière le Four, jouxte la maison d'Anthoine Eg... ? d'une part, et la maison de Michel Mazen d'autre...* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1610

Dans le même partage du 1^{er} mars 1610, entre Martin et Jehan Fosson, frères, est advenu aussi à Martin : « *une petite chambre couverte à tuille avec une petite courette, à cousté d'icelle, avec un jardin au devant, jouxte la maison de François Arnaud d'une part, (... ..) à bout d'autre, et la chambre advenue audit Jehan estant sur ledit crouotton d'autre.* » Laquelle chambre advenue à Jehan Fosson est « *une chambre couverte à thuille, avec un petit crouotton estant au dessous du degré, et un chazal estant au devant, avec leurs aises et appartenances quelconques, situé dans ledit lieu d'Aubièrre, et au quartier de derrière le Four, jouxte la rue commune d'une part, le crouotton cy dessus advenu audit Martin d'autre, la maison et chazal de François Arnaud d'autres deux parties, jour et nuict.* » Témoins : Jehan Recollène, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

Crouotton ou Croutte : silo à grain enterré ; parfois cellier ou caveau sous la maison.

1611

Le 15 mai 1611, François Arnaud, laboureur d'Aubièrre, échange avec Jacmet Thévenon, laboureur d'Aubièrre, « *un petit cuvaige couvert à thuille, avec ses appartenances, par luy acquis de Jehanne Daubar, scitué dans le lieu d'Aubièrre, au quartier de derrière le Four, jouxte la maison de Martin Fosson de deux parties, la maison de Jehan Huguet d'autre, et la passaige à bout d'autre partie* » contre « *une chènevière de cinq coupées au terroir de la Penderie du Thuel...* » Témoins : Pierre Viallereau et François Montheil d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

La vente entre François Arnaud et Jehanne Daubar date du 15 mai 1610. Ce jour-là le petit cuvage était situé dans le quartier du Simeetière, avec les mêmes confins !

1612

Dans un compromis du 9 décembre 1612, entre honorable homme M^e Jehan Breuil, avocat du siège présidial d'Auvergne à Clermont, administrateur des biens de feu Jehan Tailhandier, et Jehan Jaffard, laboureur d'Aubièrre, ledit Breuil promet audit Jaffard de luy bailler ou faire bailler par l'adjudication desdits biens dudit defunct Tailhandier, « *une maison avec ses appartenances quelconques, qui fust d'Anthoine et Guillaume Solier,*

scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de sous le Four, jouxte la maison de Michel Bourcheix d'une part, la muraille de la ville d'autre, le chazal des hoirs dudit defunct Tailhandier de midy, et la maison de Bonnet Cellierier d'autre partie ; en échange de laquelle, ledit Jaffard promet de bailler audit Breully (!), trois terres... » Témoins : M^e Anthoine Jasquet soussigné avec ledit Breuil (signé : Breulh) et Blaise Romain (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1613

Le 2 septembre 1613, Jehan Thévenon d'Aubière, et Michelle Thévenon sa sœur, veufve de feu Jehan Fallateuf, ont échangé avec Agnès Legay, femme à Guillaume Solier, et seeparée de biens d'avec luy, « *une maison consistant en deux chambres, cellier et aultres aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de derrière le Four, jouxte la maison de Guillaume Noellet par sa femme d'une part, l'aize et basse-cour de Michel Bourcheix de bize, le chazal d'Estienne Legay par sa femme de jour et midy d'aultres parties* » contre « *un vergier ou jardin...* » Témoins : S^r Anthoine Jehan, bourgeois à Clermont soussigné, et Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

La femme de Guillaume Noellet est Marguerite Reddon, en secondes noces ; la femme d'Estienne Legay est Marguerite Ballet.

1615

Dans son contrat de mariage du 20 mai 1615, avec Claude Prugny, Marguerite Ballet, veufve d'Estienne Legay, s'est constitué en dot et chansaie « *...une maison, consistant en une chambre, croutte au dessous, et un chazal estant au devant, scituée au quartier de soulds le Four, dans le lieu d'Aubière, jouxte la rue commune d'une part, et la maison de Martial Barat d'autre...* » Témoins : S^r Jehan Camain, marchand à Clermont, Chatard Vedel, Jehan Thévenon et Guillaume Solier d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Permutation du 2 août 1615 entre M^e Jehan Breulh, avocat de Clermont, et Jehan Jaffard, laboureur d'Aubière, et Anthoinette Brun sa femme. Lesquelles parties échangent « *une grange ... ; contre un chazal avec ses appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de derrière le Four, jouxte le mur dudit Aubière de jour, la maison d'Estienne Aureilhe de midy, la maison desdits Jaffard et sa femme de bize ou traverse, et la passaige ou rue à bout du cousté de nuict d'autre partie ; plus la somme de cent dix livres tournois de plus vallue.* » Témoins : M^{es} Anthoine Gasquet et Anthoine Goudet soussignés avec le S^r Breulh (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1617

Dans le contrat de mariage du 19 janvier 1617 entre François Jallat, fils à feu François, natif du lieu de l'Esclache, à présent demeurant au lieu d'Aubière, et Yzabeau Arnould, fille de François Arnaud (sic), laboureur d'Aubière, et de feu Anna Lelong, sa femme. « *Ladite future espouze s'est constitué en dot et chansaie tous et chascun de ses biens qui luy ont esté délaissés par le déceps de ladite Lelong sadite mère, qui sont, entre autres, une maison scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier de dessoulds le Four, jouxte la rue publique d'une part, et la maison de Blaize Chossidon d'autre...* » Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet et H^{ble} homme M^e Giraud Chazelles qui ont signé, et Jehan Thévenon, Guillaume Arnaud et Michel Baille, et H^{ble} homme M^e Hugues Dumolin soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617

Dans une quittance du 19 juin 1617 de François Arnaud, laboureur d'Aubière, pour son gendre François Jallat, il est mentionné : « *un chazal dans le lieu d'Aubière et au quartier de derrière le Four, jouxte la maison de Jehan Recollène de jour, la rue commune de bize, le courtil de Jehan Fosson de nuict...* » Témoins : Jehan Dufraisse de Romagnat soussigné,

et Jehan Mathieu Faye, demeurant audit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

Quartier de la Gravière sive du Chambon

Une gravière voisine du Chambon, ce ne peut être que le long de l'Artière, rive droite. Mais où situer plus précisément ce quartier de granges : avant ou après le moulin d'en-bas ?...

1612

Le 4 mars 1612, Guillaume Pignol, laboureur d'Aubière, échange avec Ollyvier Aubeny d'Aubière, « *une grange avec ses aises, courtil et autres appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Gravière sive du Chambon, jouxte le chemin commun de midy, la grange d'Estienne Mallet de jour, la grange de Jehan Dégironde de nuict, et le passaige commun ou rue commune d'autre partie* » ; contre « *un vergier planté d'arbres francs et autres, scitué dans la justice d'Aubière et au terroir de Prat arystal (?) sive de la Ribeyre, jouxte le vergier de Michel Bourcheix, un passaige entre deux d'une part, le vergier de M^e Jehan Tailhandier de jour, la quart du S^{gr} d'Aubière, et le vergier dudit Pignol de nuict, et le vergier de François Thévenon de bize d'autre partie.* »
Témoins : Anthoine Dégironde et Michel Bourcheix, consuls de l'année présente dudit Aubière, et Jacques Viallereau (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

Quartier de la Gravyère sive de la Fontaine

Voilà une autre gravière, celle-là proche de la Fontaine. On comprend bien que l'Artière crée des gravières tout au long de son cours, mais nos ancêtres n'étaient vraiment pas imaginatifs en matière de terroirs !

1616

Le 17 décembre 1616, Pierre Tourgon, mareschal d'Aubière, vend à Jehan Breulh, avocat de Clermont, « *une grange et jardin estant au devant, avec leurs aises et appartenances quelconques, scituée dans la justice d'Aubière et au terroir de la Gravyère, sive de la Fontaine, jouxte le vergier des hoirs de feu M^e André Delaire de jour et midy, le jardin dudit S^r acquéreur de nuict, de jour et de midy, un passaige commun de bize d'autre, et le jardin jouxte le vergier de Guillaume Noellet de jour, le ruisseau commun de bize, et le passaige commun de nuict d'autre partie, moyennant le prix et somme de six vingt quinze livres tournois...* » Témoins : M^e Anthoine Gasquet, praticien à Clermont soussigné avec ledit S^r Breulh, et Michel Vaissat dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

Quartier du Moulin ou du Molin

On suppose que lorsqu'on parle, au début du dix-septième siècle, du quartier du Molin (ou du Moulin), on veut parler du moulin banal ou moulin du seigneur d'Aubière, le futur « moulin Lafayette ». Celui-ci est situé hors les murs, à main gauche en sortant du bourg par la porte des Ramacles. Ce quartier s'étend d'abord intramuros, de part et d'autre de la rue Voltaire actuelle, et jusqu'au niveau de la rue de la Razette. Il se prolonge ensuite, hors les murs, sous le moulin en direction de l'est, vers le quartier du Massadou. Il semble que ce quartier du Molin est proche d'une fontaine.

1603

Lors d'un échange du 22 février 1603 entre Jacques Aubeny, laboureur d'Aubière, et Jehan Long Chambon (sic), aussi laboureur d'Aubière. Ici on échange « *un vergier planté d'arbres francs, situé à Aubière et au terroir de Proulhat, et une terre située à Aubière et au terroir de las Faissas [Foisses], contre une maison avec ses appartenances, située à Aubière et au quartier du Molin [Moulin], elle jouxte le mur dudit Aubière d'une part, la maison de Jacques Cladière viallard d'autre, et la maison de M^e Anthoine Esclany d'autre.* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63).

1612

Le 15 septembre 1612, Noble Jacques Ferrier, conseiller du Roy, receveur général provincial des D... en la ville de Clermont, a vendu à honorable homme M^e Jehan Ferrier son neveu, demeurant audit Clermont, « *un chazal de maison et cuvaige, avec ses appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Molin, jouxte la muraille dudit Aubière d'une part, la rue publique de nuict, la maison de M^e Anthoine Esclany de bize, et la maison de Jacques Cladière d'autre à midy, moyennant le prix et somme de quatre vingt livres tournois.* » Témoins : Jacques Brolly et Michel Dégironde jeune d'Aubière ; les parties ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1613

Partage du 10 janvier 1613 entre Anthoine Tailhandier, marchand en la ville de Clermont, et Victor Tailhandier son frère, aussy marchand en ladite ville (...). Sont advenus audit Anthoine Tailhandier les héritaiges cy après confinés :
« *une maison consistant en chambre, gallettas, crouetton, cuvaige au-dessous, et chazal joignant avec ses aultres aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Molin, sivé de la fontaine, jouxte la maison de Guillaume Noellet d'une part, la rue commune d'autre, la maison des hoirs de M^e Jehan Tailhandier d'autre, et une autre rue à bout de nuict d'autre partie...* » Témoins : Michel Dégironde le jeune, Jehan Dégironde et Anthoine Pomyer d'Aubière, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre audit lieu d'Aubière, qui a signé avec les parties (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

Quartier de la Penderie (du Thieu ou du Thuel)

Sive de la Fontaine

C'est plus un terroir qu'un quartier, même si les constructions apparaissent en ce début du dix-septième siècle. Situé entre le pré de l'Aire à l'ouest et le Thieu à l'est, ce terroir longe l'Artière, rive droite, et voisine avec le quartier de la Fontaine, rive gauche. Il est parfois désigné comme une « *dépendance* » du Thieu.

1608

Lors d'une acquisition en date du 21 janvier 1608, M^e Anthoine Esclany, habitant de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Jacques Aureilhe et à Guillaume Prugnhath (sic) son gendre, « *une chalmes contenant une esmynée ou entour, scituée dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Penderie [du Thieu], cy devant acquise par ledit vendeur dudit Jacques Aureilhe, l'un des dits acquéreurs, jouxte la nugeyrade d'honneste femme Halips Fontfreyde de deux parties, la cave de Michel Pérol Gargoulliou et la chènevière de Jehan Chastanier d'autre, et la chalmes des hoirs de François Noalhat d'autre partie, moyennant la somme de six livres tournois, que lesdits acquéreurs confessent avoir remis audit vendeur comptant.* »
Témoin : Blaize Rameyn. Et ledit vendeur a signé. (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 23 - A.D. 63).

La *penderie*, ce mot prend le sens de dépendance, voisinage, confin.

1615

Le 5 février 1615. Jehan Chastanier jeune, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Guillaume Mazen, « *la moytié d'une grange et jardin joignant ensemble, avec leurs aises et appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubièrre et au terroir de la Penderie sive de la Fontaine, jouxte l'autre moiitié de ladite grange et jardin appartenant à Estienne Chastanier, frère dudit vendeur, d'une part, le chemin commun d'autre, la grange de M^e Victor Tailhandier de nuict, et la chènevière de Jehan et André Rigoullet de midy d'autre partie ; plus une chènevière..., moyennant le prix et somme de cent six livres tournois...* »
Témoins : Estienne Chastanier et François Morel d'Aubièrre, et Ligier Chabosy laisné soussigné avec ledit acquéreur (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Le 7 février 1615, Estienne Chastanier, laboureur d'Aubièrre, et Guillaume Mazen, laboureur d'Aubièrre, font entre eux un échange. Ledit Chastanier promet d'échanger avec ledit Mazen qui accepte, « *une moiitié de grange et jardin joignant ensemble, avec leurs appartenances quelconques, scituée dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Penderie du Thuel, sive de la Fontaine, jouxte l'autre moiitié de grange et jardin, par ledit Mazen naguère acquise de Jehan Chastanier, d'une part, la rue commune d'autre, le jardin de Barthélemy Mouty, Blaize Ramen et des hoirs de Pierre Aubeny de jour, et la chènevière de Jehan et André Rigoullet frères de midy d'autre partie ; contre ladite moiitié de grange et jardin, ledit Mazen a promis d'échanger une chènevière...* »
Témoins : Anthoine Dégironde, Michel Dégironde jeune et Pierre Dégironde ; et ledit Mazen a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

Quartier de la Place

De l'église ou place publique

Ce quartier encercle la place principale du bourg, au moins de trois côtés puisque le cimetière borde la place au sud. Il confine avec le quartier « sous l'église ». Si la halle, pour le marché hebdomadaire et la loue, n'apparaîtra que plus tard, on trouve autour de la place le four banal et l'église. Sur cette place tout se sait, tout se dit ; on y achète, on y vend, on y loue. C'est là que l'on débat de tout, les jours de marché ou au sortir des offices dominicaux ; on y juge aussi puisque le seigneur y tient ses assises de justice.

1586

Permutation du 25 février 1586 entre Pierre Dumolin, hoste d'Aubière, d'une part, et Guillaume Vaury, masson, et Anna Queyrillet, sa femme procédant sous l'autorité dudit Vaury son mary, d'autre partie. Ledit Dumolin échange avec lesdits Vaury et Queyrillet sa femme, « *un pré et deux vignes, contre une maison consistant en une chambre, galletas, et cellier estant au dessous, et aultour leurs aizes et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte deux rues communes de deux parties de midy et nuict, la passaige commun entre ledit Dumolin ... et les hoirs de Pierre Dumolin laisné, et la maison dudit Pierre Dumolin d'une part à jour, et la maison desdits hoirs dudit feu Pierre Dumolin susdit d'autre partie à bize ; quitte de tous cens et charges. Ladite maison en sa moytié advenue à Vaury et sa femme par héritage et succession de feu Jehanne Dumolin, tante à ladite Queyrillet, femme audit Vaureix (sic). Et comme ladite maison est de plus grande velleur et estimation que le pré et les vignes, baillés par ledit Dumolin auxdits Vaureix et Queyrillet, sera payée la somme de dix escus sols par ledit Dumolin...* » Témoins : Pierre Thévenon et Jehan Ramen, laboureurs d'Aubière, et Anthoine Vaux, sergent dudit lieu soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1587

Permutation du 4 mars 1587 entre Claude Salicques, laboureur d'Aubière, et Jacques Viallevaux aussi d'Aubière. Ledit Salicques échange une maison « *faisant hault et bas* » avec ses autres appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte la maison de François Reymond d'une part, la maison de Blaise Gilbert de Chazollier d'autres deux parties à nuit et bize, la rue commune d'autre à midi, aux cens et charges accoutumés, contre une terre d'une esminée au terroir des Chaux... Témoins : Jehan Chastanier soussigné, et Guillaume Delair jeune (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1588

Testament codicille du 30 avril 1588 de Martine Legay, veuve de Pierre Deroche. « *Elle lègue à Estienne Deroche, son fils, une grange, située dans la justice d'Aubière et au quartier de las Treilhas... ; plus une maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, à elle advenue par hoyrie et succession de feu Anthoine Legay, son nepveu, joignant à la rue commune d'une part, et la maison de Michel Solier par sa femme d'autre ; plus une autre maison, où de présent elle fait sa demeure, située dans ledit lieu et au quartier du Chastel, sive de la Quaire...* » Témoins : Messire Anthoine Constantin, prêtre d'Aubière, et Anthoine Vaux, Anthoine Brunel, Jehan Domas, Blaise Tévenon, Benoid Garetreilhe, Jehan Rigoullet, tous laboureurs habitants d'Aubière. M^{re} Constantin et Anthoine Vaux ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1588

Partage du 26 mai 1588 entre Gabriel Decors, laboureur d'Aubière, et Michel Bonabry, habitant dudit lieu, comme héritiers de feu Françoise Mathinat, femme quand vivait audit Decors. Lesquelles parties ont dict et confessé vouloir faire le partage des biens de ladite deffuncte Mathinat qui estaient entre eulx communs. Une maison, située dans le lieu

d'Aubière et au quartier de la Place, joignant à deux rues communes de deux parties, la maison des hoirs de feu M^e Gabriel Arlaud d'autre... Témoins : Jacques Cladière bartran, et Annet Louys qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1589

L'inventaire des biens de feu Pierre Dumolin a été réalisé en deux temps : les 27 novembre 1589 et 12 janvier 1590. Comme ci-dessus, cet acte nous permettra de repérer plusieurs bâtiments dans deux quartiers différents dont voici le détail : « *plus une maison située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place où ledit défunt voulait faire sa résidence consistant en chambres et autres, ses appartenances joignant à deux rues communes de deux parties, la maison de Jehan Rouchaud et Paul Dumolin d'autre partie ; plus une étable vide étant au-devant de ladite maison joignant à deux rues communes de deux parties, et le cuvage de Pierre Feuilhade d'autre partie ; plus un cuvage acquis par ledit défunt de Ligier Fourcauld, situé dans ledit lieu d'Aubière et audit quartier de la Place, jouxant deux rues communes de deux parties, et la maison de Jehan Legay d'autre partie ; plus un chezal de grange situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant à la rue commune d'une part, et la grange de M^e Jamet Dumolin d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 4 et 5 - A.D. 63).

1591

Permutation du 26 mai 1591 entre Gabriel Decors, laboureur d'Aubière, et Chaptard Vedel, boucheir d'Aubière (sic). Ledit Decors a baillé audit Vedel la moitié par indivis d'une maison, consistant en chambres, cuvage, ..., et autres appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte la maison de Pierre Feulhade par sa femme d'une part, et deux rues communes d'autres deux parties, ladite maison étant en commun entre lesdites parties et à eux advenue par partage fait entre eux ce jourd'huy avec Guillaume Ceaulme, des biens qui étaient communs entre eux et à eux advenus par les décès de messire Jehan Vedel et de Pierre Vedel. En échange, ledit Vedel a baillé audit Decors la moitié par indivis d'une vigne, commune entre eux, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, plus deux autres vignes de deux heuvres... Témoins : Anthoine Ramen, et Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Acquisition du 17 novembre 1591. François Vaury, laboureur et habitant d'Aubière, de son bon gré a vendu à Pierre Feulhade, hoste d'Aubière, pour le prix et somme de onze escus sol par ledict acquerueur audit vendeur, assavoir un chazal entouré de murailles avec ses appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Place sivé de sous l'esglise, joignant à la maison de la cure d'Aubière d'une part, la maison de Claude Salicques d'aultre, la maison dudit vendeur à bize et traverse et la rue ou passage à bout d'aultre partie, quicte de tous cens et charges quelconques acoustumés... Fait à Aubière en la maison dudit notaire en présence de Jehan Monteil, charpentier et habitant dudit lieu, et Messire Anthoine Constantin, prêtre dudit lieu, qui a signé, le dix septiesme jour de novembre mil six cent quatre-vingt-onze après midy (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1593

Permutation du 18 janvier 1593 entre Pierre Feulhade, hoste d'Aubière, et Marie Ponsson, veuve d'Anthoine Gioux, et Jacques Gioux, fils dudit feu Anthoine, cousturier d'Aubière. Ledit Feulhade a baillé auxdits Ponsson et Gioux une maison consistant en une chambre et cellier estant au-dessous, avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, sive de sous le Four, joignant à deux rues communes de deux parties, la maison de Pierre Dégironde d'autre, et la passage commun entre lesdits Dégironde Michel jeune et ledit Feullade d'autre partie, quitte de tous cens et charges ; et en échange lesdits Ponsson et Gioux ont baillé audit Feullade une vigne de deux œuvres...

Témoins : Anthoine Romain, et M^{re} Anthoine David, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

1593

Acquisition du 21 avril 1593. Anthoine Cladière bartran, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Mazen, laboureur dudit lieu, pour la somme de quatre escus sol deux tiers, une maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, joignant à la maison de Jehan Rouchault d'une part, la maison des hoirs de Pierre Ribeyre d'autre, la rue commune d'autre, le cuvage des hoirs de Pierre Dumolin d'autre, et la maison des hoirs de Jehan Sibard d'autre partie, ladite maison acquise par ledit vendeur de sieur Gilbert Debrion, marchand de Clermont... Témoins : Messires Anthoine Constantin et Anthoine David, prêtres dudit lieu soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

1603

Lors d'un échange, en date du 28 janvier 1603, entre Michel Dégironde jeune et François Dumolin, tous deux laboureurs d'Aubière, l'exemple d'un chazal (ou chezal) entouré de murailles au quartier de la Place (il s'agit sans aucun doute de la Place de la Halle, près de l'église) : « *Un chazal entouré de murailles au quartier de la Place, juxte la voie commune de bise, la maison dudit Dégironde et un passage entre deux de jour, la maison de François Perol de midy, et la maison de Gabriel Decors de nuit* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63).

1604

Au centre bourg, place de la Halle. Cette permutation (ou échange) du 17 mai 1604 se fait entre François Dumolin et Jehan Rouchaut, tous les deux laboureurs d'Aubière. François Dumolin échange « *un cuvaige, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, juxte deux rues communes de deux parties, la maison et aizes de M^e Jacmet Dumolin par sa femme d'autre, et la maison dudit Rouchaut et de Michel Mazin d'autre partie* » contre, de la part dudit Rouchaut, une vigne d'une heuvre, située à Aubière et au terroir de Mallemouche, plus une autre vigne d'une demye heuvre, aussi à Aubière et au terroir de la Bade, plus une autre vigne d'une heuvre et demye, encore à Aubière et au terroir de la Bezou (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 19 - A.D. 63).

1605

C'est le 17 avril 1605 que Pierre Dégironde, laboureur d'Aubière, vend à François Gioux, aussi laboureur d'Aubière, « *une maison avec ses appartenances, consistant en deux chambres, avec leurs ... [illisible] estant au dessous, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, juxte la maison de Jacques Gioux, fils à feu Anthoine, d'une part, la maison de Guillaume Noellet par sa femme d'autre, la rue commune de nuit, et la maison des hoirs de Gabriel Legay laisné, un passage commun entre deux d'autre partie, moyennant le prix et somme de six vingt [120] livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

La femme de Guillaume Noellet : il s'agit de sa seconde femme, Marguerite Reddon, qu'il a épousée le 20 août 1597 à Aubière.

Les hoirs de Gabriel Legay laisné : les enfants qu'il a eu avec son épouse Françoise Fosson, Agnès et Estienne Legay. Gabriel Legay était déjà décédé lors du mariage de sa fille Agnès avec Guillaume Solier, le 3 janvier 1591 à Aubière.

1609

Lors de la permutation du 8 décembre 1609, entre Anthoine Ramen et François Gioux son gendre, et Martin Dumas, laboureur d'Aubière, ledit Ramen échange une terre d'une esmynée contre « *une maison consistant en une chambre et cellier, avec cour, aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, sivé du Simetière, juxte la maison dudit Ramen d'une part, la maison dudit Gioux d'autre, la rue commune d'autre, la maison de Martin Viallereau d'autre, et la rue commune d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

Si besoin était, nous aurions, ici, et en 1609, la preuve que le cimetière n'est pas encore transféré hors les murs dans le quartier de las Treilhas. Je rappelle que la place dont on parle dans cet acte est celle de l'église, confinée au sud par le cimetière et l'église.

1609

Dans la transaction du 23 septembre 1609, entre M^e Paul Galoubye, procureur à Clermont, et Jacques Serre du lieu de la Tour, mary d'Anna Daufin, il est rappelé que par « *acte du bally d'Aubière du douziesme jour d'aoust mil cinq cent quatre vingt dix huit lesdits biens de feu Loys Daufin, quand vivait marchand de Clermont, auraient esté vendus, et, entre autres, une maison scituée dans ledit lieu d'Aubière, au quartier de la Place, jouxte la maison des hoirs de François Chossidon d'une part, deux rues communes, et le four, une rue à bout de midy, icelle maison actuellement à Anthoine Esclany, habitant audit Aubière, pour le prix et somme de cent cinquante livres...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610

Dans une transaction du 18 janvier 1610, on apprend que le 8 décembre 1609, Martin Domas, laboureur d'Aubière, avait échangé avec Anthoine Ramen et à son gendre, François Gioux, « *une maison consistant en une chambre et cellier avec leurs aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, sivé le simetière, jouxte la maison et cuvaige dudit Ramen d'une part, la maison dudit Gioux d'autre, la rue commune d'autre, et la maison de M^e Martin Viallereau d'autre partie ; contre une terre d'une esmynée au terroir de las Faissas...* » Témoins : Martin Deperes et Jacques Vaissat d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1610

Le 28 octobre 1610, Marguerite Brun, veufve de feu François Jaffard, vivant habitant d'Aubière, et Jehan Jaffard son fils et dudit deffunct, habitant de Cournon, ont vendu à M^{re} Claude Feulhade, prêtre d'Aubière, « *une maison consistant en chambre, antichambre et cellier estant au dessous, avec ses aises et appartenances, scituée dans ledit lieu d'Aubière, et au quartier de la Place, jouxte la maison dudit Feulhade acquéreur d'une part, le simetière dudit Aubière de jour et midy, et une rue ou passage à bout d'autre partie, moyennant le prix et somme de sept vingt livres tournois.* » Témoins : honorable homme M^e Benoist Terringaud, notaire royal et greffier à Cournon, soussigné avec ledit Claude Feulhade, et Michel Pérol gargoulliou (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1611

Le 29 janvier 1611. Pierre Chidrat, sergent ordinaire d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde jeune d'Aubière, « *une maison consistant en une chambre, et cellier estant au dessous, avec ses appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte une rue à bout d'une part, la maison d'Estienne Decors d'autre, et la maison de ... [en blanc] de nuict, et la maison et aises de Blaise Tailhandier d'autre partie ; moyennant le prix et somme de vingt deux livres tournois.* » Témoins : V^{ble} personne messire François Noellet, curé d'Aubière soussigné, et Jehan Thévenon (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1611

Le 31 décembre 1611, Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehanne Daubar, veufve de Pierre Chassignolles, « *une petite maison consistant en une chambre et cellier, et avec ses aises et appartenances, par ledit Dégironde naguère acquise de feu Pierre Chidrat, scituée dans le lieu dudit Aubière, et au quartier de la Place, jouxte la rue commune d'une part, la maison d'Estienne Decors d'autre, la maison de Jacques Viallereau de nuict, et la maison et aise de Blaise Tailhandier de bize d'autre partie, moyennant le prix et somme de trante troys livres dix sols tournois.* » Témoins : Anthoine Esclany

soussigné, et Estienne Thévenon d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1612

Le 14 octobre 1612, M^{re} Claude Feulhade, prêtre d'Aubière, échange, avec Michel Dégironde jeune [son beau-frère], laboureur d'Aubière, « *une maison consistant en chambre, crouetton, cellier et aultour ses aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte ladite place et le simetière dudit Aubière de jour, la rue commune de bize, un passage à bout de nuict, et encore ledit simetière du cousté de midy* », contre « *la chambre d'une maison...* » Témoins : Amable Aubeny et M^e Anthoine Esclany qui ont signé avec ledit Claude Feulhade (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

« Crouetton » (croton, de *crot*, creux, ou *cross*, grotte) : grotte, fosse souterraine, silo enterré. On pense tout de suite à cave, mais à Aubière, dans le bourg, l'eau est trop proche. Au mieux, les celliers et les cuvages ou peut-être les caveaux, sont semi-enterrés. Je penche plus pour le silo à grains.

1615

Dans son testament du 21 avril 1615, Jehanne Legay, veufve en premières nopces de feu Pierre Feulhade, et à présent femme à honorable homme M^e Jacmet Dumolin, jadis greffier de ce lieu d'Aubière, a légué à M^{re} Claude Feulhade, son fils « *une sienne maison scituée dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte la maison de Chatard Vedel d'une part, et la rue commune d'autre.* » Elle a requis pour témoins M^{re} Anthoine Mazen, prêtre soussigné, Jehan Bourcheix, François Gioux, Anthoine Pomyer, Blaize Obby, Jehan Rigoullet, et Claude Beney, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Dans son testament du 21 mai 1615, Jehan Huguet laisné d'Aubière, lègue à Marguerite Payge, sa femme, « *la maison où il fait sa demeure dans ce lieu d'Aubière au quartier de la Place, pour y vivre avec Michel Huguet sondit fils...* » Témoins : Jehan Recollène, Jehan Barbier, Michel Dégironde jeune, Michel Bourcheix, Jacques Girot, Guillaume Solier et M^e Hugues Dumolin, praticien, tous d'Aubière. Ledit Dumolin a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1616

Acquisition du 10 avril 1616. Jacques Gioux, fils à feu Anthoine, tailleur natif de ce lieu d'Aubière, à présent demeurant au lieu de Lempdes, a vendu à Michel Dégironde jeune et Jacmet Rouchau (sic) son gendre, d'Aubière, « *une maison composée de deux chambres, et un cellier estant au dessous, avec leurs autres appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Place, jouxte deux rues communes de deux partyes, la maison de Michel Vaissat de bize, et un passage commun du cousté de jour, d'autre partye, moyennant le prix et somme de sept vingt quinze livres tournois...* » Témoins : honorable homme Anthoine Tailhandier, marchand de Clermont soussigné, et Martin Bourcheix, d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1617

Acquisition du 11 septembre 1617 Michel Dégironde jeune, habitant d'Aubière, a vendu à Pierre Terrioux, dudit Aubière, « *une maison consistant en deux chambres, boutique et cellier et autres appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Place, jouxte deux rues commune de midy et de nuict, la maison de Michel Vaissat de bize et un passage commun de jour d'autre partie, moyennant la somme de huict vingts douze livres tournois...* » Témoins : Blaise Romain, et vénérable personne Mre François Noellet, curé dudit lieu soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1619

Acquisition du 6 février 1619. Michel Huguet, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Dégironde d'Aubière, « *une petite estable couverte à paille, avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, joignant à l'estable dudit vendeur, le passage commun entre deux d'une part, l'estable de Noel Dumolin de bize, et le jardin de Jehan Fosson, et le cuvaige d'Estienne Thévenon de midy d'autre part, moyennant le prix et somme de vingt livres tournois...* » Témoins : Jacques Duprat, sergent ordinaire dudit lieu, soussigné, et Martin Bourcheix dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

1618

Contrat de mariage du 9 janvier 1617 entre Blaise Obby, fils à feu François, laboureur d'Aubière, et Marguerite Rouchaud, fille de feu Jehan Rouchaud et de Jacqueline Dumolin sa veuve cy présente, il est fait mention « *d'un cuvaige avec ses appartenances, scitué au quartier de la Place dans ledit lieu d'Aubière, juxte une rue commune d'une part, et la maison de Jehan(ne ?) Legay de nuict [appartenant à Jacqueline Dumolin et qu'elle donne à ses enfants mâles]...* » Témoins : Paul Dumolin, Noël Dumolin, Jehan Recollene, Anthoine Gilbert et Michel Dégironde, tous d'Aubière, et M^{re} Martin Deperet prêtre, et M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, ces deux derniers soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

Quartier de la Place Fauchère (de la Place Fouchier ou de la Place Fauchière) Appelé parfois Quartier de derrière ou de sous l'esglize

Quartier peu étendu entre l'enceinte castrale à l'ouest et le quartier la Place à l'est, le quartier du Château au nord, et la rue de la Razette au sud. On dit que le nom de cette placette viendrait du bailli d'Aubièrre, Jehan Fouchier (mort en 1610, mais son fils Robert était également bailli d'Aubièrre cette année-là. Les Fouchier ou Fauchier sont d'une famille de Montferrand) qui aurait eu une maison dans ce quartier, voisin du château seigneurial...

1587

Permutation du 13 mars 1587 entre Jehan Chastanier, laboureur d'Aubièrre, et Jacques Chastanier, son frère, aussi laboureur dudit lieu. Jehan Chastanier a baillé « *la moytié par indivis de deux chambres avec un cuvaige y joignant de jour, qui était advenu audit Jehan par la partaige fait entre eux et Pierre Martin des biens qui leur auraient esté délaissés par le déceps de feu Anthoinette Charreir leur ayeulle, situés dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place Fouchière, joignant à la maison de Pierre Martin d'une part, deux rues communes de deux parties, et la maison d'Anthonia Couhade d'autre partie...* » Témoins : Anthoine Dégironde et Jacques Chastanier d'Aubièrre, et messire François Noellet, prêtre d'Aubièrre, qui a signé avec ledit Jehan Chastanier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Permutation du 24 décembre 1587 entre M^e Martin Chastanier d'Aubièrre, et François Dégironde bataille, habitant dudit Aubière. Ledit Chastanier a baillé audit Dégironde « *la moytié d'une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la place Fouchier, qui confine à la maison d'Anthoine Dégironde d'une part, la moytié de maison appartenant à Pierre Dégironde d'autre à midy, la rue commune de nuit, et la passaige commun d'autre partie à jour ; en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chastanier ...plus une maison et ses aizes, située hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire...* » Témoins : François Ribeyre, Anthoine Vaux, sergent dudit Aubière, qui a signé avec ledit Martin Chastanier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1591

Testament du 7 mai 1591 d'Anthoinette Charrier, veuve de feu Jehan Feulhade. Cette dernière lègue à Clauda Chastanier, femme à Pierre Martin, « *une maison située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place Fauchère, joignant à la maison et cuvaige de M^e Jacques Dumolin, greffier d'Aubièrre, d'une part, le cuvaige de lad. testatrisse d'autre de midy, et la rue commune de jour [...]. Elle lègue et donne à Jehan et Jacques Chastanier frères, un cuvaige estant au dos de lad. maison donnée et léguée à lad. Clauda Chastanier, joignant à deux rues communes de deux parties, et lad. maison donnée à lad. Clauda.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Testament du 7 mai 1591 de honneste femme Anthoinette Charrier, veuve de feu Jehan Feulhade, « estant en sa maison en son lit malade de certaine maladie corporelle, a fait et ordonné son testament... Elle a voulu son corps estre inhumé et enseveli dans l'église dudit Aubière, et au tombeau dudit défunt Feulhade son mari. Elle donne et lègue à Clauda Chastanier, femme à Pierre Martin, en préciput et avantages de ses autres héritiers, cy après nommés : une maison à elle appartenant, faisant haut et bas, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place Fouchier, joignant à la maison et cuvaige de M^e Jacques Dumolin, greffier d'Aubièrre, d'une part, le cuvaige de ladite testatrice d'autre à midy, et la rue commune de jour. Elle a nommé ses héritiers universels : Jehan Chastanier, Jacques Chastanier et ladite Clauda Chastanier, enfants de feu Bonnet Chastanier et d'Anna Feulhade sa fille, chacun par tiers et égales portions... Témoins : François Gioux, Guillaume

Fosson, Jacques Vialevaux, Michel Romain, Anthoine Barbat, François Ceaulme, et Anthoine Tailhandier, tous d'Aubière. Ledit Tailhandier a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Acquisition du 17 novembre 1591. François Vaury, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Feulhade, hoste d'Aubière, pour la somme de onze escus sol, un chazal entouré de murailles, avec ses appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, sive de sous l'esglize, joignant à la maison de la cure d'Aubière d'une part, la maison de Claude Salicques d'autre, la maison dudit vendeur à bize et travers, et la rue ou passage à bout d'autre partie, quicte de tous cens et charges quelconques... Témoins : Jehan Montel charpentier dudit lieu d'Aubière, et messire Anthoine Constantin, prêtre d'Aubière soussigné... Il a été accordé entre les parties que ledit acquéreur devra faire une porte du cousté de la rue du cousté de nuit pour entrer dans ledit cuvage ci-dessus vendu... (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1602

Toujours dans le partage des frères Dégironde du 4 décembre 1602, et le lot de Guillaume Dégironde, dans lequel sont compris : « *...une autre maison acquize naguère par lesdites parties par décret de mortailles ... des biens de feu M^e Gabriel Arlaud, ... ladite maison en chambres, cuvaige, jardin et autres appartenances, scituée au quartier de la place Fauchère dans ledit lieu d'Aubière, jouxte une rue commune de deux parties, et la maison de Gabriel Decors d'autre, ensemble une autre maison, joignant au susdit jardin, acquize d'Anthoine Aubeny, fils à feu Estienne...* » ; « *...plus un cuvaige scitué dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la place Fauchère, jouxte la maison de Guillaume Deperes d'une part, et la rue commune d'autre...* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1607

Le 27 mai 1607, Michel Dégironde jeune, fils à feu Audebert, laboureur d'Aubière, a vendu à Anna Maumet, habitante audit lieu, « *une maison consistant en une chambre et cuvaige estant au dessouls, avec leurs appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Place Fouchier, jouxte la rue commune d'une part, la maison d'Anthoine Dégironde d'autre, et le chazal dudit vendeur du cousté de midy d'autre partie, le passaige pour entrer dans ledit chazal en commun entre lesdites parties, avec la muraille faisant l'entre deux de ladite maison et chazal, à laquelle ledit vendeur pourra appuyer la couverture de sondit chazal quand bon luy semblera de la couvrir. Ceste vente faite moyennant le prix et somme de quatre vingt livres tournois...* » Témoins : François Chavaignat, Blaise Romain, Jacmet Mallet minou, et M^e Hugues Dumolin, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1609

Le 17 décembre 1609, Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, a vendu à Anthoine Dégironde d'Aubière, et à Estienne Chastanier son gendre, « *un chazal entouré de murailhes, avec ses appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la place Fauchière, jouxte la maison d'Anna Monnet d'une part, la maison dudit Dégironde acquéreur de nuict, la maison des hoirs de François Dégironde, et la basse-cour servant de passaige auxdits hoirs et à Jehan Dégironde de nuict, et encore ledit passaige d'autre partie, moyennant la somme de vingt sept livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610

Une transaction du 15 octobre 1610 où il est question d'une maison vendue par Pierre Aubeny à Anthoine Samoël, « *ladite maison scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place Fouchière, joignant au fossé du chasteau dudit lieu d'une part, la rue commune d'autre, et la maison de Pierre Martin par sa femme d'autre partie ; de laquelle maison ledit Samoël jouira dorénavant à son plaisir, sans que ledit Aubeny puisse rien plus*

prétandre à la jouissance d'icelle... » Témoins : Ollyvier Aubeny, Anthoine Aubeny frères (!) dudit Pierre, et Jehan Pyronnet soussigné avec ledit M^e André Samoël, fils audit Anthoine (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1613

Le 28 février 1613, Annet Dégironde, fils à feu François, habitant d'Aubière donne et lègue à Béatrix Ribeyre sa mère : « *une maison, à luy appartenant, scituée dans ledit lieu d'Aubière, au quartier de la Place Fouchier, jouxte la maison de Jehan Dégironde d'une part, la rue commune d'autre, et la maison d'Anthoine Dégironde d'autre ; plus ...* » Témoins : V^{ble} personne M^{re} François Noellet, curé soussigné d'Aubière, Blaize Obby, François Brun gauvat, Jacques Couhade, Gilbert Ebrard et Guillaume Deperes d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1614

Le 14 juillet 1614, Michel Dégironde Marquet, messire Jehan Dégironde, prêtre, et Guillaume Dégironde, ses enfants, tous d'Aubière, ont vendu à Jehan Dégironde, « *une maison, consistant en cuvaige et chambre, et aultour ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la place Fouchière, jouxte la rue commune de midy, la maison de Blaize Obby de bize, la maison de Jehan Obby de nuict, et une ruelle ou passaige à bout à jour d'autre partie, au cens dû au Seigneur d'Aubière, moyennant le prix et somme de cent quinze livres tournois.* » Témoins : Vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit Aubière, qui a signé avec M^{re} Jehan Dégironde, et Georges Condry [Cohendy] dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 29 - A.D. 63).

1616

Lors de son contrat de mariage du 24 janvier 1616 avec Anthoine Sudre, laboureur d'Aubière, Jehanne Bellard, veufve de feu Jehan Obby, vivant laboureur dudit Aubière, « *s'est constitué l'uzuffruict et jouissance, à elle donnée par ledit Obby, son deffunct mary, d'une maison, scituée dans le lieu d'Aubyère et au quartier de la Place Fouchière ; plus s'est encore constitué un petit cuvaige, scitué dans le lieu d'Aubyère et au quartier de la Place Fouchière, jouxte le cuvaige d'Anthoine Dégironde d'une part, et la maison de Saturnin Barbat d'autre [...].* » Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, et Claude Feulhade, prêtre, qui ont signé ; et François Morel, Michel Tailhandier dudit Aubière ; et Saturnin Brun et Saturnin Bellard, fils à Anthoine, de Clémensat, et plusieurs autres personnes parents desdites parties (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616

Le 14 novembre 1616, Annet Courail, tixerand de Riom, et Marguerite Sany sa femme, ont vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, tous deux d'Aubière, « *le quart par indivis, les autres trois faisant le tout d'une maison, scituée dans ce lieu d'Aubière avec ses appartenances quelconques, au terroir (sic) de la Place Fouchier, jouxte la rue commune d'une part, la maison et chazal desdit Dégironde et Chastanier d'autres deux parties [...], moyennant la somme de douze livres dix sols...* » Témoins : M^{re} Jehan Dégironde prêtre soussigné, et Michel Dégironde jeune dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1617

Le 22 juin 1617, M^e André Eyraud, praticien de Clermont, a vendu à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, du lieu d'Aubière, « *une maison consistant en une chambre, cellier, courtil et aize et autres appartenances quelconques, par ledit Eyraud naguère acquise de Saturnin Barbat dudit Aubière, par contraict receu par le notaire soussigné en datte du douziesme de mars mil six centz dix sept, ladite maison scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Place Fouchier, jouxte le chazal de Guillaume Dégironde d'une part, la maison de Pierre Defarges d'autre à bize, la maison, courtil et aize d'Anthoine Dégironde et Anthoine Sudre par sa femme [Jehanne Bellard] de midy, et l'esglize dudit Aubière, une rue entre deux de jour d'autre partie, au cens accoustumés*

deu au S^{gr} d'Aubièrre [...], moiennant le prix et somme de soixante livres tournois... » Cité : Anthoine Barbat, père audit Saturnin. Témoins : M^e Dauthon Moranges, joueur d'instrument en la ville de Clermont soussigné, et Jacques Aubeny d'Aubièrre. [Le contrat de vente, ci-dessus mentionné, à la date du 12 mars 1617, n'a pas été retrouvé dans les minutes de M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, aux archives départementales du Puy-de-Dôme] (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617

Permutation du 25 juin 1617 entre Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, du lieu d'Aubièrre d'une part, et Anthoine Piallat, aussi d'Aubièrre, d'autre part. Elle fait suite à l'acte du 22 juin 1617, ci-dessous. Vous noterez que, dans cet acte, le quartier de la Place Fouchier devient le quartier de Derrière l'esglize ! « *Lesdits Dégironde et Chastanier ont baillé et promis d'eschanger audict Piallat, une maison par eulx naguère acquise de M^e André Eyraud, praticien de Clermont, consistant en une chambre, cellier au dessous, aizes et autres appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier de derrière l'esglize, sivé de la Place Fouchier, jouxte l'esglize dudit Aubièrre, une ruelle entre deux du cousté de jour, le cuvaige et aize dudit Dégironde et Anthoine Sudre par sa femme de midy, la maison de Pierre Defarges et jardin de Guillaume Dégironde de bize, et la maison de Blaise Obby de nuict, au cens accoustumé [...]; contre le tiers par indivis d'une maison, son cellier estant au dessous avec leurs appartenances, scituée dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier de ladite Place Fouchier, commune et indivis entre lesdites parties, jouxte la rue commune de bize, un passaige commun de jour, et le chazal dudit Dégironde de midy, et encore une autre maison dudit Dégironde du cousté de nuict d'autre partie [...]. La maison confinée par lesdits Dégironde et Chastanier et baillée audit Piallat est de plus grande velleur. A ceste cause, et pour les droicts de plus velleur, ledit Piallat a promis de payer auxdits Dégironde et Chastanier la somme de vingt six livres dans troys ans prochains à compter d'huy... » Témoins : Gabriel Decors d'Aubièrre, et Gilbert Aubeny soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 32 - A.D. 63).*

1618

Contrat de mariage du 9 janvier 1617 entre Blaise Obby, fils à feu François, laboureur d'Aubièrre, et Marguerite Rouchaud, fille de feu Jehan Rouchaud et de Jacqueline Dumolin sa veuve cy présente, il est fait mention « *...d'une maison, scituée dans le lieu d'Aubièrre au quartier de la Place Fouchier [appartenant à Blaise Obby]... » Témoins : Paul Dumolin, Noël Dumolin, Jehan Recollene, Anthoine Gilbert et Michel Dégironde, tous d'Aubièrre, et M^{re} Martin Deperet prêtre, et M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, ces deux derniers soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 33 - A.D. 63).*

Quartier de la Quaire

Il est situé entre l'enceinte à l'est du bourg et le quartier du Château à l'ouest. La Halle et le quartier de la Place le bordent au sud ; il est fermé par la porte de la Quaire au nord. Ce quartier est traversé du nord au sud par la rue de la Quaire (rue du 4-Septembre aujourd'hui), qui est nommée ainsi depuis un acte du XVI^{ème} siècle.

1518

Pour débiter, un petit retour en arrière dans le temps : « Apert que par reconnaissance du dix juin 1518 honorable homme M^e Guillaume Olier *notaire* habitant à présent de Gerzat a reconnu au proffit du S^r Anne de Montmorin – terrier Cousserand n^o541 – scavoir une grange et hort attouchant, *audit* lieu au terroir de la quair jouxte la voye publique de deux parties, l'hôtel, grange et hort de Jean Perol d'autre, et l'hort *dudit* confessant d'orient, au cens d'une quarte froment et une géline. Fait et signé Cousserand, *notaire*. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubièrre – Archives communales d'Aubièrre – D 20).

1550

« Plus M^e Aragonès, *notaire* royal étably à Orcet, a reconnu au proffit du S^r Gilbert de Jarry – terrier Brugère n^o581 – une grange et ort attouchant, assis au quartier de la quair, jouxte deux voyes communes de deux parties, l'hôtel, grange et ort de Simon Perol d'autre, et l'hort *dudit* confessant d'orient, une quarte froment *mesure droite* et une géline. Fait le six may 1550 et signé Brugère, *notaire* royal. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubièrre – Archives communales d'Aubièrre – D 20).

1585

Nous continuons avec un échange du 18 février 1585. Exceptionnellement, nous allons accéder à deux quartiers pour cet acte qui concerne des granges et courtils. Rédigé par un notaire de Clermont, l'orthographe du premier quartier diffère quelque peu de celle du notaire aubiérois, mais c'est sans importance : Cayre égale Quaire. Cet échange a lieu entre Pierre Vedel, laboureur et boucher d'Aubièrre, et Pierre Dumolin, laboureur d'Aubièrre. Pierre Vedel échange : « *une grange couverte de paille avec son courtil, située aux fauxbourgs dud. lieu d'Aubièrre, au quartier de la Cayre, joignant la grange de M^e Jacques Dumolin de nuict, la grange des hoirs de Michel Deperet de jour, la grange des hoirs d'Anthoine Baille et de Michel Pérol fils à feu Simon à bize, et la voye commune de midy ; contre une autre grange avec son courtilage, située aux fauxbourgs dud. lieu, au quartier du Ventadour, couverte de paille, joignant la grange de Michel, Anthoine et François Baille frères, de jour, le chazal de Pierre et François Dégironde et de Michel Mazen à midy, la grange et courtil de M...? Goun...? de nuict, et le chemin commun à bize* » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1114 - A.D. 63).

1586

Contrat de mariage du 3 février 1586 entre Benoid Garetreilhe, laboureur de Pérignat près Sarliève, et Jehanne Ceaulme, veuve de feu Jehan Réauld, habitant dudit Aubière. « *Ladite Ceaulme s'est constitué en dot et chansaïre [...] ; plus une maison scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte la maison de Jehan Ramen d'une part, et le chazal de Pierre Ceaulme et ses consorts d'autre ; plus s'est constitué la somme de trois escus sol trante sols [...]. Plus un lict garny de coïtte, coussin de plumes, couverte de layne, avec son coffre de sappin fermant à clef, et son linge menu...* » Témoins : Pierre et Guillaume Ceaulme, frères de la future épouse, Blaise Ramen, Michel Pérol, et M^e Martin Chastanier [beau-frère du futur] d'Aubièrre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1586

Permutation du 24 août 1586 entre Pierre Dumolin, hoste habitant d'Aubièrre, et Ligier et Anthoine Fourcaud, père et fils, laboureurs d'Aubièrre. Pierre Dumolin échange une vigne dans la justice de Clermont, contre un cuvage et courtil, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte une rue commune d'une part, la maison et aises de Jehan Legay, une autre rue commune d'autre, et la maison de Gabriel laisné Legay, et de Jehan Rouchaud d'autre partie... Témoins : Annet Louys mareschal soussigné, et François Vialevaux (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1586

Testament du 1^{er} novembre 1586 de Mariete Mallet, veuve de feu Pierre Reddon Besse. Elle lègue à Annet Reddon, fils à feu Barthélemy, lui-même fils de ladite testatrice, une grange au terroir de la Quaire, jouxte la maison et aises de Martin Chastanier d'une part, la maison et courtil de Michel Pérol d'autre, et la grange des prêtres d'Aubièrre d'autre... Témoins : Martin Chastanier, Anthoine Vaux, Michel Noellet, Ligier Fourcaud, François Chassignolles, Martin Roussel, et Pierre Valeire, tous d'Aubièrre. Lesdits Chastanier et Vaux ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1586

Le partage du 23 novembre 1586, entre François et Jacques Legay, frères, et laboureurs d'Aubièrre, nous permet ce retour à la Quaire : « ...et à la part et pourtion dud. Jacques Legay : une maison faisant cellier, chambre et galletas, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant à la maison de Michel Charrier d'une part, et à la rue commune d'autres deux parties, plus... » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

Galletas : lire « galetas », logement sous les combles, souvent misérable.

1586

Contrat de mariage du 27 décembre 1586 entre Léon Chossidon, tixerand d'Aubièrre, et Jehanne Ceaulme, fille à feu Martin, procédant sous l'autorité de Guillaume Ceaulme, son oncle et tuteur... Cité : François Ceaulme, frère de la future épouse, qui lui a donné « la quarte partie par indivis d'un chazal entouré de muraille, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte la muraille de la ville d'une part, la maison dudit Guillaume Ceaulme d'autre, la maison de Martin Legay d'autre... » Témoins : Barthélemy Aureilhe, Guillaume Pignol, Anthoine Fineyre, et Jehan Chastanier qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1587

Contrat de mariage du 27 janvier 1587 entre Michel Bellard, laboureur d'Aubièrre, et Martine Mosnier, veuve de feu Claude Cladière. Ladite Mosnier s'est constitué en dot et chansaire, tous ses biens, et entre autres : « ...la moitié par indivis d'un chazal qui était en grange, situé hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte la grange des hoirs de feu François Jaffard d'une part, et deux rues communes d'autres deux parties... » Témoins : François Fallateuf, Jehan Domas, Anthoine Bellard, Pierre Vedel, et messire Jehan Vedel prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Permutation du 24 février 1587 entre Guillaume Ceaulme, laboureur d'Aubièrre, et Anna Moynade, veuve de feu Ligier Brun. Ladite Moynade échange une vigne de deux heuvres, au terroir de la Bade, contre une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte le chazal des hoirs de Pierre Ceaulme d'une part, la maison de Martin Legay d'autre, le jardin des hoirs de Laurent Duvernois ? d'autre, et un passage commun d'autre, au cens d'une coupe pasmouille due au S^{gr} d'Aubièrre, plus une plus value de quarante sols que devra payer ledit Ceaulme à ladite Moynade. Témoins : Jacques Eyraud et Jehan Chastanier soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Permutation du 24 décembre 1587 entre M^e Martin Chastanier, habitant d'Aubièrre, et François Dégironde bataille, habitant dudit Aubièrre. Ledit Chastanier a baillé audit Dégironde la moitié d'une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la place Fouchier... ; et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chastanier tous les biens qui lui sont advenus par le décès de feu François Legay, quand vivait son oncle, dont « *une maison ou cuvage (!?), située dans le lieu d'Aubièrre, avec ses aises et appartenances, et au quartier de la Quaire, jouxte la maison dudit Chastanier d'une part, la rue commune d'autre, la grange des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre à jour, et la passage commun d'autre partie* », le tout aux cens et charges accoutumés ; et parce que la maison baillée audit Dégironde par ledit Chastanier est de plus grande valeur, ledit Dégironde paye audit Chastanier une plus-value de la somme de quatre écus sol... Témoins : François Ribeyre, et Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, qui a signé avec ledit Chastanier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1589

L'inventaire des biens de feu Pierre Dumolin a été réalisé en deux temps : les 27 novembre 1589 et 12 janvier 1590. Comme ci-dessus, cet acte nous permettra de repérer plusieurs bâtiments dans deux quartiers différents dont voici le détail : « *plus une maison située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place où ledit défunt voulait faire sa résidence consistant en chambres et autres, ses appartenances joignant à deux rues communes de deux parties, la maison de Jehan Rouchaud et Paul Dumolin d'autre partie ; plus une étable vide étant au-devant de ladite maison joignant à deux rues communes de deux parties, et le cuvage de Pierre Feuilhade d'autre partie ; plus un cuvage acquis par ledit défunt de Ligier Fourcauld, situé dans ledit lieu d'Aubièrre et audit quartier de la Place, jouxtant deux rues communes de deux parties, et la maison de Jehan Legay d'autre partie ; plus un chezal de grange situé hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant à la rue commune d'une part, et la grange de M^e Jamet Dumolin d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 4 et 5 - A.D. 63).

1590

Permutation du 28 février 1590 entre Ligier Fourcaud, laboureur d'Aubièrre, et Guillaume Bourcheix, laboureur habitant dudit lieu. « *Ledit Fourcaud a baillé une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant à la muraille de la ville d'une part, la maison d'Anthonia Rougier d'autre, la maison des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, et un passaige à bout d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, contre, de la part dudit Bourcheix, une vigne et un pré...* » Témoins : honorable homme M^e Jacmet Dumolin, greffier d'Aubièrre, qui a signé, et Guillaume Aureilhe dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1592

Permutation du 11 juin 1592 entre Michel Mazen, laboureur d'Aubièrre, et Anthoine Moynade, laboureur dudit lieu. Ledit Moynade a baillé audit Mazen une maison faisant haut et bas, avec ses aisances et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant à la maison de M^e Guillaume Loubier d'une part, la maison des hoirs de Pierre Noalhat d'autre, une rue commune d'autre à nuit, et la maison d'Anthoine Randane et Guillaume Estienne d'autre partie, au cens de trois deniers tournois dus au S^{gr} d'Aubièrre et quitte d'arrérages jusques huy. En échange de ladite maison, ledit Mazen a baillé audit Moynade une autre maison... Témoins : Chaptard Vedel, et messire Anthoine Constantin, prêtre dudit lieu d'Aubièrre, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1604

Lors de son mariage du 13 février 1604, avec Anthoine Noellet, Jehanne Reddon, fille de feu Barthélemy et de feu Anna Chastanier, se voit dotée, par sa tante, Marguerite Reddon, qui est aussi l'épouse de son beau-père Guillaume Noellet, d'une « *maison avec ses appartenances, située dans le lieu dudit Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte la*

maison de François Gioux d'une part, la rue commune d'autre, et le passage et aize de Michel Mazen et Michel Bourcheir d'autre partie... » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 19 - A.D. 63).

1605

C'est d'abord dans le testament de la fille, daté du 7 octobre 1605, que nous trouvons une maison. Il s'agit de Michelle Baille, fille d'Anthoine et de Jacquette Mazen (qui testera trois semaines plus tard) : « *Elle a légué audit Longchambon son mary une maison au quartier de la Quaire...* ». Celui qui reçoit cette maison est Jehan Longchambon. (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

1605

Le 31 octobre suivant, c'est au tour de la mère, Jacquette Mazen, de se sentir partir au point de faire son testament. « *Elle donne et lègue à Bonnet Cellierier son mary une maison située à Aubière, au quartier de la Quaire, juxte la rue commune d'une part, et l'aize dud. Bonnet Cellierier d'autre ; laquelle portion de maison led. Cellierier avait acquize par permutation de Guillaume Deperes, en échange d'une terre située dans lad. justice au terroir de Mareschalle* ». Sa fille est citée ; elle a donc survécue à la maladie qui avait provoqué son testament du 7 octobre : « *Michelle Baille, femme à Jehan Longchambon, et sa fille naturelle et légitime de feu Anthoine Baille, son premier mary...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

1606

Maison située « hors le lieu d'Aubière », le notaire n'aurait-il pas dû écrire « au quartier du faubourg de la Quaire » ? Cette maison nous est révélée dans l'inventaire des meubles de feu Anthoine Dumolin en date du 19 avril 1606 : « *Nous sommes transportés dans la maison où ledict defunct faisoit sa [demeurance], appartenant à Yzabeau Ageir sa belle mère, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, pour faire description et inventaire des biens délaissés par ledict deffunct... ; plus une grange hors le lieu d'Aubière au quartier de la Quaire, juxte le jardin de Michel Mazen de bize, et le jardin de Paul Dumolin de jour...* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1606

C'est une vente du 21 novembre 1606 de Françoise Bellard, veuve de Jehan Aulteribe. Elle est « *dame dans son droict, et non estant en puissance d'aultruy, tutrisse et administratrisse (sic) de ses enfants* », quand elle vend à Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, « *une maison avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quaire, juxte le mur dud. Aubière d'une part, la maison de Pierre Jobert par sa femme de nuict, la maison de M^e Jacmet Dumolin d'autre, et le passage à bout de midy d'autre partie ; plus une vigne...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

La femme de Pierre Jobert, à cette date, est inconnue ; la seule que nous lui connaissons, mais par le contrat de mariage qui sera signé 13 mois plus tard, le 27 décembre 1607, est Catherine Fosson.

1606

Lors de la permutation du 17 décembre 1606, Bonnet Cellierier échange avec Michel Dégironde jeune, « *...un chazal de maison avec un jardin y joignant, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, juxte une rue, la maison de Jehan Sudre d'autre, et l'estable d'Anthoine Ribeyre d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1607

Ce 6 mai 1607, « Guillaume Noellet, tant en quallité de mary et de seigneur des biens dotaux de Marguerite Reddon sa femme, en présence d'Anthoine Noellet son fils, mary de Jehanne Reddon sa femme, d'Anthoine Dégironde, tuteur de Jehan Reddon fils à feu Annet, a vendu à Anna Bourcheix, femme à Jacques Aureilhe son mary, et Guillaume Prugnat son

gendre : *une maison avec chambres et cellier et ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte la maison d'Annet Monteil d'une part, le mur dudit Aubièrre d'autre, le passaige commun d'autre partie.* » Cités : Marguerite, Jehan et Pierre Reddon. (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1609

Le 8 décembre 1609, Martin Dumas échange une terre avec Martin Deperes contre « *un cuvaige et cellier joignant ensemble, par luy naguère acquis de Jehan Jaffard, avec leurs aises et appartenances quelconques, scitués dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte la maison de Jacques Legay d'une part, la maison de Martial Barat d'autre, la rue commune d'autre et le jardin de M^e Jacmet Dumolin d'autre, et la maison dudit Dumas estant au-dessus d'autre partie ; plus une sauzade, etc...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609

Le 27 décembre 1609, c'est Estienne Borrand, tailleur d'habits en ce lieu d'Aubièrre, qui achète à Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, natif d'Aubièrre, à présent demeurant à la ville de Clermont, « *une maison consistant en une chambre et cellier estant au-dessous, avec ses aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier de la Quaire, jouxte deux rues communes de deux parties, la maison de Michel Mazen d'autre, et la maison de François Lucquet par sa femme d'autre partie, moyennant le prix et somme de quatre vingt dix livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610

Le 5 juillet 1610 François Gioux, laboureur d'Aubièrre, a vendu à François Arnaud, laboureur dudit lieu, « *une maison consistant en une chambre et son cellier, estant au dessous, avec ses autres aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier de la Quayre, sivé de la Place, jouxte la maison de Jacques Gioux tailleur d'une part, la rue commune d'autre, la maison de Marguerite Reddon, femme à Guillaume Noellet d'autre, et le passaige commun de jour d'autre partye, moyennant le prix et somme de deux cent dix livres tournois.* » Témoins : Jehan Gioux, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1611

Dans l'inventaire des biens meubles du 1^{er} février 1611 de feu M^e Jehan Tailhandier : une grange située à la Quaire (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 26 - A.D. 63). Pas d'autres confins donnés dans cet acte.

1611

Dans une acquisition du 4 octobre 1611, François Lucquet a baillé à Catherine Faifeu, sadite femme : « *une maison à luy appartenant, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte la rue commune d'une part, la maison d'Estienne Borrand d'autre, la maison de Michel Mazen d'autre, et la maison de Gilbert ... d'autre...* » Témoins : Ligier Chabosy soussigné, et François Jallat d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1611

Acquisition du 1^{er} décembre 1611. Martin Deperet, laboureur, demeurant depuis peu à Pérignat, a vendu à Guillaume Mazen, fils à feu Michel, « *une maison consistant en une chambre, antichambre et cuvaige au dessous, avec ses autres aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte la rue commune d'une part, la maison et jardin de M^e Jacmet Dumolin, de jour et bize, la maison de Martial Barat de nuit d'autre partie, moyennant le prix et somme de quatre vingt dix livres tournois.* » Témoins : Jacques Aubeny et Anthoine Dégironde ; et Ligier Chabosy qui a signé avec Guillaume Mazen (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1612

Le 27 juin 1612, Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Anthoine Cladière bartiau et Mariette Domas sa femme « *un petit chazal de maison sans couverture, avec ses aises et appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte la maison, colombier et jardin dudit vendeur, de midy et jour, la rue commune de bize, et l'aise et courtil de Jacques Fosson d'autre partie, moyennant le prix et somme de trante six livres tournois.* » Témoins : Anthoine Sudre et Jacques Vaissat (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1613

Dans son contrat de mariage du 19 décembre 1613 avec Benoid Goubellin, fils à Claude, mareschal habitant de Montferrand, Anthonia Viallevaud, veufve de feu Jehan Vedel, dame dans ses droits, habitant à Aubièrre, a apporté en dot : « *une grange avec ses aizes, scituée dans le bourg d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte une rue commune de jour, la grange d'Anthoine Dumollin de nuict..* » Témoins : vénérable personne messire François Noellet, curé dudit lieu, honorable homme M^e Joseph Sintignat, notaire royal à Montferrand, François Gioux et Ollyvier Aubeny d'Aubièrre. Ledit Goubelin a signé avec lesdits Noellet et Sintignat (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1614

Dans son testament du 2 janvier 1614, Anthoine Gilbert, laboureur d'Aubièrre, lègue à sa fille, Jehanne Gilbert, « *un petit cuvaige, couvert à paille, scitué dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier de la Quaire, jouxte deux rues de deux parties, et l'estable de Michel Mazen.* » Témoins : Michel Dégironde jeune, François Gioux, Jehan Recollène, Jacques Gioux tailleur, Jehan Gioux, Blaise Obby, et Guillaume Mazen soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 29 - A.D. 63).

1614

Le 24 février 1614, Anthoine Pomyer et Jehanne Faifeu sa femme, ont vendu à Claude Jeuneshommes, « *un petit cuvaige, couvert à thuile, avec ses appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte la rue commune d'une part, la grange de Blaise Chossidon et des hoirs de Jacques Legay de jour, la maison dudit acquéreur, un passaige entre deux de nuict, une petite estable des hoirs de feu Michel Pérol d'autre à bize, moyennant le prix et somme de quarante livres tournois, qui seront payées à ladite Faifeu et à François et Jacques Faifeu ses frères, héritiers par succession de feu Catherine Faifeu leur tante, femme à François Lucquet, quand vivait...* » Témoins : Jehan Mallet, demeurant à Beaulieu, justice de Montferrand, Michel Dégironde d'Aubièrre, et M^{re} Claude Feulhade, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 29 - A.D. 63).

1614

Le 22 juin 1614, Michel Dégironde jeune d'Aubièrre a vendu à Parette de Santigny, habitante dudit Aubièrre, « *une maison avec un jardin joignant ensemble, ensemble leurs appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier de la Quaire, joignant à la rue commune de bize, la grange et cuvaige d'Anthoine Sudre de jour, les estables d'Anthoine Ribeyre et Michel Chavaignat, et un passaige commun de midy, et la maison d'Anthoine Cladière, et le cuvaige dudit Chavaignat du cousté de nuict, au cens et charges accoustumés, moyennant le prix et somme de deux cents vingt livres tournois.* » Témoins : Messire Claude Feulhade, prêtre soussigné, et Anthoine Pomyer (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 29 - A.D. 63).

1614

Dans le contrat de mariage du 14 juillet 1614 entre Gilbert Martilliat, laboureur de Saint Bosire, et Magdelaine Duboyer, veufve de feu Annet Monteilh, laboureur d'Aubièrre quand vivait. Ladite Dubox (sic !) s'est constitué en dot et chansaie, tous ses biens meubles et immeubles, et, entre aultres, « *une maison, consistant en chambre, cellier et ses*

appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, jouxte la rue commune d'une part, et la muraille dudit Aubière... » Témoins : vénérable personne M^{re} Barthélemy Martin, vicquair dudit Saint Bosire, et honorable homme Anthoine Tailhandier, bourgeois à Clermont, soussignés, et François Ebrard, Blaise Ramain et Jehan Longchambon, d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 29 - A.D. 63).

1615

Dans son testament du 25 février 1615, Martin Domas, laboureur d'Aubière, donne et lègue à Anthonia Charrier sa femme et consorte « ... *une maison au quartier de la Quaire, où le testateur fait sa résidence, jouxte le rue commune d'une part, et la maison de Martial Barat...* » Il a requis comme témoins : Anthoine Sudre, Claude Cladière, Martin Deperes, Jehan Bonabry, François Thévenon, Anthoine Gilbert, Pierre Chambon et ~~Pierre Roddier~~, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1616

Dans le contrat de mariage du 7 février 1616 entre Jehan Baille, fils à François, laboureur d'Aubière, et Michelle Bourcheix, fille à feu Guillaume et à Jacqueline Machebeuf, veuve en premières noces dudit feu Guillaume Bourcheix, et, en secondes noces, de Guillaume Aureilhe, François Baille « *a donné et donne, en préciput et advantaige de ses autres enfants, audit futur espoux son dit fils présent, par donation faite entre vifs, une chambre d'une maison à luy appartenant scituée dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, ladite chambre avec sa [chemynée ? = trou d'une fosse d'aisance] joignant à la rue commune de midy, et une autre chambre de ladite maison du cousté de nuict, pour jouyr de ladite chambre comme de son propre bien et vray acquest...* » Témoins : M^{re} Anthoine Mazen, prêtre soussigné, Jehan Longchambon, Estienne Aureilhe et Pierre Bourcheix dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616

Dans la permutation du 26 février 1616 entre François Arnaud d'Aubière et Michel Vaissat aussi d'Aubière. « *Ledit Arnaud a baillé audit Vaissat une maison consistant en chambre, cellier estant au dessous, et autres appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, jouxte la maison de Guillaume Noellet par sa femme d'une part, la rue publique de nuict, la maison de Jacques Gioux braguette de midy, et la passaige commun entre lesdits Arnaud et Noellet de jour d'autre partye ; contre une autre maison...* » Témoins : Michel Dégironde jeune et M^{re} Claude Feulhade, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616

Dans son contrat de mariage du 4 mai 1616 entre [Deny ?] Vidal, mestayer demeurant à Montdésir, justice de Montferrand, et Magdelaine Duboix, veufve en premières nopces d'Annet Monteilh, et en secondes de Gilbert Martilliat du lieu de Saint Bozire [...], « *ladite Duboix s'est constitué en dot et chansaie, et par elle audit Vidal son futur espoux, tous et chacun ses biens meubles, immeubles, debtes, droicts et actions quelconques, et entre autres une maison, scituée dans ce lieu d'Aubière, et au quartier de la Quaire, jouxte la rue commune d'une part, et la muraille dudit Aubière d'autre ; [...].* » Témoins : Anthoine Vidal demeurant à Beaulieu, François Hébrard, François Thévenon et Quintian Coudert dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1617

Dans son testament du 19 novembre 1617, de Jehan Longchambon, laboureur d'Aubière, « *donne et lègue au posthume qui est dans le ventre de Jehanne Annet sa femme et consorte, s'il est masle, en préciput et advantaige d'Anthonia Lonchambon sa fille, la maison où il fait sa demeure, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant la maison de François Baille d'une part, et la rue commune d'autre ; plus une grange scituée dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, jouxte le chemin commun d'une part, et le chazal de François Thévenon d'autre.* » Témoins : Jacques Gioux

laisné, Blaise Mallet, Blaise Mosnier, François Hébrard, Anthoine Gilbert, Michel Pérol gargoulhou, et M^e François Dujohanel soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1620

Dans le testament du 6 janvier 1620 de Jehanne Legay, « *veufve en premières nopces de Pierre Feulhade et en secondes de M^e Jacmet Dumolin, quand vivait greffier de ce lieu d'Aubyère. ...Une maison, scituée dans le lieu d'Aubyère, et au cartier de la Quaire, jouxte la rue commune d'une part, la maison de Chaptard Vedel d'autre...* » Témoins : M^e Pierre Parron (qui a signé : Perron), concierge du chasteau d'Aubyère, Ligier Chabosy laisné, et M^e Anthoine A... ? qui ont signé, plus Guillaume Mallet, Noël Dumolin, Jacques Reymond et Martin Deperet tous d'Aubyère (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

A noter que dans son précédant testament du 21 avril 1615, sa maison, jouxtant la rue commune et la maison de Chaptard Vedel, était située au quartier de la Place !

1637

« Plus Léger Chauchat, laboureur habitant *dudit* Aubière, au nom de mary et seigneur des biens dottaux de Marguerite Dumoulin, a reconnu au proffit du S^r Carmantrand – terrier Aubeny n°55 – certaine grange ou aise attouchant ensemble, qui furent d'Estienne Rancon, sittuée dans *ledit* lieu d'Aubière au quartier de la Quair, jouxte la voye commune de midy, et nuit, le jardin de noble Guy Durand, seigneur de Pérignat, de bize, et la grange à présent en chazal d'Antonia Villeveau, femme à Benoit Goubelin, et de François Pérol jeune de jour, et le chazal de grange d'Antoine Tailhandier, fils à feu Michel, de midy, au cens de dix-huit deniers. Fait le 21 avril 1637 avant midy, et signé Aubeny, *notaire* royal. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

Situé ici « dans le lieu d'Aubière », ce tènement est, à d'autres époques, situé « hors les murs », donc aux fauxbourgs de la Quaire !

Quartier des fauxbourgs de la Caire

Par définition, les fauxbourgs sont hors les murs. Donc au-delà du quartier de la Quaire (ou Caire), au nord-est du bourg. Reste à déterminer les limites de ses fauxbourgs, avec le terroir ou quartier de la Treille, par exemple... Pour désigner ces fauxbourgs, les actes les situent « hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire ».

1517

« Plus personnellement établi Antoine Martin Blondel a reconnu au profit du S^r Anne de Montmorin – terrier Cousserand n°330 – savoir certaine maison, hort et aise attachant, qui furent de Barthomme Martin au quartier de la quair, juxte la voye commune d'une part, le grange, jardin et aise de M^{re} Antoine Lobeyre d'autre, [*en marge* : # la grange et aise de Jacmet Dumoulin d'autre], la grange et aise de Jean Perol de la quair d'autre, au cens de dix-huit deniers. Fait le 19 février 1517, et signé Cousserand, *notaire* royal. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1517

« Plus personnellement établi Jean Perol l'aîné, fils de feu Pierre, a reconnu au profit du S^r Anne de Montmorin – terrier Cousserand n°3 – une grange avec ses appartenances, hors du mur *dudit* Aubière au quartier de la quair juxte la grange *orient* et bize de M^e Guillaume Olier qui fut de M^e Guillaume Cousturier d'une part, la terre et aise d'Antoine Martin Blondel qui fut de Jean Martin d'autre, la voye commune d'autre et l'aise de Jean Perol petit d'orient au cens d'une quarte et une géline. Fait le 13 novembre 1517 et signé Cousserand *notaire*. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1548

« Plus Jean Perol, fils à feu Jean, et autres, habitant d'Aubière, a reconnu au profit du S^r Gilbert de Jarry – terrier Brugère n°266 – une grange qui fut de Jean Perol l'aîné, scituée espartenances *dudit* Aubière et au quartier de la quair hors le mur *dudit* lieu, juxte la grange, ort et aise des hoirs feu M^e Jean Olier d'une part, la terre et aise de Blanche Luxe qui fut d'Antoine Martin Blondel d'autre, la voye commune d'autre et la grange de Gabriel Perol et ses consorts d'autre partie, une quarte froment *mesure censuelle* et une géline. Fait le 7 janvier 1548 et signé Brugère, *notaire*. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1548

« Plus Estienne Rancon a reconnu au profit du S^r Gilbert de Jarry – terrier Brugère n°40 – pour certaine maison, ort et aise attachant, qui furent *dudit* Martin Blondel, scitués hors le mur *dudit* lieu d'Aubière et au quartier de la quair, juxte la voye commune d'une part, la grange, jardin et aise de Guillaume Dumoulin qui furent de M^{re} Antoine Lobeire d'autre, la grange de Jacmet Dumoulin d'autre, et la grange et aise de Pierre Perol d'autre part, de huit deniers. Fait le 6 décembre 1548 et signé Brugère, *notaire* royal. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1587

Permutation du 12 janvier 1587 entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Guillaume Estiene, aussi laboureur d'Aubière. Ledit Gioux échange *audit* Estiene, une maison, cuvaige et courtil, joignant ensemble avec leurs entours et autres aise et appartenances quelconques, située hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant à la voye commune de midy, la maison d'Anthoine Gilbert et Michel Pérol, un passage entre deux d'autre, la grange de Barthélemy Reddon d'autre, et la grange de Martin Bourcheir drivon d'autre partie, au cens de cinq deniers tournois dus à Monsieur d'Aubière ; contre une

vigne d'une heuvre et demye, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Jacmet Vaissair d'une part, lecdict commun d'autre à jour, la vigne des hoirs de feu Michel Mallet la Treilhe d'autre, la vigne d'Anthoine Bourcheir par sa femme d'autre partie, plus la somme de six escus sol trante sols de plus vallue... Témoins : François Chossidon, Anthoine Vours, sergent dudit Aubière soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Contrat de mariage du 27 janvier 1587 entre Michel Bellard, laboureur d'Aubièrre, et Martine Mosnier, veuve de feu Claude Cladière. Ladite Mosnier s'est constitué en dot et chansaie tous ses biens, et, entre autres, ... plus la moitié par indivis d'un chazal de grange situé hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte la grange des hoirs de feu François Jaffard d'une part, deux rues communes d'autres deux parties ; plus... Témoins : Jehan Domas, Anthoine Gilbert et François Fallateuf, et messire Jehan Vedel, prêtre, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Permutation du 24 décembre 1587 entre M^e Martin Chastanier d'Aubièrre, et François Dégironde bataille, habitant dudit Aubière. Ledit Chastanier a baillé audit Dégironde « *la moytié d'une maison... ; en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chastanier ...plus une maison et ses aizes, située hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, qui confine à la maison dudit Chastanier d'une part, la rue commune d'autre, la grange des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre à jour, et la passaige commun d'autre partie. Comme la moytié de maison baillée par ledit Chastanier audit Dégironde est de plus grande velleur que la maison baillée par ledit Dégironde audit Chastanier, la plus value a été estimée à la somme de quatre escus sol que ledit Dégironde a payée audit Chastanier...* » Témoins : François Ribeyre, Anthoine Vaux, sergent dudit Aubière, qui a signé avec ledit Martin Chastanier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1592

Permutation du 26 janvier 1592 entre Pierre Feulhade, hoste d'Aubièrre, et Estienne Deroche, laboureur dudit lieu. Ledit Feulhade a baillé un pré d'un quart d'heuvre, avec ses arbres, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant au pré dudit Deroche d'une part, le pré de Gabriel Decors par sa femme d'autre, le pré de Michel Dégironde daoust d'autre, et le pré du Chapitre cathédrale de Clermont d'autre partie, aux cens et charges accoutumés, en échange d'un jardin avec une estable y joignant, situé hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant au courtil et aizes des hoirs de M^e Gabriel Arlaud d'une part, le courtil et aize d'Anthoine Fineyre d'autre, le chazal de grange dudit Deroche d'autre, et le courtil dudit Feulhade d'autre partie à bize, au cens d'une coupée blé due au s^{gr} d'Aubièrre ; plus un petit vergier avec ses arbres... Témoins : Jehan Brun de Clermont, et François Gioux d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1593

Permutation du 29 décembre 1593 entre Pierre Feullade, hoste d'Aubièrre, et Estienne Deroche, laboureur d'Aubièrre. Ledit Feullade a baillé audit Deroche la moitié d'un verger planté d'arbres francs, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Horts de Menier, ; en échange, ledit Deroche a baillé audit Feullade un chazal de grange, situé hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, joignant à la voye commune d'une part, la grange dudit Feullade de deux parties, et l'aize des hoirs de Gabriel Legay d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : Anthoine Romain et Anthoine Dégironde d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

1594

Nous sommes chez un notaire de Clermont pour une vente de Jehan et Guilhaume Deperet, père et fils, laboureurs d'Aubièrre, qui vendent, le 19 juin 1594, à Jacques Gaulmet, aussi laboureur d'Aubièrre : « *une maison couverte à thuilles, située aux fauxbourgs d'Aubièrre,*

quartier de la Quaire, composée de deux chambres, deux celliers et autres aizes et appartenances quelconques, joignant à un autre cuvaige dud. Guillaume par sa femme [Michelle Chastanier, citée plus loin dans l'acte], la maison de Michel Pérol de midy, la rue commune de nuict, et le chazal d'Annet Reddout de jour, moyennant le prix et somme de trante trois livres tournois (...) » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1151 - A.D. 63).

1602

Permutation du 28 avril 1602 entre Georges Roussel, laboureur d'Aubière, et Paul Dumolin dudit lieu. Le premier échange « *une grange et jardin avec leurs aises et appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de las Treillas, jouxte le chemin commun d'une part, le jardin du notaire soussigné d'autre, le jardin des hoirs de Pierre Dumolin d'autre, et le simetière dudit Aubière d'autre partie ; ledit Dumolin a baillé et promis en échange audit Roussel, une chambre et cuvaige, scitués hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, jouxte la rue commune d'une part, la maison dudit Roussel par sa femme d'autre, la maison de Jacques Gioux d'autre, et la maison d'Estienne Bussyère d'autre partie...* » Témoins : Guillaume Mazen d'Aubière soussigné, et Michel Dégironde Maugues (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1602

Contrat de mariage du 5 novembre 1602 entre Martin Bourcheir, fils à feu Guillaume, et Anthonia Delaire, veufve de feu Jacmet Brunet, et fille de feu Guillaume Delaire et de Loyze Tourgon, sa veufve cy présente. « *Ladite Anthonia Delaire s'est constitué en dot et chansaie, et par elle audit Bourcheir son futur espoux, tous et chascun de ses biens meubles, immeubles, debtes, droicts et actions présents et advenir, et entre autres,*

- ♦ *une maison avec ses aizes, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Sainct Esprit, jouxte la rue commune d'une part, et la maison de François Fallateuf d'autre ;*
- ♦ *plus une autre maison, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte deux rues communes de deux parties, et la maison de Georges Roussel d'autre...* »

Témoins : honorable homme M^e François Dujohanel et Martin Deperet, d'Aubière, et Honoré Congourdan, marchand des fauxbourgs de Clermont, soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1607

Nous considérons a priori que tout ce qui n'est pas dans le lieu d'Aubière, c'est-à-dire à l'intérieur des murs, est situé dans les fauxbourgs d'Aubière. En voici un exemple dans cette permutation du 27 février 1607 entre François Lucquet et Jacques Legay.

François Lucquet échange « *un chazal et jardin entouré de murailles joignant ensemble, ledit jardin contenant une coupée ou entour, avec ses aizes et appartenances, scitué hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, joignant à la rue commune de nuict, la grange des hoirs de Jehan Rouchaud de jour, la grange des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, et le cuvaige dudit Lucquet, et l'estable de Michel Pérol laigné d'autre partie* » ; contre « *un jardin à viande contenant une coupée ou entour, scitué hors le lieu d'Aubière et au quartier de las Treilhas, joignant au sentier commun d'une part, un passage entre deux d'autre partie, allant audit sentier d'autre, le jardin de Jehan Huguet jeune par sa femme d'autre, et le jardin de François Baille d'autre partie* ». (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

La femme de Jehan Huguet s'appelle Isabeau Bourcheir.

1607

Le 22 août 1607, Pierre Decorps, laboureur d'Aubière, vend à M^e Jehan Tailhandier de Clermont, « *un chazal de grange avec ses appartenances, scitué dans la justice d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte le courtil de grange d'Anthoine et Guillaume Solier d'une part, la rue commune de nuict, le courtil des hoirs d'Annet Reddon d'autre à midy, le chazal de François Gioux d'autre partie, moyennant la somme de quinze livres tournois.* » (M^e

Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63). Nous le plaçons aux fauxbourgs de la Quayre au vu de l'acte suivant (même acheteur) dans lequel ce chazal est cité.

1607

Le 26 août 1607, ce sont Anthoine et Guillaume Solier, père et fils, qui vendent au même M^e Jehan Tailhandier de Clermont, « *un chazal de grange avec ses appartenances, scitué dans les fauxbourgs d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte une rue commune de deux parties et la grange de François Gioux d'autre, et le chazal de grange dudit acquéreur naguère acquis de Pierre Decors de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de trante livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1607

Le 19 novembre 1607, Blaize Tailhandier, laboureur d'Aubière, vend à Guillaume Dégironde, laboureur d'Aubière, « *une grange avec ses appartenances, scituée hors le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quayre, jouxte la grange des hoirs d'Anthoine Dumolin d'une part, le fossé dudit Aubière, le chemin entre deux d'autre, le chazal de grange de Jehan Vedel par sa femme, et le jardin de Claude Feulhade d'autre partie* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1609

Le 4 mai 1609, Anthoine Aubeny, fils à Pierre, laboureur d'Aubière, a vendu à Martin Bourcheir d'Aubière, « *un petit chazal, entouré en partie de vieille muraille, avec ses appartenances, scitué dans la justice d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte le jardin dudit Bourcheir par sa femme d'une part, la grange de Jehan Chastanier par sa femme d'autre, le chazal de Ligier Ribeyre d'autre, et la rue commune de jour d'autre partie, moyennant le prix et somme de dix livres tournois.* » Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien soussigné, et Michel Bourdeix (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609

Une première permutation du 8 septembre 1609 entre Blaize Tailhandier et Michel Tailhandier, fils à feu Anthoine (il y en aura une seconde), nous mène dans les faubourgs d'Aubière. On échange « *une grange scituée dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Quayre [donc pour nous dans les faubourgs de la Quayre], jouxte la grange des hoirs d'Anthoine Dumolin d'une part, les fossés dudit Aubière, le chemin entre deux d'autre, le chazal de grange de Jehan Vedel par sa femme d'autre, et le jardin de Claude Feulhade par sa femme [!] d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

« *Claude Feulhade par sa femme* » : cette mention est très surprenante. A cette époque, il n'y a qu'un seul Claude Feulhade à Aubière, et il est très bien identifié. C'est un prêtre communaliste ; il est donc célibataire et n'a donc pas de « femme ».

1609

Il s'agit ici encore d'une permutation du 8 septembre 1609 entre Blaize Tailhandier et Michel Tailhandier, fils à feu Anthoine. On pourrait croire que c'est un double de la précédente, mais à la lecture il n'en est rien, même s'il y a quelques similitudes. C'est encore un échange de deux granges. Voici la première : « *une grange avec ses appartenances, scituée hors le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quayre, jouxte la grange de Noël Dumolin d'une part, le fossé dudit Aubière, le chemin entre deux d'autre, à nuict, le chazal de grange d'Anthonia Viallereau, veufve de Jehan Vedel d'autre, et le jardin de M^{re} Claude Feulhade d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

Si l'on compare avec la première permutation de la même date du 8 septembre 1609, la grange des hoirs d'Anthoine Dumolin, décédé en 1606, laisse place à la grange de Noël Dumolin, son frère et tuteur de la fille de feu Anthoine. On retrouve bien les fossés et le chemin entre deux, et aussi le jardin de Claude Feulhade, dont on reconnaît l'état de prêtre puisqu'on lui donne du « Messire ».

Jehan Vedel, qui est curieusement vivant dans la première permutation, laisse une veuve dans la seconde ! Il semble bien qu'il s'agisse de la même grange.

1609

Dans l'acquisition du 6 décembre 1609, par M^e Anthoine Jehan, d'Estienne Legay et de sa femme, Marguerite Ballet, on apprend : « *Comme dit le vingtsixiesme jour de mars mil six cent cinq, Estienne Legay et Marguerite Ballet sa femme avaient vendu à tiltre de vente perpétuelle et yrrévocable, et promesse de garantaige, à Noble Anthoine Jehan, un des Gardes du Corps du Roy, un ort à chanvre, qui (s... ?) estre grange, situé au terroir des fauxbourgs de la Quayre dudit Aubière, contenant une quartellée ou entour, jouxte la grange du notaire soussigné d'une part, la grange de M^e Jacmet Dumolin d'autre, la grange de François Dumolin d'autre, et un chemin commun d'autre, moyennant la somme de quatorze livres dix sols. ... Acte fait le jour susdit par M^e Gaspard Ballet, notaire royal à Clermont...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610

Il s'agit ici d'une transaction du 29 janvier 1610, entre les frères Ligier et Jacmet Ribeyre d'Aubière, d'une part ; et Martin Bourcheix, défenseur d'autre. « *Ledit Bourcheix avait acquis d'Anthoine Aubeny, fils à Pierre, un petit chazal, entouré en partie de murailhes, avec ses appartenances, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte la grange dudit Bourcheix acquéreur par sa femme d'une part, la grange de Jehan Chastanier par sa femme d'autre, le chazal desdits Ribeyre d'autre, et la rue commune de jour d'autre partie, au cens accoustumé et qui au moien de la parentelle, qui estait entre lesdits Ribeyre et ladite Béatrix Ribeyre, femme audit Anthoine Aubeny, estant cousins germains, ils devaient avoir par retraict (?) ledit chazal, vu qu'il estait des biens dotaux de ladite Béatrix, (... ...). Ledit Bourcheix s'est desparty par ces présentes de la moytié du susdit chazal au prouffict desdits Ribeyre, ladite moytié du cousté de midy, joignant à celluy desdits Ribeyre (... ...), moyennant la somme de six livres tournois qui par lesdits Ribeyre a esté payée, baillée et deslivrée audit Bourcheix comptant (...).* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

Ce document est d'autant plus intéressant que nous découvrons la parenté entre Ligier et Jacmet Ribeyre et leur cousine germaine Béatrix Ribeyre. La précédente acquisition, mentionnée ci-dessus, est du 4 mai 1609.

1610

Le 31 janvier 1610, Jacques Gioux, tailleur de Lempdes [natif d'Aubière], a vendu à Estienne Borrand, tailleur d'Aubière, « *un cuvaige ou maison avec ses aises et appartenances quelconques, situé hors le lieu d'Aubière, au quartier de la Quayre, jouxte la rue commune de jour, la maison de Georges Roussel d'autre, la maison de Jacques Chastanier de midy, et la maison de Pierre Tarioux de nuict d'autre partie...* » Témoins : M^e François Fuzier, panetier (?) de Clermont soussigné, et Blaize Obby d'Aubière. (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1613

Acquisition du 26 janvier 1613, Guillaume Mazen, laboureur d'Aubière, a vendu à Guillaume Prugnat et à Anna Bourcheix, sa belle-mère, « *un petit chazal de grange, avec ses aises et appartenances, scitué hors le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quaire, jouxte la grange de Michel Baille de jour, le courtil et aises de François Baille de bize, le jardin et courtil des hoirs de M^e Jehan Delaboissière de nuict, et un passaige commun de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de douze livres tournois.* » Témoins : Michel Dégironde et François Deroche. Ledit Guillaume Mazen a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1613

Permutation du 3 février 1613, Jehan Terrasse, laboureur de Royat, échange avec Guillaume Mazen, laboureur d'Aubière, « *une grange et estable au dessous avec ses aises et appartenances, située hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, ladite grange*

jouxte l'aize et maison de Guillaume Pérol, et la grange de Blaise Chossidon de midy, la maison et cuvaige de Jacques Gaulmet, et des hoirs de Jehan Rigoullet de nuict, le courtil et aises de Paul Dumolin de jour, et un passaige à bout de bize d'autre partie ; et l'estable jouxte la grange des hoirs de M^e Jehan Tailhandier de bize, le chemin commun de nuict, et le passaige à bout de midy d'autre partie. » contre « une terre de trois quartellées... » Témoins : Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier. Ledit Guillaume Mazen a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 28 - A.D. 63).

1615

Le 3 février 1615, Guillaume Mazen, laboureur d'Aubière, a vendu à Jehan et André Rigoullet, frères communs en biens, laboureurs d'Aubière, « *une grange couverte à paille, avec un chazal sans couverture, avec leurs autres aises et appartenances quelconques, scitués hors le lieu d'Aubière, et au quartier de la Quaire, jouxte la grange de Paul Dumolin de jour, la grange de Blaize Chossidon et aise des hoirs de feu Michel Pérol de midy, la maison de Jacques Gaulmet, et le cuvaige desdits acquéreurs du costé de nuict, et un passaige de bize d'autre ; et ledit chazal jouxte la grange des hoirs de M^e André Delaire de traverse, la voye commune de nuict, le cuvaige desdits acquéreurs, un passaige entre deux de midy, et l'aize de François Gioux d'autre, moyennant le prix et somme de cent livres tournois.* » Témoins : François Jallat et Estienne Chastanier ; Guillaume Mazen, le vendeur, a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Dans son contrat de mariage du 20 mai 1615, avec Claude Prugny, Marguerite Ballet, veufve d'Estienne Legay, s'est constitué en dot et chansaie « *...un chazal de grange hors le lieu d'Aubière, au quartier de la Quayre, jouxte la rue commune d'une part, et la grange du notaire soussigné d'autre...* » Témoins : S^r Jehan Camain, marchand à Clermont, Chatard Vedel, Jehan Thévenon et Guillaume Solier d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1619

Acquisition du 25 juillet 1619. Anna Bourcheix, femme séparée de biens d'avec Jacques Aureille son mary, et Guillaume Prugnat son gendre, d'Aubière, ont vendu à Michel Baille, d'Aubière, « *une aise ou courtil de grange, entourée d'une petite muraille du costé de bize, scituée hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant la grange dudit acquéreur de jour, le passage à bout de midy, le jardin des hoirs de feu M^e Jehan Delaboissière de nuict, et la grange des hoirs de Michel Biard de bize d'autre partie, moyennant le prix et somme de quinze livres tournois...* » Témoins : Michel Dégironde, et vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit Aubière soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

Ce chazal de grange avait été acheté en 1613 par Anna Bourcheix et Guillaume Prugnat.

1637

« Plus Françoise Andanson, veuve de Blaise Maliot, a reconnu au proffit du S^r Carmantrand – terrier Aubeny n°194 – une grange et hort, qui fut de M^e Claude Aragonnes sittué hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire jouxte deux voyes communes de nuit et bize, le jardin de Guy Durand, S^r de Perignat de midy et l'ort de ladite confessante de jour, au cens d'une quarte froment *mesure droite* et une geline. Fait le 12 juin 1637 avant midy, et signé Carmantrand, Dégironde et Aubeny *notaire.* » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1639

« Plus noble Guy Durand, seigneur de Pérignat, a reconnu au proffit de S^r Carmantrand – terrier Aubeny n°309 – un jardin qui fut en grange et fut de Jean Perol, fils à feu Jean, sittué hors les murs *dudit* Aubière et au quartier de la Quair, jouxte la grange à présent en chazal de François Pérol jeune de jour, la rue commune de nuit, la grange et jardin des hoirs de Blaise Maliot de bize, et la grange et aise de Ligier Chauchat par sa femme de

midy, au cens d'une quarte froment *mesure censuelle* et une géline. Fait le 27 avril 1639 après midy, et signé Aubeny *notaire*. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1690

« Plus M^e André Blaud, avocat en parlement, a reconnu au proffit de M^{re} Gaspard de Montaignac – [*en marge* : terrier Thiolier n°155] – certaine maison, grange, cuvage, bassecour et jardin, hors le mur d'Aubière, et au quartier de la Quaire faisant cy devant quatre items le tout attenant, l'un qui fut de Ligier Chauchat, l'autre qui fut de Françoise Andanson, l'autre qui fut de noble Guy Durand de Pérignat, et l'autre qui fut d'Antonia Villeveaud, jouxte la voye commune de nuit, midy et en partie de bize et jour, le jardin d'Antoine Tailhandier, Antoine Vedel et des hoirs d'André Bourlin aussy de midy, et partie du jardin *dudit* confessant de bize et jour, au cens annuel et perpétuel d'une quarte froment quatre coupes froment *mesure censuelle* une quarte froment *mesure droite* deux gélines et dix-huit deniers. Fait audit Aubière, étude du *notaire*, le premier may 1690 après midy, et signé Thiollier *notaire*. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

Quartier de la Razette

Ce quartier doit son nom à la rue qui longe sa partie nord et qui deviendra, à la fin du dix-neuvième siècle la rue Cote-Blatin. Il est situé au sud de cette rue, entre les rues Charras et Voltaire actuelles. La difficulté est de savoir si sa limite sud atteint l'enceinte côté Ramacles ou pas... (Mais c'est vraisemblable).

1586

Pénétrons dans le fort d'Aubière pour un échange du 17 février 1586 entre Marie Eyraud, marchande de Clermont, et Jehan Fraisse le jeune, laboureur d'Aubière. Ce dernier échange : « *une maison avec ses chambres, celliers et aizes, située dans le fort d'Aubière au quartier de la Razette, joignant la maison de lad. Eyraud d'une part, la maison de Jehan Fraisse laisné de deux parties, et la maison de Guillaume Vaissas d'autre...* » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1116 - A.D. 63).

Jehan Fraisse le jeune : il a un frère, cité ci-dessus, prénommé aussi Jehan, mais surnommé *l'aîné*. Ils sont tous les deux fils d'Estienne, décédé à la date de cet échange. A notre connaissance, ils n'ont pas laissé de descendance à Aubière.

1586

Permutation du 23 septembre 1586 entre honorable homme Jehan Tailhandier, marchand de la ville de Clermont, et Guillaume Noellet, laboureur d'Aubière. Ce dernier a baillé « *un cuvage de présent en ruynes et la couverture presque par terre, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, juxte la rue commune d'une part à jour, la maison et cuvaige dudit Tailhandier à bize, la maison de Jehan Fallateuf à nuict, et une rue à bout à midy, aux cens et charges accoustumés. En eschange dudit cuvaige ledit Tailhandier a baillé un chazal entouré de murailhes, scitué dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Razette, juxte la maison de Michel Viallevaux d'une part à nuict, le chazal dudit Noellet d'autre, et deux rues communes de deux parties de jour et bize, au cens accoustumés ; plus un pré...* » Témoins : Anthoine Vaux, sergent dudit lieu d'Aubière, qui a signé avec ledit Tailhandier, Jehan Tailhandier beaulaigue, laboureur dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1587

Quittance portant assiette du 9 janvier 1587 de Léon Chossidon, tixerand d'Aubière, au nom et comme mary et seigneur des biens dotaux de Jehanne Ceaulme sa femme. Il a confessé avoir reçu de Guillaume Ceaulme, laboureur d'Aubière, assavoir la somme de six écus sol deux tiers ... que ledit Ceaulme avait promis de payer par leur contrat de mariage. Laquelle somme ledit Chossidon a assigné sur une maison située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, juxte la rue commune d'une part à midi, la maison de Michelle Tailhandier d'autre, la maison de Guillaume Vaissair d'autre, et la maison des hoirs de feu Guillaume Eyraud d'autre partie. Laquelle maison ladite Ceaulme jouira... Témoins : Barthélemy Monteil, et messire Jehan Vedel, prêtre, qui a signé avec Annet Louys (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Permutation du 19 octobre 1587 entre Jehan Deperes l'aisné et Jehan Deperet son neveu, fils à feu Michel. Ils échangent entre eux « *un verger planté d'arbres francs situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Vyacroze, contre une maison, avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la maison de Martin Deperes d'une part, la maison des hoirs de feu Audebert Dégironde d'autre, la maison commune dudit Aubière, appelée le Saint-Esprit d'autre, et la rue commune d'autre partie.* » Témoin : Michel Biard, laboureur d'Aubière. Jehan Deperet a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1589

Testament du 17 novembre 1589 de François Oby, laboureur d'Aubière. « *Il ordonne que ladite Anthonia Gioux sadite femme aye la charge, tutelle et administration de ses enfants. Il donne et lègue à Blaize Oby son fils et à ladite Gioux, et au posthume qu'elle a en son ventre, s'il est masle, la maison où il fait de présent sa demeure, avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, la maison de Jehan Oby d'autre, et la maison de Jehan Pezand d'autre partie...* » Témoins : Jehan Deperes, Anthoine Dégironde, Pierre Aubeny, Jacques Vialevaux, Ollivier Aubeny, Anthoine Gilbert, et Michel Dégironde potin, tous d'Aubière. Ledit Deperes a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 4 - A.D. 63).

1591

Testament du 24 août 1591 de Pierre Fosson, laboureur d'Aubière, qui, étant dans sa maison au lit malade de maladie corporelle, a fait et ordonné son testament. Il veut que son corps soit apporté et inhumé dans l'église d'Aubière et au tombeau de ses prédécesseurs. Il a donné et légué à Agnès Bouchier sa femme et consorte, la maison où il fait sa demeure, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, et à la maison de Guillaume Noellet d'autre... Témoins : Anthoine Romain, Claude Salicques, Chaptard Vedel, Anthoine ..., Michel Bouchier, Jehan Tailhandier daublazy, et Paul Dumolin, tous laboureurs d'Aubière. Anthoine Esclany a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Partage du 18 décembre 1591 entre Pierre Martin, marguillier, laboureur d'Aubière, fils à feu Jehan, d'une part, et Anthonia Delair, veuve de feu Jehan Martin, au nom et comme mère et légitime administratrice de Catherine et Halips Martin, ses filles et dudit defunct, et encore Jacques Martin, son fils et dudit defunct, et les siens, d'autre partie. Lesdites parties ont dit avoir fait entre eux le partage des biens qui étaient entre eux communs et à eux délaissés par le décès dudit feu Jehan Martin leur père. Sont advenus audit Pierre Martin les héritages qui s'ensuivent : premièrement, la moitié d'une grange, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la maison de François Vialevaux d'une part, la muraille de la ville d'autre, la rue commune d'autre, et la moitié ci-après advenue auxdits Delair et Jacques Martin du côté de bize d'autre ; l'autre moitié est advenue à ladite Anthonia Delair et à ses enfants, Jacques, Catherine et Halips Martin... Témoins : Guillaume Ceaulme, Michel Dégironde daoust, et Jehan Cellierier, tous dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1602

Également dans le partage des frères Dégironde du 4 décembre 1602, et dans le lot de Michel Dégironde : « *...plus une maison avec un chezal y joignant, scituée au quartier de la Razette, jouxte la rue commune d'une part, et la maison d'Anthoine Degironde d'autre* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1606

Nous reprenons le fil des actes en entrant dans le quartier de la Razette par une permutation du 13 novembre 1606, entre Estienne Thévenon, laboureur d'Aubière, et Anthoine Janon, lui aussi laboureur d'Aubière. Ce dernier échange, contre une vigne d'une œuvre et demie et dix-sept livres tournois, de la part d'Estienne Thévenon, « *une maison avec ses chambres, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Razette, sivé du Rodeyr, jouxte la maison de François Toussaints d'une part, le mur dud. Aubière d'autre, et le cuvaige des hoirs de feue Halips Fontfreyde d'autre, et le chazal de Pierre Pezand d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1607

Le 15 janvier 1608, Jehan Thévenon a vendu à Estienne Thévenon, son frère : « *une chambre de maison avec son cellier estant au-dessous, scituée dans le lieu d'Aubière au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, la maison dudit vendeur*

d'autre à bize, la maison de Jacques Martin de midy d'autre, le passage à bout de Jehan Giraud, Jacmet Thévenon et dudit vendeur d'autre partie, moyennant le prix et somme de cinquante sept livres tournois. » Témoins : Guillaume Pignol, et Jacmet Fallateuf, fils à feu Jehan d'Aubière. (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 23 - A.D. 63).

1607

Le 27 mai 1607, Catherine Bellard, femme à Blaize Mosnier, laboureur d'Aubière, a vendu à Blaize Rameyn, laboureur d'Aubière : « *la moytié par indivis d'une maison, commune entre lesdites parties, consistant en une chambre et cellier estant au-dessous, avec ses appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant à la rue commune d'une part, la maison de Jehan Bonnaud, une ruelle entre deux d'autre, la maison des hoirs de feu Anthoine Bellard d'autre, et encore le cuvaige et aize dudit Bonnaud d'autre partie. Ladite moytié de maison advint à ladite vendeuse par succession de feu Peyronnelle Faugiroux sa tante. Tout fait moyennant le prix et somme de vingt-trois livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1607

Le 31 décembre 1607, Jehan Bonnaud, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Tourgon, mareschal audit lieu, « *un cuvaige, couvert à paille, avec ses appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, juxte le cuvaige d'Andrieu Pécou d'une part, la maison des hoirs d'Anthoine Bellard, et de Blaize Ramayn d'autre, et une rue à bout d'autres deux parties de jour et nuit, moyennant le prix et somme de vingt quatre livres tournois.* » Témoins : François Thévenon, François Lucquet, et Amable Aubeny, clerc soussigné. (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1608

Dans son testament du 6 avril 1608, Jacques Aubeny, époux de Catherine Vaissat, donne et lègue à son fils Jehan « *la maison scituée dans ce lieu et au quartier de la Razette, juxte le cuvaige d'honorable personne M^e Jehan Tailhandier d'une part, et une rue à bout d'autre.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 23 - A.D. 63).

1608

Acquisition du 30 mai 1608. Guillaume Aureilhe, laboureur d'Aubière, a vendu à Anna Bourcheix, femme à Estienne Aureilhe, fils à Guillaume, « *un cuvaige, couvert à thuille, avec ses aizes et appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, juxte la maison commune du lieu d'Aubière accolée au Saint Esprit d'une part, les cuvaige et estable de Jehan Obby et Anthoine Dégironde d'autre, l'esglize dudit Aubière et la maison d'Anthoine Barbat d'autre, et la maison de Guillaume Deperet d'autre partie, moyennant le prix et somme de soixante dix sept livres tournois...* » Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien audit lieu, soussigné, et Martin Bourcheix d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 23 - A.D. 63).

1609

Dans le même acte, un partage du 22 avril 1609, deux mentions de bâtiments et deux quartiers. Les deux copartageants sont héritiers de feu Anna Dauzane. Le premier lot, attribué à son fils, Blaize Mosnier : « *une maison consistant en une chambre et son cellier estant au-dessous, avec ses aises et appartenances quelconques, scituée dans la justice dudit Aubière au quartier de la Razette, juxte la maison de Martin Bourcheix par sa femme d'une part, et deux rues ou passages à bout de jour et nuit d'autres deux parties...* » Le second lot est attribué à son petit-fils, Noël Cladière : « *un cuvaige couvert à paille, scitué dans le lieu d'Aubière, au quartier de la Fontête, juxte le cuvaige d'Andrieu Pécou d'une part, et une rue ou passage à bout de jour et nuit d'autres deux parties...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1609

Dans cet acte du 8 novembre 1609, qui se fait entre Anthoine Dégironde et Guillaume et Estienne Aureilhe, père et fils, nous abordons deux quartiers. Le second ensuite : « *un cuvaige avec ses aises et appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la maison du sieur [... ?] d'Aubière d'une part, la maison de Guillaume Deperes et M^{re} Martin Deperes d'autre, la maison d'Anthoine Barbat d'autre, et la maison ou cuvaige de Jehan Obby d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1610

Permutation du 2 juin 1610 entre Blaize Romain et Jehan Bonnaud, laboureurs d'Aubière. Ce dernier échange « *une maison consistant en chambre, cuvaige estant au dessous, et galletas, avec leurs appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la maison dudit Romain d'une part, la rue commune d'autre, et rue à bout d'autre partie.* » Témoins : François Thévenon et Jehan Pyronnet soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1611

Dans le partage du 24 février 1611. « *Ont esté présents en leur personne, Jacques Martin, laboureur d'Aubière, au nom et comme héritier de feu Catherine Martin, sa fille et de feu Gilberte Faifeu sa mère quand vivait, pour luy d'une part ; et Anthoine Pomyer, au nom et comme mary et seigneur des biens dotaux de Jehanne Faifeu sa femme, sœur à ladite defuncte Gilberte, pour luy et sa femme d'autre. Et l'autre lot est advenu et appartiendra audit Pomyer audit nom, et dans lequel sont compris lesdits héritaiges cy après confinés, qui luy appartiendront : une maison, consistant en deux chambres, croutte estant au dessous, avec un petit cuvaige couvert à paille, estant au devant, avec leurs aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Razette, jouxte la rue commune d'une part, la maison de Saturnin Brun par sa femme [Jehanne Roussel] d'autre, et le mur de la ville dudit Aubière d'autre...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1611

Le 5 octobre 1611, Pierre Martin, marguillier, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Bourdeix, laboureur d'Aubière, « *une grange, avec son courtil y joignant et autres aises et appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la rue commune d'une part, ledit courtil d'autre, la maison des hoirs Chaleix d'autre, et la maison de Jehan Bonabry et de Chatard Vedel d'autre partie ; et ledit courtil jouxte le mur dudit Aubière d'autre, la maison desdits Chalière (sic) d'autre, la maison dudit Bonabry d'autre, et la grange sus confinée d'autre. Cette vente faite, quant à la grange sus confinée en premier lieu, moyennant le prix et somme de cinquante troys livres dix sols tournois, et ledit courtil, moyennant le prix et somme de dix livres tournois...* » Témoins : Ligier Chabosy soussigné, et Blaise Chossidon, d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

1615

Acquisition du 5 mars 1615. Claude Bellard, fils à feu Anthoine, laboureur d'Aubière, a vendu à Blaise Romain, laboureur d'Aubière, « *la moytié d'une maison, avec son cuvaige estant au dessous, ensemble leurs appartenances quelconques, scituée dans le lieu dudit Aubière et au quartier de la Razette, jouxte l'autre moytié de maison appartenant audit Romain, acquéreur, d'une part, deux rues communes de bize et de nuict, et la grange ou estable de Pierre et Jacques Tourgon, frères, de midy d'autre partie, moyennant le prix et somme de trante une livres dix sols.* » Cité : Jacques Gaulmet, beau-père du vendeur. Ledit vendeur devra ratifier la présente vente après qu'il aura atteint l'âge de vingt cinq ans. Témoins : Michel Bourdeix, et Ligier Chabosy, courdonnier, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1617

Dans le contrat de mariage du 17 janvier 1617 entre Gilbert Hébrard, fils à feu Jehan, laboureur d'Aubière, et Catherine Fallateuf, fille à feu Jehan, et de Michelle Thévenon cy présente. « *François Hébrard, frère audit espoux, ayant ledit mariaige pour agréable [...], et des bons et agréables services que ledit Gilbert luy a faicts cy devant, et qu'il espère qu'il luy fera à l'advenir [...], a donné et donne par donation entre vifs, perpétuelle et yrrévocable [...], audit Gilbert cy présent qui accepte, c'est assavoir la moitié par indivis d'une maison avec ses appartenances, commune entre eux, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la maison de Jehan Bonnabry d'une part, la maison de Benoid Goubellin par sa femme d'autre, et la grange et aize de Pierre Martin...* » Témoins : Jehan Thévenon, Jacmet Thévenon, Jacmet Fallateuf dudit Aubière, et Pierre et Jehan Chapprin frères de Beaulmont, et M^e Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617

Le 29 mai 1617, Jacques Vaissat, laboureur d'Aubière, a vendu à Pierre Tourgon, mareschal d'Aubière, « *une maison consistant en une chambre, et cellier estant en dessous avec leurs appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la maison de François Ceaulme par sa femme du cousté de jour, la rue commune de midy, une autre maison dudit vendeur du cousté de nuict, et le cuvaige de Jehan Eyraud de bize ou traverse, d'autre partie, au cens de deux coppées bled et demy géline deus au seigneur d'Aubière, et quitte d'autres cens et charges et d'arrérages jusque huy, moiennant le prix et somme de six vingts livres tournois...* » Témoins : Guillaume Pignol, et Gilbert Aubeny, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

Quartier du Roudeix

Le quartier du Roudeix, que l'on trouve aussi sous les formes graphiques de Roudet, Roudeir, Rodier, Rodyer, Rodeir ou Rodeyr... Autrement dit le quartier du charron qui pouvait être aussi forgeron. Ce quartier se situe à l'est du bourg contre la muraille. Il est confiné au nord par le quartier de la Quaire, à l'ouest par celui de la Place (publique ou de la Halle), en bordure de laquelle se trouve le four banal, et par le cimetière qui borde l'église en son nord-est. Il est séparé au sud-ouest du quartier de la Razette par deux micro-quartiers que sont la Fontête et le Saint-Esprit.

Notons que dans l'inventaire des biens du 28 mars 1587 de feu François Chossidon, il est fait mention de la « rue de la raze du Roudeix » !

1605

Après deux testaments, nous ouvrons une troisième donation entre vifs, celle d'Halips Fontfreyde, en date du 27 août 1605. « *Honneste femme Halips Fontfreide, veufve de Blaize Tailhandier, vivant marchand de Clermont, considérant les bons et agréables services de Victor Tailhandier son fils et dud. defunct, luy a donné et donne par donation entre vifs, [...] un cuvaige, colombier, chambres et estable au dessous, joignant le tout ensemble, aussi avec leurs aizes et appartenances, situés dans le lieu d'Aubière, au quartier du Rodeyr, sive dessous le four, jouxte le mur dud. Aubière d'une part, le cuvaige et grange de Jehan Chastanier par sa femme d'autre, la rue commune d'autre, et la maison de ... [un blanc] avec le passaige à bout d'autre partie* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63). Nous avons confirmation, s'il en est besoin, que le four est proche du quartier du Roudeix, lui-même situé entre l'enceinte est du bourg et l'actuelle rue Bérenger prolongée par l'actuelle rue Voltaire, au centre duquel quartier se trouvait le trou du Roudeix, démoli il y a un peu plus de quarante ans.

Ces Tailhandier ont fait fortune à Clermont dans le commerce. Un des fils de feu Blaize et de Halips Fontfreyde fera sa vie à Aubière où il exercera la profession de laboureur-vigneron. La femme de Jehan Chastanier est Anna Salignat.

1609

Dans cet acte du 8 novembre 1609, qui se fait entre Anthoine Dégironde et Guillaume et Estienne Aureilhe, père et fils, nous abordons deux quartiers. D'abord, le premier : « *une maison consistant en chambre, cuvaige et autres appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Rodyer [Roudeix], jouxte le mur dudit Aubière d'une part, le chazal des hoirs de feu Michel Biard d'autre, la grange de Jacques Martin margoullie [marguillier] d'autre, et le chazal de Michel Bourcheix par sa femme, et le passaige à bout d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

1617

Le 4 juillet 1617, Anthoine Janon a baillé audit Guillaume Janon, sondit frère, « *une chambre, avec son cellier estant au dessouls, avec ses appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Rodyer, jouxte la maison de Victor Tailhandier de midy, le mur dudit Aubière de jour, la maison dudit Guillaume Janon, à cause de sa femme, de nuit, et une autre chambre et cellier estant au dessouls dudit Anthoine Janon permutant du costé de bize d'autre partie. Et sera tenu ledit Anthoine de fermer la porte qui est de présent à l'entrée de sadite maison, de la faire an aultre endroit sans porter incommodité audit Guillaume, demeurant l'escalier et degré commun entre les parties pour s'en servir entre eux...* » Témoins : Gabriel Decors et Anthoine Aubeny laîné qui n'ont sceu signer, ni lesdites parties aussy, ni autre qui ce soit trouvé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1620

Acquisition du 4 mai 1620. Vénérable personne messire Jehan Mailhot, curé d'Heusme Lesglize, résidant en la ville de Clermont, a vendu à Pierre Brolly, laboureur d'Aubière, « *une maison consistant en chambre, galletas, croutte estant au-dessous, et autres aises*

et appartenances, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Simezière, juxta la rue commune de midy, la maison de François Gioux par sa femme de jour, la maison de Bonnet Chastanier de bize, et le simetièze dudit Aubière de nuit ; plus un petit cuvaige, couvert à thuille, aussi avec ses appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière et au quartier du Roudeix, proche de ladite maison, joignant à la maison dudit Gioux par sa femme de midy et nuit, la rue commune de jour, l'aise et basse-cour dudit Chastanier de bize, au cens accoustumé, moyennant le prix et somme de trois cent dix livres tournois... » Témoins : Pierre Martin d'Aubière, et Anthoine Champet, cleric à Clermont, qui a signé avec M^{re} Jehan Mailhot (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

Quartier de la Raze du Rodyer

(Faut-il le confondre avec le quartier du Roudeix ?)

Je ne situe pas encore ce « nouveau » quartier, d'autant que les confins du bien acheté ne concernent que des personnes qui apparaissent pour la première fois. La seule chose dont on est sûr c'est que ce chazal est contre le mur d'enceinte à l'intérieur du village d'Aubière. Il semblerait cependant, que ce « rodyer » que j'ai eu du mal à déchiffrer soit le *roudeir*, et que la raze soit celle du trou du Roudeix... Mais pourquoi cette autre appellation alors que le « quartier du Roudeix » existe ?

1591

Contrat de mariage du 9 janvier 1591 entre Michel Degironde potin, laboureur habitant d'Aubière, et Jehanne Roussel, fille à feu Claude Roussel, quand vivait laboureur de la ville de Montferrand, autorisée par Jehan Beney ..., laboureur d'Aubière, et Michelle Boschon, sa femme, ses oncle et tante. Et lesdits Beney et Boschon sa femme luy ont constitué en augmentation de dot et chansaie, une maison, avec ses meubles et ustancilles, à euls appartenant, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Raze du Rodyer, joignant à la maison d'Andrieu Faifeu par sa femme d'une part, la muraille de la ville d'autre, et la maison de Jacques Aureilhe d'autre partie... Témoins : Michel Dégironde Maugue, Anthoine Dégironde, Anthoine Aubeny, Guillaume Noellet et Guillaume Solier. Messire Pierre Pin, curé d'Aubière, a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1610

C'est donc le 4 février 1610 que Gabriel Decors, laboureur d'Aubière, vend à Saturnin Brun d'Aubière, « *un petit chazal entouré de murailles, avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière, et au quartier de la Raze du Rodyer (?), jouxte le mur dudit Aubière d'une part, le cuvaige d'Andrieu Faifeu d'autre, la maison dudit acquéreur par sa femme d'autre, et le courtil de M^e François Dujohanel d'autre partie, moyennant la somme de dix huict livres tournois.* » Témoins : Anthoine Dégironde, et M^e Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

Quartier du Saint-Esprit

Le quartier du Saint-Esprit doit son nom à l'hôtel du Saint-Esprit, siège d'une confrérie charitable, situé contre l'église à son sud-est, séparé du quartier de la Razette par la rue du même nom. L'hôtel du Saint-Esprit est aussi appelé la *Maison commune* dès la fin du XVI^{ème} siècle, *Mairie* ou *Mairerie* lors des siècles suivant. Il sera enfin, à partir de la Révolution, la première école de garçons.

1602

Mariage du 5 novembre 1602 entre Martin Bourcheir, fils à feu Guillaume, et Anthonia Delaire, veufve de feu Jacmet Brunet, et fille de feu Guillaume Delaire et de Loyze Tourgon, sa veufve cy présente. « *Ladite Anthonia Delaire s'est constitué en dot et chansaie, et par elle audit Bourcheir son futur espoux, tous et chascun de ses biens meubles, immeubles, debtes, droicts et actions présents et advenir, et entre autres,*

♦ *une maison avec ses aizes, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Sainct Esprit, jouxte la rue commune d'une part, et la maison de François Fallateuf d'autre ;*

♦ *plus une autre maison, scituée hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quayre, jouxte deux rues communes de deux parties, et la maison de Georges Roussel d'autre... »*

Témoins : honorable homme M^e François Dujohanel et Martin Deperet, d'Aubièrre, et Honoré Congourdan, marchand des fauxbourgs de Clermont, soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1611

Dans un acte du 25 avril 1611, « *Marguerite Diligier, veufve de feu Jehan Bonnaud, et Blaize Ramain. ... la somme de quinze livres tournois par accord et appointment faict entre les parties, de tout droict de propriété, jouissance et autres quelconques, que ladite Diligier pourrait prétendre par quelque moyen que ce soit, en vertu du contract de mariaige entre elle et ledit defunct Bonnaud, sur une maison par ledit Ramain acquise dudit defunct par permutation, scituée dans ce lieu d'Aubièrre et au quartier du Saint Esprit, jouxte la rue commune d'une part, la maison dudit Ramain d'autre, et une autre rue ou passaige commun de jour et midy d'autre partie, de tous lesquels droicts d'ypothèque, usuffruict, et autres, moyennant lesdites quinze livres tournois, ladite Diligier s'est despartie et despart par ces présentes au prouffict dudit Ramain... »* Témoins : Michel Bourdeix, Pierre Eyraud, Martin Eyraud, Guillaume Pérol dudit Aubièrre, et Pierre Orlhat demeurant à Beaulieu [Montferrand], et M^e Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 26 - A.D. 63).

La permutation, mentionnée ci-dessus, entre Blaize Ramain et Jehan Bonnaud, date du 2 juin 1610. La maison est alors confinée au quartier de la Razette !

Quartier du Thieu (ou Thuel)

Ce quartier est d'abord un terroir, rive droite de l'Artière, entre le pré de l'aire à l'ouest et le pont des Ramacles à l'est, qui enjambait l'Artière dans le prolongement de l'actuelle rue des Grandes Caves. La partie plus proche de l'Artière était parsemée de chènevières et de rutoirs pour faire rouir le chanvre qui était cultivé alentour. Plus au sud, au-delà de la rue de Romagnat actuelle, des constructions apparaissent dès la fin du seizième siècle : des granges et des caves. Apparaît dans le même temps un terroir entre le Thuel et le Pré de l'Aire, nommé la *Penderie*.

1590

Testament du 26 octobre 1590 de Martin Salligaye, laboureur d'Aubière, indisposé de sa personne, a fait son testament. Il donne aussi à sa dite femme un jardin à viande, situé dans ledit lieu d'Aubière et au quartier du Thuel, joignant au jardin de M^e Jacmet Dumolin d'une part, et la grange de Blaize Ramin d'autre... Témoins : François Ribeyre, Estienne Arnaud, Anthoine Tallandier, Anthoine Vaux, Pierre Eyraud, Guillaume Solier et Anthoine Fineyre. Lesdits Tallandier et Vaux ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1591

Testament du 14 octobre 1591 d'Estienne Arnaud, laboureur habitant d'Aubière. Acte où il est fait mention d'une maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Thieu, jouxte la rue commune d'une part, la maison des hoirs de Jehan [... ?] d'autre... Témoins : François Ribeyre, Jacmet Thévenon, Claude Cladière bony, Pierre Boudemeuf, Guillaume Robin, Jacques Reymond et Jehan Biard, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1607

Dans son testament du 25 novembre 1607, Béatrix Ribeyre, lègue à Anthoine Aubeny, son mary, « *la moytié d'une maison, à elle advenue par le partage fait entre elle et Loyse Ribeyre sa sœur, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Thieu (!), jouxte l'autre moytié de maison advenue à ladite Loyse d'une part, et la rue commune à bout de nuict d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

Quartier de la Treille (ou Terroir de las Treilhas)

Le quartier de la Treille est situé hors les murs au levant du bourg, entre les Foisses et l'Artière ; il est construit très tôt durant la Renaissance essentiellement de granges et d'étables. Les maisons se construiront plus tard. Terroir puis quartier « mouillé » et parsemé de sources et de rases, il n'est pas extraordinaire d'y trouver une fontaine.

1517

« [*En marge* : liève 64] Apert que par reconnaissance du 21 X^{bre} 1517 de Michel Solier, au nom de la Champtoin, faite au proffit du S^r Anne de Montmorin, a reconnu de nouveau cens un jardin au terroir de las treilhas jouxte la grange de Michel et Jean Perol dit Labat d'une part, deux voyes communes de deux parties et la grange de Jacmet Dumoulin et ses frères d'autre, au cens de deux coupes froment *mesure droite*. Signé Cousserand – n° *dudit* terrier 249. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1518

« Plus personnellement ébably, Jacmet Dumoulin a reconnu au proffit du S^r Anne de Montmorin – terrier Cousserand n°532 – certaine grange et aise attouchant, qui furent de feu Pierre Dautour, au terroir de las Treilhas, jouxte la grange et aise de M^{re} Antoine Lobeyre d'une partie, les grange et aise de Jean petit Pérol d'autre, et l'ort et aise de Michel Solier, à cause de sa femme, d'autre, au cens de quatre coupes froment mesure censuel. Fait le 8 juin 1518, et signé Cousserand, *notaire* royal. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1548

« Plus Jacmet Dumoulin a reconnu au proffit du S^r Gilbert de Jarry – terrier Brugère n°120 – une grange et aire attouchant qui furent *dudit* confessant, scittué audit lieu d'Aubière et au quartier de las Treilhas, jouxte la grange de Guillaume Dumoulin qui fut de M^{re} Antoine Lobeyre d'une part, la grange de Gabriel Perol et ses consorts de deux parties et la voye commune d'autre, quatre coupes froment mesure censuel. Fait le 19 décembre 1548. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1548

« Plus Gabriel Perol a reconnu au proffit du Sr Gilbert de Jarry le 21 X^{bre} 1548 – terrier Brugère n°155 - une aise qui a été en jardin et fut de Michel Solier scittuée *audit* lieu d'Aubière et au quartier des treilles, jouxte la grange de Pierre Perol dit Labat, fils à feu Michel, et ses consorts d'une part, deux voyes communes de deux parties et la grange de Jacmet Dumoulin d'autre part, au cens de deux coupes *froment* ix le 21 X^{bre} 1548. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubière – Archives communales d'Aubière – D 20).

1586

Permutation du 2 juin 1586 entre Estienne Mallet, d'Aubière, et Anthoine Dégironde, comme mary et seigneur des biens dotaux de Jehanne Mallet sa femme, et sœur dudit Mallet. « *Ledit Mallet échange une grange, avec une estable estant de présent en chazal sans couverture, avec ses aizes et appartenances quelconques, laquelle ledit Mallet a ce jourd'huy acquize d'Anna Faugeron, veuve de feu Pierre Bourlet, en son vivant marchand de Clermont, scituée hors le lieu d'Aubière et au terroir des las Treillas, jouxte la rue commune de bize, la grange de Jehan Obby de nuict d'autre, et le jardin dudit Dégironde d'autre à midy, le jardin ... [en blanc] d'autre à jour ; et ladite estable jouxte la grange d'Anthoine Ramen d'une part, la voye commune d'autre à nuict, et la grange de Jehan*

Obby, un passaige entre deux, et le jardin dudit Dégironde d'autre à jour, quitte de tous cens et charges quelconques ; contre une autre grange appartenant à Jehanne Mallet, femme audit Dégironde, scituée hors le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chambon, joignant la grange dudit Mallet de jour, la grange des hoirs de feu Estienne Bonnabry d'autre, le chemin commun d'autre à midy, le courtil dudit Mallet d'autre à bize, aux cens et charges accoustumés. La grange et le chazal baillés par Estienne Mallet estant de plus grande valeur, ledit Anthoine Dégironde a payé audit Mallet la somme de trois escus sol... » Témoins : Martin Chastanier et Anthoine Vaux d'Aubièrre soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1586

Acquisition du 25 juin 1586. Pierre Aubeny, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Jacques Aubeny son neveu, fils de feu Blaise, pour la somme de soixante-six écus sol deux tiers... « *...une grange situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treilhas, jouxte la grange dudit acquéreur d'une part à jour, la grange des hoirs de feu Anthoine Gioux d'autre, la saulzade dudit vendeur d'autre, et le courtil dudit acquéreur d'autre partie...* » Témoins : Jacmet Dumolin greffier, et François Dauryère, qui ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1587

Permutation du 26 juillet 1587 entre François Viallevaux d'Aubièrre, et Jacques Gioux, aussi d'Aubièrre. Ledit Gioux échange une terre de la moitié de cinq quartellées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Varenas, joignant à la terre dudit Vialevaux d'une part, la terre de Claude Salicques d'autre, la terre de Martin Bourchier d'autre, et le chemin commun d'autre partie, contre la moitié d'une grange, située dans le lieu d'Aubièrre et au terroir de la Treilhe, joignant à la grange des hoirs de Jehan Pérol d'une part, à l'autre moitié de ladite grange appartenant à Michel Pérol d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre dudit Vialevaux d'autre partie. La terre étant de plus grande valeur, il a été convenu que ledit Vialevaux doit payer audit Gioux la somme d'un écu sol... Témoins : Annet Louys, mareschal d'Aubièrre soussigné, et Estienne Deroche (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1588

Contrat de permutation du 20 janvier 1588. François Aureilhe, tuteur de la personne et des biens de Bonnet Chastanier, fils à feu Guillaume, demandeur ; prenant à bail les biens dudit mineur pour les quatre années prochaines, consistant en une maison, sept œuvres de vigne, cinq séterées de terre, deux œuvres et demie de pré, d'arbres, un chazal, une nugeyrade, une bugé, à la charge de nourrir, d'entretenir et d'habiller ledit mineur, en bon père de famille... .. qu'ils sont procédé à la proclamation et à l'estrousse, ... M^e Martin Chastanier, oncle paternel dudit mineur, et Anthoine Ramain, conseiller... un petit chazal, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treillas, joignant à la grange dudit Dégironde de deux parties, le verger de Jacques Broly d'autre, et les granges de Michel Mazen et Anthoine Ramen d'autre partie... (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1588

Permutation du 8 avril 1588 entre « *Anthoine Dégironde, laboureur habitant dudit lieu, pour luy et les siens après d'une part, et François Aureilhe, tuteur de la personne et des biens de Bonnet Chastanier, fils à feu Guillaume, pour luy d'autre part. Lesquelles parties et chacune d'elles, de leur bon gré et volonté et suyvant la permission donnée audit Aureilhe par M^r le bally d'Aubièrre, de pouvoir contraicter le présent contraict en datte du vingtiesme jour de janvier passé, ont fait les permutations et échanges qui s'ensuyvent. C'est à savoir que ledit Aureilhe a baillé audit Dégironde, présent recevant et acceptant, un chazal, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treilhas, joignant à la grange dudit Dégironde de deux parties, la vergier de Jacques Broly d'autre, et les granges de Michel Mazen et dudit Anthoine Ramen d'autre partie, au cens accoustumé et quitte d'arréages jusques huy ; en échange dudit chazal ledit Dégironde a baillé audit Bonnet*

Chastanier, présent ledit Aureilhe son tuteur, et avec ledit notaire soussigné, une vigne d'une heuvre et demye [...]. Fait et passé audit Aubière en la maison dudit notaire en présence d'Anthoine Vaux, qui a signé à la notte originalle, et François Deseymards qui n'a sceu signer ni lesdites parties, le huitiesme jour d'apvril mil cinq cent quatre vingt huit avant midy, et au dessous a signé ledit Vaux avec ledit notaire soussigné. » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1588

Testament codicille du 30 avril 1588 de Martine Legay, veuve de Pierre Deroche. « *Elle lègue à Estienne Deroche, son fils, une grange, située dans la justice d'Aubière et au quartier de las Treilhas, joignant à la grange d'Anthoine S... par sa femme, d'une part, et la voye commune d'autre ; plus une maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place... ; plus une autre maison, où de présent elle fait sa demeure, située dans ledit lieu et au quartier du Chastel, sivé de la Quaire...* » Témoins : Messire Anthoine Constantin, prêtre d'Aubière, et Anthoine Vaux, Anthoine Brunel, Jehan Domas, Blaise Tévenon, Benoid Garetreilhe, Jehan Rigoullet, tous laboureurs habitants d'Aubière. M^{re} Constantin et Anthoine Vaux ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1590

Permutation du 27 décembre 1590 entre Michel Dégironde marquet, laboureur d'Aubière, et Michel Disseranges, tisserand d'Aubière. ...En échange ledit Disseranges promet de bailler audit Dégironde, un jardin à viande, situé dans ladite justice d'Aubière et au terroir de las Treillas, joignant à la voie commune d'une part, le fossé dudit lieu d'autre, le jardin dudit Dégironde d'autre, et la cabane de Guillaume Vaissair d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Jehan Basset de Beaulmont, et Jehan Oby dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1592

Dans une acquisition du 6 avril 1592, on apprend que Blaize Romain, laboureur d'Aubière, a vendu à Michel Viallevaux et Guillaume Pignol, laboureurs dudit lieu, pour la somme de cinq écus sol vingt sols, un petit vergier de quatre coupées, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillias, joignant au vergier desdits acquéreurs de deux parties de jour et traverse, la grange d'Anthoine Ribeyre d'autre, et un vyol ou passage commun d'autre partie, au cens et charges accoutumés... Témoins : Michel Romain et Michel Pérol dudit lieu (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1593

Permutation du 2 janvier 1593 entre Anthoine Aubeny, laboureur d'Aubière, et Jacques Vialevaux, aussi d'Aubière. Ledit Aubeny a baillé audit Vialevaux un chazal de grange avec un verger y joignant, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillias, joignant au verger de Pierre Eyraud d'une part, le verger d'Anthoine Vaux d'autre, la chènevière des hoirs de Blaize Tailhandier d'autre, et le jardin des hoirs d'Anthoine Ameil et de Guillaume Vaissat d'autre partie, au cens et charges accoutumés ; et en échange ledit Vialevaux a baillé audit Aubeny une vigne d'une œuvre... Témoins : Chaptard Vedel, et Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

1594

Dans une vente du 17 mars 1594 pour Pierre Thévenon le jeune contre Jehan Thévenon son frère, tous deux habitants d'Aubière : « *un jardin à ortaille au terroir de la Treilhe, joignant le jardin de François Villevaud de nuit, la saulzet de Paul Dumolin de jour, la grange de François Pérol de bise, une rase venant du fossé dudit Aubière de midi et une rue aussi de midi.* » (Maître Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1150 - A.D. 63).

1602

Acquisition du 28 avril 1602. Paul Dumolin, laboureur d'Aubière, a vendu à Georges Roussel, laboureur dudit lieu, « *une grange avec un jardin joignant ensemble, avec leurs appartenances quelconques, scituée dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillas,*

jouxte la rue commune d'une part, le jardin du notaire soussigné d'autre, le jardin des hoirs de Pierre Dumolin d'autre, et le simetière dudit Aubière d'autre partie, moyennant le prix et somme de treize escus sols... » Témoins : Guillaume Mazen d'Aubière, soussigné, et Estienne Mallet aussi d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1602

Encore dans le partage des frères Dégironde du 4 décembre 1602, et le lot de Guillaume Dégironde, dans lequel sont compris : « *...plus une grange avec une estable joignant ensemble, scituée hors le lieu d'Aubière, et au quartier de las Treilhas sivé de la font, jouxte la grange d'Anthoine Esclany d'une part, la grange de Chatard Vedel d'autre, et le chemin commun d'autre... »* (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1608

Dans le même testament du 6 avril 1608, Jacques Aubeny va aussi donner à son fils aîné « *une grange estable au devant, scituée hors le lieu d'Aubière et au terroir de las Treilhas, jouxte le jardin de François Aureilhe d'une part, la grange de Jacques Gioux jeune d'autre, et le vergier de Jacques Viallereau d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 23 - A.D. 63).

1609

Nous ne pouvons dissocier cette permutation du 8 septembre 1609 de la précédente où se retrouvent Blaize Tailhandier et Michel Tailhandier, fils à feu Anthoine, pour une autre grange. Cette dernière se trouve associée à « *un courtil, avec ses aises et appartenances quelconques, scituée hors ledit lieu d'Aubière, et au quartier de las Treilhas, sivé de la Font, jouxte le ruisseau d'une part, la grange de Guillaume Pignol d'autre, l'aise et courtil des hoirs de François Obby d'autre, et le passaige commun entre lesdites parties... »* (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 24 - A.D. 63).

A comparer avec la seconde grange de la première permutation du 8 septembre. On est ici dans le quartier de las Treilhas, mais pas loin de celui de la Font qui est voisin. On retrouve pourtant la grange de Guillaume Pignol et le ruisseau. Le chazal de grange des hoirs de François Obby devient l'aise et le courtil ; le passage commun est bien là. N'est-ce pas la même grange ?...

1610

Une petite incursion au terroir de las Treilhas pour une grange. Le 20 janvier 1610, Jacques Aureilhe, Anna Bourcheir sa femme, et Guillaume Prugnat son gendre, vendent à Anthoine Dégironde et Estienne Chastanier son gendre, laboureurs d'Aubière, « *un jardin à viande, contenant trois arpents avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubière, au terroir de las Treilhas, jouxte le chemin commun d'une part, la grange et courtil de Chatard Vedel, un passaige entre deux d'autre, le jardin des hoirs de Pierre Reddon Besse d'autre, et le jardin d'Anthoine Gendre, d'autre partie, moyennant le prix et somme de neuf livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

Les hoirs de Pierre Reddon Besse, mort depuis plus de 25 ans, ne sont pas ses enfants, Barthélemy et Marguerite Reddon, également décédés, mais ses petits-enfants : Annet et Jehanne Reddon.

1610

On revient dans ce terroir le 28 janvier 1610, pour une vente de Pierre Labbat, fils à feu Annet, tixerand d'Aubière, à Anthoine Dégironde et à son gendre, Estienne Chastanier, d'Aubière, d'un « *petit ort sans haye ni arbres, d'une couppee, situé dans la justice d'Aubière, et au terroir de las Treilhas, jouxte la grange de Chatard Vedel de midy, l'aize de M^e Anthoine Esclany de nuict, le jardin d'Anthoine Gendre de bize, et le jardin des acquéreurs, par eux naguère acquis de Jacques Aureilhe et Anna Bourcheix sa femme, de jour, d'autre partie, moyennant le prix et somme de six livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1614

Le 2 novembre 1614, honorable homme M^e André Samoël, greffier au « balliage » de ce lieu d'Aubièrre, a vendu à Anthoine Aubeny laisné, laboureur d'Aubièrre, « *pour le prix est somme de quarante cinq livres tournois (...), un chazal de grange et vergier joignant ensemble, contenant ... [en blanc], par ledit vendeur naguère acquis ledit chazal, de Michel Eyraud et André Eyraud son fils, et ledit vergier, de ... [en blanc, lire Anna Tardif], veufve de Pierre Eyraud, le tout situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treillias, jouxte la voye commune de midy, la grange et courtil de Michel Mazen de nuict, le vergier de Jacques Marion de jour, le vergier de Jacques Brolly dudit cousté de nuict, et le vergier de François Pérol de [travers ?].* » Témoins : Michel Dégironde jeune et François Jallat ; ledit Samoël a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 29 - A.D. 63).

1615

Dans son testament du 24 avril 1615, Jehanne Legay lègue à son fils, M^{re} Claude Feulhade, « *...une petite grange couverte à paille avec ses appartenances, scituée dans la justice dudit Aubièrre et au terroir de las Treillias, joignant à la grange de M^e Hugues Dumolin de deux parties, et la grange de Martin Deperet d'autre...* » Témoins : M^{re} Anthoine Mazen, prêtre soussigné, Guillaume Pérol, Jehan Baille, Ligier Ribeyre, Jehan Mouty, fils à Barthélemy, Noël Mouty et Guillaume Janon (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Dans l'acquisition du 22 juin 1615, François Pérol, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Anthonia Obby, femme à Jehan Recollène d'Aubièrre, « *une petite grange, couverte de paille, avec un petit jardin joignant ensemble, avec leurs appartenances quelconques, scituée hors le lieu d'Aubièrre et au quartier de las Treillias, joignant à la grange de Guillaume Pérol d'une part, le jardin de Giraud Goubelin par sa femme d'autre, le jardin de Pierre Thévenon et dudit Pérol de midy, et la voye commune d'autre partie, au cens accoustumé dû au Seigneur d'Aubièrre, moyennant la somme de quarante livres tournois.* » Témoins : Blaize Obby et Georges Moynade (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1618

Le 1^{er} septembre 1618. Estienne Chastanier, laboureur d'Aubièrre, au nom et comme tuteur des enfants de feu Michel Brolly, vivant habitant du lieu d'Aubièrre, vu « *la permission à luy donnée par Monsieur le bally dudit Aubièrre, suivant le désir des parents des mineurs du 22 aoust dernier, a vendu à Michel Brolly laisné, fils à feu Jacques d'Aubièrre, un petit hort ou vergier planté d'arbres francs et autres, au terroir de las Treillas, jouxte la grange et aise d'Anthoine Dégironde de nuict, le vergier dudit acquéreur de midy et jour, et une rue ou passaige à bout de bize d'autre partie, moyennant le prix de vingt livres tournois...* » Témoins : Ollyvier Aubeny et Jacques Marion dudit Aubièrre, et Gilbert Aubeny clerc soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1638

« Plus Antonia Villevaud, femme à Benoit Goubelin, et de luy séparée en bien, habitante de la ville de *Montferrand*, a reconnu au proffit du S^r Carmantraud – terrier Aubeny n°332 – à scavoir certain courtil de grange et aise attouchant, sittués hors le lieu d'Aubièrre au quartier de las Treilhas, qui fut de Jacmet Dumoulin, jouxte la voye commune de jour, le courtil et aise de François Pérol jeune de nuit et bize, le jardin de Jean Brolly par sa femme, un passage entre deux à bou (sic) de midy, et la grange des hoirs de Noël Dumoulin et traverse d'autre partie, au cens de quatre coupes froment *mesure censuelle*. Fait le 28 janvier 1638 et signé Carmantrand, Vaurighand et Aubeny, *notaire* royal. » (Copie de 1779 des Reconnaissances de cens dus aux seigneurs d'Aubièrre – Archives communales d'Aubièrre – D 20).

Quartier du Ventadour

Même si l'on y trouve quelques granges ou chazaux au XV^{ème} siècle, le Ventadour est, à partir de 1603, un quartier donc une zone bâtie où l'on trouve non seulement des granges, des étables, des courtils, mais aussi des maisons.

Depuis la fin des guerres de religion et la mise en place de l'Édit de Nantes (1598), l'insécurité des villages et des bourgs s'est nettement réduite. A Aubière, les faubourgs de la Caire et du Barri, au-delà des remparts et des fossés, sont déjà anciens, et dès la fin du XVI^{ème} siècle, des maisons s'élèvent au Massadou, au quartier des Planches et de l'autre côté de l'Artière dans le futur quartier Saint-Etienne, et même au Thieu. Plus loin, au nord comme au sud, on ne voyait jusqu'alors que quelques granges et étables.

J'aurais plutôt tendance à situer le quartier du Ventadour au nord, au-delà des fauxbourgs de la Quaire : à l'angle des rues des Foisses et Pasteur. Un testament de 1616 le confirme : « *une terre de troy esmynées, scituée dans ladite justice et au terroir du Ventadour, jouxte la terre de las Faissas sivé du Ventadour, et la terre de Jehan Rigoullet d'une part, et le chemin allant à Clermont d'autre...* ». La croix du Ventadour sera plus tard située au bas de la rue Pasteur actuelle, mais à l'est.

1474

« ...que personnellement Guillaume Aureilhe a reconnu au proffit de dame Dauphine de Muro, veuve de M^{re} Anne d'Aubière ix le 18 juin 1474 - terrier Tailhandier n°260 – item un hort contenant quatre coupées de terre ou entour, justice d'Aubière, terroir des hors demeneix, jouxte l'hort de Michel Pafit d'une part, le rif d'Artière d'autre, l'hort des hoirs de François Dauprat d'autre, et la sauzée de Denis Morel d'autre partie, au cens annuel, scavoir un chezal au Ventadour reconnu par *ledit* Aureilhe au troisième article de sa *reconnaissance* et l'hort ci-dessus confiné de neuf coupes *froment mesure droite* et une géline... Fait en présence de Michel Rodier et Pierre Hugon et signé Tailhandier. » (Reconnaissance des cens – Copie de 1779 – D20 – Archives communales d'Aubière).

1517

« Plus Jean Aureilhe l'aîné fils à feu Marc Aureilhe a reconnu au proffit du S^r Anne de Monmorin, le 21 décembre 1517 – Terrier *Cousserand* n°264 – un hort de quatre coupées au terroir des horts demeneix jouxte l'ort *dudit* confessant qui fut de Michel Pafi d'auriant, le rif d'Artière d'autre l'ort des héritiers de Jean Dauprat d'autre, et la sauzade de Denis Morel d'autre, au cens scavoir une grange et aire au Ventadour reconnu par *ledit* Jean Aureilhe au second article de sa *reconnaissance* et l'ort cy-dessus confiné, de neuf coupes froment mesure droite et une géline. Signé Cousserand. » (Reconnaissance des cens – Copie de 1779 – D20 – Archives communales d'Aubière).

1585

Pour débiter, un échange du 18 février 1585. Exceptionnellement, nous allons accéder à deux quartiers pour cet acte qui concerne des granges et courtils. Rédigé par un notaire de Clermont, l'orthographe du premier quartier diffère quelque peu de celle du notaire aubiérois, mais c'est sans importance : Cayre égale Quaire. Cet échange a lieu entre Pierre Vedel, laboureur et boucher d'Aubière, et Pierre Dumolin, laboureur d'Aubière. Pierre Vedel échange : « *une grange couverte de paille avec son courtil, située aux fauxbourgs dud. lieu d'Aubière, au quartier de la Cayre, joignant la grange de M^e Jacques Dumolin de nuit, la grange des hoirs de Michel Deperet de jour, la grange des hoirs d'Anthoine Baille et de Michel Pérol fils à feu Simon à bize, et la voye commune de midy* » ; contre « *une autre grange avec son courtilage, située aux fauxbourgs dud. lieu, au quartier du Ventadour, couverte de paille, joignant la grange de Michel, Anthoine et François Baille frères, de jour, le chazal de Pierre et François Dégironde et de Michel Mazen à midy, la grange et courtil de Mar...? Goun...? de nuit, et le chemin commun à bize* » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1114 - A.D. 63).

1592

Permutation du 8 janvier 1592 entre François Gioux et Jacques Gioux, son frère, laboureurs d'Aubière. Ledit Jacques Baille audit François la moitié par indivis d'un chazal de grange entouré de muraille, étant en commun entre lesdites parties, avec ses appartenances quelconques, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier du Ventadour, joignant au chemin commun d'une part, le chazal à grange des hoirs de feu Pierre Voud... d'autre, le chazal de Michel Solier d'autre, et le courtil des hoirs de feu Barthélemy Reddon d'autre, aux cens et charges accoutumés, en échange d'un petit pré... Témoins : Michel Bourcheir et Anthoine Aubeny, d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1603

Il s'agit d'une acquisition du 9 avril 1603, acte par lequel Jehan Thévenon, laboureur d'Aubière, achète à Pierre Dégironde, aussi laboureur d'Aubière, « *la moitié d'une grange et courtil joignant ensemble, situés hors du lieu d'Aubière et au quartier du Ventadour, joignant à l'autre moitié de grange appartenant audit acquéreur d'une part, la grange et le courtil de François Baille d'autre, le chemin commun d'autre, et la maison et chazal des hoirs de M^e Jehan Delaboissière d'autre partie.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 18 - A.D. 63).

1611

Dans l'inventaire des biens meubles du 1^{er} février 1611 de feu M^e Jehan Tailhandier : une grange, située au quartier du Ventadour (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63). Pas d'autres confins donnés dans cet acte.

1611

Dans son testament du 6 juin 1611, Jehan Thévenon, laboureur d'Aubière, a donné et légué à Pierre Thévenon son fils une grange, courtil, avec ses autres appartenances, située au quartier du Ventadour hors le lieu d'Aubière, juxte le chemin commun d'une part, et la grange des hoirs de M^e André Delaire d'autre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 26 - A.D. 63).

Quartier du Verger (Vergier ou Verdier)

Un des quartiers les plus peuplés de la fin du seizième siècle. Le quartier du Verger est situé au sud-ouest du bourg, coincé entre l'enceinte extérieure au sud et à l'ouest, le château au nord, et le quartier de la Razette à l'est. Sans doute doit-il son nom au verger du seigneur qui occupait une partie de cet emplacement et une vaste étendue au-delà des remparts, dans le terroir de la Garenne, au moyen-âge.

1586

Le testament du 2 février 1586 d'Annet Romain (ou Rancon), « *malade de maladie corporelle* », nous apprend beaucoup de choses sur cette famille Romain *borias* ou *boriage* qui vivait au quartier du Verdier. « *...Il lègue à Jehanne Goye sa femme, une maison située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant une autre maison aud. testateur de midy d'une part, la rue à bout d'autre, le chezal dud. testateur d'autre de bize, et la maison des hoirs de feu Jehan Feulhade d'autre partie ; plus a donné et lègue à Blaize et François Romain ses enfants, une maison située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison cy dessus de bize d'une part, la maison de François Carmantrand de midy d'autre, la rue ou passaige à bout d'autre de nuict, et la maison des hoirs de feu Jehan Esclany de jour, et lad. maison ; de laquelle maison led. testateur a donné et lègue aud. Michel son fils aîné un chezal situé dans led. lieu d'Aubièrre et aud. quartier du Verdier, joignant à la maison cy dessus de midy, la rue ou passaige à bout d'autre, le jardin d'Anthoine Charrier d'autre, et la maison d'Annet Gioux d'autre...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

Romain, Ramen, Ramay ou Rancon : selon les époques, même rapprochées, et les notaires, même contemporains, on trouve ce patronyme sous diverses formes. Après avoir brassé ces dernières sur près d'un siècle, on peut sans aucun doute affirmer qu'elles forment un seul et même patronyme. En 1586, on connaît peu de choses sur cette famille qui devient aubiéroise aux alentours de 1500. Par d'autres actes plus anciens (1530 et 1548), nous savions qu'Annet Romain avait un frère Jehan ; leur père est même cité sans être nommé (dommage !). En 1586, si on connaît les enfants d'Annet, on ne lui connaît pas alors d'épouse. Ce testament va être très révélateur ! Son épouse, au moment de son testament, est citée : il s'agit de Jehanne Goye, prénommée également dans le même document Amable. On apprend aussi cela : « Michel Romain, son fils aîné, du premier lict, d'Anthoinette Fosson, sa première femme... Et Blaize et François Romain, ses aultres fils, de Marthe Gaultier, sa seconde femme... » D'un coup, d'un seul, nous lui découvrons trois épouses ! Curieusement, ce testament ignore complètement ses deux filles, Françoise et Anna. En revanche, on parle de « Gabriel Legay, son beau frère ». Françoise Fosson, sœur de sa première épouse Anthoinette Fosson, avait effectivement épousé Gabriel Legay.

La rue ou « passaige à bout » est l'actuelle impasse Job dans le quartier du Verger.

1586

Partage du 1^{er} mai 1586 entre Jehan Fraisse laîné, laboureur d'Aubièrre, et Jehan Fraisse jeune, laboureur dudit lieu. « *Lesdites parties ont fait entre elles la division et partage des biens qui estaient entre eulx communs, et délaissés par le déceps de feues Anthonia et Catherine Fraisse leurs sœurs, ... une maison, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Claude Salicques, le mur de la ville d'autre, la maison d'Anthoinette Charrier, veufve de feu Jehan Feulhade d'autre...* » Témoins : Anthoine Ramen et Anthoine Ribeyre, les arbitres, Jehan Vaissas, et Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

1586

Contrat de mariage du 28 décembre 1586 entre Jehan Lance, laboureur d'Aubièrre, et Jehanne Roche [lire Deroche], fille à feu Pierre. Ladite Jehanne Roche s'est constitué en dot tous ses biens, et entre autres « *... plus une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison de M^e Jehan Carpentras d'une part, et la maison d'Anthoine Tailhandier d'autre...* » Fait à Aubièrre en la maison de Michel Dégironde Margnat, en présence dudit Dégironde, Pierre Disseranges, Jehan Cellierier, Jacques Fosson, Michel

Disseranges, tous habitants d'Aubièrre, et de M^e Jehan Vedel, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubièrre, 5 E 44 1 – A.D. 63).

1587

Contrat de mariage du 24 avril 1587 entre Pierre Salligair, laboureur habitant d'Aubièrre, et Catherine Fayfeu, veuve de feu Symon Fanaud, en son vivant masson d'Aubièrre. « *Ledit espoux luy a donné l'uzufuict d'une maison auxdits espoux appartenant, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant au chazal de Michel Vaissair d'une part, la maison de [... ?] Salligair d'autre, la muraille de la ville d'autre, et la maison dudit espoux du cousté de jour d'autre partie. Laquelle maison ladite espouze jouira jusqu'à son déceps...* » Témoins : Pierre Thévenon laisné, Anthoine Fayfeu, Martin Salligair, Michel Romain, tous parans et amys des parties (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Testament du 5 août 1587 de Pierre Salligaye, laboureur d'Aubièrre, indisposé de sa personne, a fait son testament. Il lègue à Catherine Fayfeu sa femme, une vigne et une maison où il fait sa demeure, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Pierre Daurière jeune d'une part, le mur de la ville d'autre, une autre maison dudit testateur d'autre à nuit... Son héritier universel : Martin Salligaye, son frère... Exécuteur de son testament : Gabriel Legay, son oncle... Témoins : Pierre Disseranges, François Aureilhe, Anthoine Romain, Jehan Beney p..., Pierre Vedel, Pierre Valleyre, François Disseranges. Pierre Vedel a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Permutation du 1^{er} décembre 1587 entre François Gioux, laboureur d'Aubièrre, et Michel Bonabry, fils de Michel. Ledit Bonabry échange une maison, consistant en chambre, colombier, cuvage et autres aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, juxte la maison des hoirs de feu Michel Dumolin d'une part, le mur de la ville d'autre, la maison de Claude Salicques d'autre, et la rue à bout d'autre partie ; et ledit Gioux a baillé en échange une autre maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau... La maison ci-dessus confinée par ledit Bonabry audit Gioux est de plus grande valeur que celle que ledit Gioux a baillé audit Bonabry ; la plus-value a été estimée à la somme de vingt-deux écus sol un tiers à payer par ledit Gioux audit Bonabry... Témoins : Guillaume Ceaulme, François Oby, et Annet Louys qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1587

Contrat de mariage du 25 décembre 1587 entre Guillaume Estien, laboureur d'Aubièrre, et Catherine Fayfeu d'Aubièrre, veuve de feu Simon Fanaud. Ladite Fayfeu s'est constitué en dot et chansaïre tous ses biens, et entre autres une maison consistant en une chambre et un petit cuvage étant au-devant, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison des hoirs de Pierre Salligaye d'une part à jour, le mur de la ville d'autre, et la rue à bout d'autre ; lesdites vignes situées à la Bezou et la maison, à elle données et léguées par le testament de feu Salligaye son mary... Témoins : Gabriel Legay, Pierre Thévenon, Michel Romain, Barthélemy Mouty, tous parents et amis des parties, et messire Anthoine Constantin, prêtre dudit Aubièrre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

1588

Contrat de mariage du 10 janvier 1588 entre Jehan Bonabry, laboureur d'Aubièrre, et Monde Martin, fille à feu Léonard, dudit lieu d'Aubièrre, âgée d'entour 25 ans. « ... [La moitié d'une] maison avec ses aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, juxte la maison de Gilbert Tairas d'une part, et la maison de Gabriel Legay d'autre... » Témoins : Michel Dégironde Marquet, Pierre Martin, Anthoine Dégironde

Marquet, et Anthoine Tailhandier dudit lieu qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

1590

Permutation du 30 avril 1590 entre Guillaume Geneir Sarrasin, laboureur d'Aubière, et Michelle Aubeny, veuve de feu Michel [Mallet] minou dudit lieu. Ledit Geneir a baillé une maison avec un courtil y joignant avec ses aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Jehan Aubeny d'une part, la grange des hoirs de Jehan ... d'autre, la maison de Pierre Chassignolles d'autre, et une rue à bout d'autre partie, contre une terre d'un journal, située dans la justice de Montferrand et au terroir de las Planas... Témoins : Anthoine Ramen et Chaptard Vedel (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1590

Contrat de mariage du 24 juillet 1590 entre Guillaume Robin, laboureur demeurant de présent à Aubière, et Blanche Dubois, veufve de feu Pierre Cellierier, vivant laboureur dudit lieu. ...Plus une maison avec ses appartenances quelconques, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant au fossé du château dudit S^{gr} d'Aubière d'une part, et la maison de Jehan Aubeny d'autre... Témoins : vénérable personne messire Pierre Pin, curé d'Aubière qui a signé, Anthoine Tévenon, et Guillaume Decors jeune (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

1591

Contrat de mariage du 2 janvier 1591 entre François Chassignolles, fils à Pierre, qui l'autorise, et Anna Dégironde, fille à feu Guillaume, sous l'autorité d'Anthoine Decors, son curateur. Ladite Dégironde s'est constitué en dot et chansaire, tous ses biens ; lesdits biens étant communs par indivis entre ladite épouse et Guillaume Dégironde sa sœur et femme audit Anthoine Decors... Ladite Dégironde s'est aussi constitué une maison, avec ses aises et appartenances, située dans le lieu d'Aubière, et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Chaptard Vedel d'une part, et la maison d'Estienne Arnaud d'autre... Témoins : Anthoine Ramen, Michel Dégironde marquet, Jehan Chastanier, Guillaume Pignol et Anthoine Chastanier. Messire Pierre Pin, curé d'Aubière, a signé avec ledit Jehan Chastanier (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Contrat de mariage du 19 janvier 1591 entre Jehan Bossegai, fils à feu Pierre, laboureur de Beaumont, et Catherine Brun, fille d'Annet Brun ..., laboureur d'Aubière, et de Jehanne Fauvel. Lesdits Brun et Fauvel, père et mère, ont constitué en dot et chansaire à ladite Catherine Brun leur fille, ...la moitié d'une maison, avec un chazal étant au-devant, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Pierre Feullade d'une part, et la maison de Michel Romain d'autre... Témoins : messire Anthoine Constantin, prêtre soussigné, Anthoine Bossegai de Beaumont, et Anthoine Decors d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Partage du 18 février 1591 entre Anthoine Decors, laboureur d'Aubière, au nom et comme mary et seigneur des biens dotaux de Guillaume Dégironde, sa femme, fille à feu Guillaume, et François Chassignolles, aussi laboureur dudit lieu, au nom et comme mary et seigneur des biens dotaux d'Anna Dégironde, sœur à ladite Guillaume. Lesdites femmes, filles et héritières d'Halips Chastanier leur mère. Lesquelles parties ont dit avoir fait entre elles le partage des biens qui étaient entre eux communs et leurs femmes et à elles délaissés par le décès de leur mère, avec pour arbitres, Michel et Anthoine Dégironde. Sont advenus audit Decors les héritages qui s'ensuivent :

♦ une maison avec son cellier étant au-dessous, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Chaptard Vedel d'une part, et la maison de Guillaume Robin par sa femme d'autre ;

Et à la part dudit François Chassignolles sont advenus :

♦ deux chazaux entourés de murailles, situés dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison ci-dessus advenue audit Decors du côté de nuit, la maison d'Estienne Arnaud d'autre à jour ;
Témoins : Michel et Anthoine Dégironde, les arbitres des parties, Michel Pérol de la Quaire, et Guillaume Decors jeune (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1591

Permutation du 28 octobre 1591 entre Blaise Romain borias, laboureur d'Aubièrre, et Michel Romain son frère, laboureur dudit lieu. Blaise Romain a baillé audit Michel Romain une grange couverte de paille, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la grange de Martin Salligaie d'une part, le jardin de Jacmet Gioux d'autre, et la rue ou passage à bout d'autres deux parties, au cens accoutumé ; contre une vigne d'une heuvre et demye... Témoins : Anthoine Fourcaud et Anthoine Moynade d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

1592

Contrat de mariage du 8 janvier 1592 entre Jehan Valleyr, d'Aubièrre, fils de Pierre Valleyr, cousturier d'Aubièrre, et Anna Dégironde, veuve de feu François Chassignolles, en son vivant laboureur d'Aubièrre. Ladite Dégironde s'est constitué en dot et chansaie tous ses biens, et entre autres un cuvage, couvert de paille, avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, juxte la maison des hoirs d'Estienne Arnaud d'une part, la maison de Chaptard Vedel d'autre, et la maison d'Anthoine Decors par sa femme d'autre... Fait en la maison d'Anthoine Decors en présence de messire Anthoine David, prêtre, Anthoine Ramen, Jehan Chastanier, Anthoine Chastanier et Guillaume ..., tous d'Aubièrre. Lesdits David et Jehan Chastanier ont signé le huitième jour de janvier mil cinq cent quatre vingt douze (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1592

Acquisition du 25 novembre 1592. François Vaury, laboureur d'Aubièrre, a vendu à Pierre Disserranges dudit lieu, pour la somme de quatre escus sol, un petit chazal sans couverture, situé dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant au chazal d'Anthoinette Charrier d'une part, le passage commun dudit vendeur et de ladite Charrier d'autre, la maison dudit vendeur d'autre, et une cour et jardin de ladite Charrier d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques... Témoins : Anthoine Vaux, sergent dudit lieu soussigné, et Jean Gioux, aussi d'Aubièrre (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

1594

Mariage du 5 janvier 1594 entre Michel Vaissat, fils de défunt Jacmet Vaissat et de Jehanne Vedel, et Michelle Degironde daoust, fille de Michel Dégironde et de feu Mariette Pezand. Et ladite Vedel mère donne audit Michel Vaissat son fils la maison où ils font leur résidence, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, juxte la maison d'Anthoine Fineyre d'une part, et la rue commune d'autre... Témoins : Jehan Deperes, Guillaume Deperes, Guillaume Noellet, Jehan Degironde daoust, François Degironde, Pierre Degironde, Guillaume Vaissat, Chaptard Vedel, Michel Perol gargoullou, Guillaume Pignol, Ollivier Recolène, Gabriel Decor, tous d'Aubièrre qui n'ont su signer ; et Anthoine Taillandier, François Noellet, messire Anthoine David prêtre, et Martin Deperes, vicaire d'Aubièrre, soussignés (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 9 - A.D. 63).

1594

Acquisition du 6 janvier 1594. Michel Dégironde marquet, laboureur d'Aubièrre a vendu à François et Jacques Dautour, frères, aussi d'Aubièrre, une maison, consistant en chambres et cellier, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, juxte la maison d'Anthoine Bellard d'une part, la maison des hoirs de Michel Dumolin d'autre, le mur de la ville d'autre, et la rue commune d'autre partie, aux cens et charges accoutumés,

moyennant la somme de quarante escus sol... Témoins : Pierre Feullade d'Aubière, et Anthoine Esclany dudit lieu qui a signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 - A.D. 63).

1602

Permutation du 9 avril 1602 entre François Thévenon, laboureur d'Aubière, et François Garatreilhe et Pierre Gilbert, laboureurs d'Aubière. Le premier baille aux seconds, « *une maison scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, consistant en une chambre et cellier estant au-dessous, jouxte la rue commune de jour et bize, la maison de Guillaume Pignol par sa femme d'autre, la maison de Gilbert Ceaulme et Gilbert Teyras, un passage entre deux d'autre partie ; en contre eschange, lesdits Garatreilhe et Gilbert ont baillé une vigne d'une heuvre, scituée dans la justice dudit Aubière et au terroir du Cros du Puy, jouxte la vigne d'Anthoine Deperet par sa femme d'une part, la vigne de M^e Jacmet Dumolin d'autre, la vigne de Pierre Dégironde par sa femme d'autre, et la vigne de Joseph Giraud d'autre partie. Comme la maison, baillée par ledit Thévenon, est de plus grande velleur que la vigne desdits Garatreilhe et Gilbert, ces derniers ont promis de payer audit Thévenon la somme de quinze escus...* » Témoins : M^e Anthoine Reddout qui a signé (Redont), serrurier de Clermont, et Blaise Chossidon d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 17 - A.D. 63).

1605

Cette permutation du 28 janvier 1605 entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, aussi laboureur d'Aubière, nous permet de repérer six maisons ! En effet, François Gioux échange « *une maison avec ses appartenances, cour, chambres et cuvaige, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier [lire : Verger], confinée par la maison de Noël Dumolin d'une part, la maison de Michel Bourcheir d'autre, le mur dud. Aubière d'autre, et la rue commune d'autre partie* » contre, de la part de Jacques Gioux : « *une petite maison consistant en une chambre, située dans led. lieu d'Aubière et au quartier du [... ? illisible], jouxte la maison de Jehan Gioux d'une part, la maison de Michel Bonabry d'autre, et le passaige commun d'autre, plus...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63).

1605

Retour au quartier du Verdier (ou du Verger) pour une permutation du 23 avril 1605 entre Claude Bourcheir, laboureur d'Aubière, et Jacmet (Jacques) Mallet Minou, aussi laboureur d'Aubière. Claude Bourcheir échange « *un petit cuvaige, ou une estable, situé dans le lieu d'Aubière au quartier du Verdier, jouxte la maison de Jacques Marion d'une part, le cuvaige dud. Mallet d'autre, la grange du S^{gr} d'Aubière d'autre, et la rue à bout d'autre partie* », contre, de la part de Jacmet Mallet, « *une vigne d'une heuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 – A.D. 63).

Claude Bourcheir, marié depuis le 26 décembre 1602, à Françoise Mathieu.

Jacmet Mallet Minou : c'est son père, feu Michel Mallet, qui fut le premier à porter le sobriquet de Minou ou plus exactement « Michou », ce dernier trouvé dans une vente chez maître Amable Reynaud, notaire à Clermont, en 1586.

Jacques Marion : il s'agit du charpentier d'Aubière, marié à Marguerite Bousse.

1605

Nous nous retrouvons au quartier du Verger pour le partage du 9 décembre 1605 entre Michel Disseranges et Agnès Brunet, veuve de François Disseranges. Dans la part de Michel Disseranges, il y a « *un jardin situé dans le lieu d'Aubière, quartier du Verdier, jouxte la grange dud. Michel Disseranges d'une part, la maison de Mathieu Sudre par sa femme d'autre partie* »...

1605

Restons dans le même quartier et dans la même famille, mais là l'épouse de Michel Disseranges, Jehanne Tixier, est partie prenante. C'est une permutation du 31 décembre

1605. Les époux Disseranges vont recevoir une vigne à Mallemouche de Michel Dégironde jeune, contre « *un jardin à viande, situé dans le lieu d'Aubièrre, au quartier du Verdier, jouxte la maison dud. Disseranges de jour d'une part, le mur dud. Aubière de midy, le pressoir de la maison de Jacques Martin d'autre, et la maison et aizes d'Annet Vaury d'autre partie* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

Un jardin à viande est, au sens large, un jardin potager. A cette époque, le mot « viande » désigne toute nourriture, aliment, ou mets : « *la viande qu'ils aiment le mieux sont les febves* » (Thevet).

1606

Nous ouvrons, pour la première fois dans cette rubrique, un inventaire des biens après décès. Il s'agit de celui réalisé après la mort de Françoise Bonnabry, épouse de Guillaume Pignol. Nous sommes le 6 janvier 1606 : « *...une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier. Elle jouxte la maison des hoirs d'Estienne Bonnabry et la maison de François Garetreilhe...* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1606

Nous abordons là deux actes, des ventes entre les deux mêmes personnes, Michel Disseranges, tisserand et vendeur, et Olivier Aubeny, laboureur et acquéreur. La première acquisition est du 12 mai 1606, la seconde est du 27 juillet 1606. Curieusement, le vendeur ne va pas être dénommé de la même façon, alors qu'il s'agit sans aucun doute (nous l'avons vérifié sur de nombreux actes et sur plusieurs dizaines d'années) du même personnage !

Dans l'acquisition du 12 mai : « *Michel Disseranges, tixerand d'Aubièrre, a vandu à Ollyvier Aubeny, laboureur d'Aubièrre, une petite aize et ses appartenances, située dans le lieu d'Aubièrre, au quartier du Verdier, jouxte la grange dud. vandeur du cousté de nuict d'une part, la maison de Mathieu Sudre par sa femme, le passaige dud. vandeur pour aller dans son jardin d'autre, et la rue à bout d'aultres deux parties, moyennant le prix et somme de six livres sept sols* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

Dans l'acquisition du 27 juillet : « *Michel Tixeranges, tixerand d'Aubièrre, a vandu à Ollyvier Aubeny, laboureur d'Aubièrre, une petite grange, couverte à paille, avec ses aizes et appartenances, située dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier du Verdier, jouxte le jardin dud. vandeur d'une part, le passaige dud. vandeur et de Michel Dégironde d'autre à midy, la maison d'Annet Vaury et nuict d'autre, et l'aize dud. Aubeny de jour d'autre partie, moyennant le prix et somme de cinquante livres tournois* » (M^e Guillaume Aubény, notaire à Aubière, 5 E 44 21 - A.D. 63).

1607

Lors d'une permutation du 17 mars 1607, Françoise Bellard, veuve de Jehan Aulteribe, échange avec son beau-frère, Ligier Chabosi « *le quart par indivis d'une maison entre lesdites parties, et Ligier Chabosi, mary de Marie (!) Bellard sa femme, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, jouxte la maison de Pierre Valleyre d'une part, la maison des hoirs de François Disseranges d'autre, la rue commune de nuit, et une autre rue à bout de jour d'autre partie...* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

La femme de Ligier Chabosi : d'autres actes indiquent qu'elle s'appelle Jehanne Bellard.

Les hoirs de François Disseranges, époux d'Agnès Brunet : Michel, Guillaume, Isabeau et Jehanne. Tous âgés entre 2 et 16 ans.

1607

Le 17 mars 1607, Jacques Martin échange avec Jacmet Mallet Minou, deux vignes contre « *une maison, qui fut de feu Guillaume Grangier, avec ses aizes et appartenances, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, jouxte la grange de Jacques Marion d'une part, la grange de Pierre Giraud d'autre, et la maison dudit Mallet d'autre partie* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1607

Trois jours plus tard, le 20 mars 1607, c'est une acquisition par Guillaume Pignol, de Ollyvier Aubeny, qui nous ramène au quartier du Verdier. Ollyvier Aubeny vend « *une grange couverte à paille avec une aize y joignant, acquise de Michel Disseranges, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la maison d'Annet Vaury d'une part, le jardin des hoirs dudit feu Michel Disseranges d'autre, le passaige commun d'autre, et la rue commune d'autre partie, moyennant le prix et somme de soixante six livres tournois.* » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 22 - A.D. 63).

1610

Le 2 juin 1610, un échange entre Blaize Romain et Jehan Bonnaud, laboureurs d'Aubièrre. Et ledit Romain échange : « *une maison consistant en deux chambres et un cellier estant au-dessous, et son ... du ... qui estant au devant de ladite maison, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, jouxte la maison d'Annet Vaury de jour, la maison de Michel Romain de bize, une rue à bout d'autre, et le pressoir à huile de Jacques Martin de midy d'autre partie.* » Témoins : François Thévenon et Jehan Pyronnet soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 25 - A.D. 63).

1612

Dans son testament du 4 novembre 1612, Pierre Eyraud, laboureur d'Aubièrre, lègue à Anna Tardif, sa femme, « *une maison luy appartenant et dans laquelle il fait sa demeure, avec ses aises et appartenances, et meubles et ustensilles qui se trouveront dedans à l'heure de son déceps, scituée dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, jouxte la rue commune d'une part, la maison de Jacmet Gioux d'autre, et le jardin de Gabriel Decors d'autre ; plus...* » Il a requis comme témoins : Anthoine Gendre, Pierre Dégironde, Martin Sauty, Jacmet Gioux, Pierre Rodier, Claude Bellard fils à feu Anthoine, tous d'Aubièrre, et M^{re} Jehan Dégironde, diacre dudit Aubière, soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1613

Le 20 mars 1613, Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubièrre, échange avec Jacques Gioux laîné, aussi d'Aubièrre, « *un jardin entouré de murailles, avec ses appartenances quelconques, scitué dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier du Verdier, jouxte le mur dudit Aubière d'une part, la maison et aize des hoirs de Michel Disseranges de jour, la maison et aises d'Annet Vaury de bize, le pressoir à huile de Jacques Martin, une ruelle entre deux d'autre de nuit* » contre « *une nugeyrade avec ses noyers...* » Témoins : Anthoine Pomyer, et Anthoine Esclany soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 27 - A.D. 63).

1614

Dans la quittance du 6 décembre 1614, « *ont esté présents en leurs personnes, Michel Dégironde laîné et Guillaume Dégironde son fils, laboureurs habitants de ce lieu d'Aubièrre, [qui] ont confessé avoir heu et receu de Jehan Boudemeuf, de Pérignat près Sarliève, cy présent, la somme de quatre cents livres tournois d'un cousté, que ledit Boudemeuf père avait constitué en dot et chansaïre à Louyze Boudemeuf sa fille, femme audit Guillaume, par contraict receu par le notaire soussigné, plus la somme de cinquante livres tournois de laquelle ledit Boudemeuf père avait consenti obligation au prouffict de ladite Louyze Boudemeuf et sondit mary par augmentation de dot et supplément de tous les droicts qu'elle pourrait prétendre en succession de ses père et mère et de defunct Jacmet Martin, son feu mary... Ledit Michel Dégironde père, reconnaissant avoir pris et receu entièrement ladite somme de quatre cent cinquante livres, et qu'elle a esté employée à l'acquisition de ses debtes et propres affaires, et celles-ci assignées sur les héritaiges cy après confinés et deslaissés, qui sont en premier lieu :*

♦ *une maison consistant en chambre, croutte, cuvaige, buanderie, puis aizes et aultour ses appartenances quelconques, qui fust des hoirs de Jacques Chomezat, scituée dans le lieu d'Aubièrre, et au quartier du Verdier, jouxte le mur dudit Aubière d'une part, une autre maison et aizes dudit Dégironde père du cousté de bize, la grange de Gabriel Decors*

d'autre, et une rue de jour (...). » Témoins : M^e Hugues Dumolin, praticien dudit lieu soussigné, et Anthoine Aubeny laisné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 29 - A.D. 63).

Croutte : de *crot*, creux, fosse souterraine, silo ou cave. On trouve aussi *croton* ou *croutton*, grotte, cachot souterrain. Croutte ou croutton, je privilégie, dans ce contexte, la signification de silo (à grains) souterrain ; il n'y a pas de cave sous les maisons à Aubière, et lorsqu'il y a un cellier, il est mentionné. Ce pourrait être un caveau semi-enterré.

1615

Dans le contrat de mariage du 26 avril 1615 entre Barthélemy Brun, laboureur d'Aubière, et Françoise Bellard, veufve de feu Jehan Aulteribe, la future épouse « *s'est constitué en dot et chansaïre, ...une maison scituée dans le lieu d'Aubière au quartier du Verdier, juxte la maison dudit Ligier Chabosy d'une part [Ligier Chabosy jeune, fils de Ligier Chabosy laisné], et la rue commune d'autre...* » Témoins : Pierre Bourcheix, Blaise Mosnier, Ligier Chabosy jeune, et autre Ligier Chabosy qui a signé avec Martin Deperet (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1615

Testament du 20 septembre 1615 d'Anthoine Gendre, laboureur d'Aubière, étant dans son lit, malade. « *...Il lègue à Jehanne Veausse, sa femme « une maison avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, juxte la maison et aise de Jacques Marin d'une part, et le rue commune d'autres deux parties...* » Ses héritiers : Marguerite Gendre sa fille et de ladite Veausse, « *avec le posthume qui dans son ventre, soit fils ou fille...* » Témoins : Michel Dégironde jeune, Guillaume Dégironde, Michel Tailhandier, Ligier Chabosy laisné soussigné, Quintian Coudert, Jehan Valleyre et Claude [Lan... ?], tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 30 - A.D. 63).

1616

Dans la permutation du 26 février 1616 entre François Arnaud d'Aubière et Michel Vaissat aussi d'Aubière. « *Ledit Arnaud a baillé audit Vaissat une maison ... ; contre une autre maison consistant en chambre, cellier estant au dessous, et un cuvaige joignant ensemble avec leurs autres aises et appartenances quelconques, scituée dans ledit lieu d'Aubière, et au quartier du Verdier, juxte la rue publique à bout de midy, le cuvaige d'Anthoine Meusnier Mynard, et le chazal de Jehan Chastanier de jour, la maison de Guillaume Fineyre de nuict, et le chazal de Jehan Cellierier de bize d'autre partye. Ladite maison, confinée par ledit Arnaud audit Vaissat, est de plus grande velleur que l'autre baillée par ledit Vaissat ; à ceste cause, ledit Vaissat a payé audit Arnaud la somme de cinquante livres tournois...* » Témoins : Michel Dégironde jeune et M^{re} Claude Feulhade, prêtre soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616

Dans son testament du 15 mars 1616. Jehan Cellierier « *donne et lègue à François Chavaignat, fils à feu François, et de ladite Marguerite Cellierier sadite fille, une maison consistant en deux chambres, cellier estant au dessous, cuvaige joignant à celui-ci, et autres aises et appartenances, qui fust de feu François Chavaignat son père, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, juxte une rue commune d'une part, la maison d'Annet Decors d'autre, et la maison des hoirs d'Annet Louys d'autre, avec tous les meubles et ustencilles de maison qui se trouveront dans lesdits maison et cuvaige à l'heure de son déceps, pour en disposer à son plaisir et volonté ; plus un autre petit cuvaige, avec ses aises et appartenances, scitué dans ledit lieu, au quartier susdit, juxte la maison de Guillaume Fineyre et Jehan Fineyre frères d'une part, et le cuvaige de M^e Jehan Bertrand par sa femme d'autre...* » Témoins : Jacmet Giou, Jehan Giou, Pierre Dégironde, Michel Tailhandier, Durand Fineyre, Anthoine Deperet, et Jacques Tourgon fils à feu Pierre, tous d'Aubière. » (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1616

Dans son testament du 17 mai 1616 de Michel Tailhandier, laboureur d'Aubière, « *considérant les bons et agréables services, amour et hobéissance que ladite Anna Sudre sadite femme et consorte luy a toujours portés depuis le temps qu'ils furent conjointts par mariage [...] et qu'elle luy porte journellement, et qu'elle luy fera et portera à l'advenir [...], donne et lègue à ladite Sudre, une maison composée de chambre et cellier, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la rue commune d'une part, et la maison de Jehan Dégironde d'autre...* » Témoins : Pierre Brolly, Pierre Dégironde, Quintian Coudert, Guillaume Fineyre, François Dautour, Martin Sauty et Jehan Fineyre, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 31 - A.D. 63).

1617

Mentionnée dans le partage du 13 mai 1617 entre Guillaume Fineyre, laboureur d'Aubière, et Jehan Fineyre, son frère : « *une maison, consistant en une chambre, et cellier estant au dessous avec ses aultres appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la maison de François Arnaud de jour, et deux rues communes d'autres deux parties...* » Témoins : Ligier Chabosy et M^e Anthoine Esclany, soussignés, et Jacques Gioux (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1617

Cession du 21 novembre 1617 de Jehan Deseymards, laboureur d'Aubière, pour Marie Faria (sic), veufve de Gilbert Teyras, vivant habitant de ce lieu d'Aubière. « *C'est assavoir tous les droits de seigneurie, propriété et autres quelconques, sur une maison avec ses appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la maison des hoirs de Léonard Martin d'une part, la maison et aise des hoirs d'Anthoine Charrier d'autre, et deux rues communes d'autres deux parties ; plus sur une vigne d'une heuvre... Lesquels héritaiges feu Gilbert Teyras, père audit Anthoine, avait vendu à feu François Deseymards, père audit ceddant, moyennant la somme de vingt huit livres tournois, par contraict receu par feu Jacmet Dumolin, et depuis par autre contraict du douziesme mars mil six cent dix sept, ledit Jehan Deseymards avait promis d'en faire la revente à Anthoine et François Teyras, enfants audit feu Gilbert, en luy payant la somme de dix neuf livres tournois qui luy estait due des restes desdites vingt huict livres. Cette cession faite par ledit Jehan Deseymards à ladite Fariat, du vouloir et consentement desdits Anthoine et François Teyras frères cy présents, moyennant semblable somme de dix neuf livres tournois et vingt quatre sols tournois, revenant le tout à la somme de vingt livres quatorze sols...* » Témoins : Pierre Dégironde, Quintian Coudert et Jehan Barbier dudit Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 32 - A.D. 63).

1618

Acquisition du 27 août 1618. Paul Dumolin, laboureur d'Aubière, a vendu à M^{re} Jehan Dégironde, prêtre de ce lieu d'Aubière, et Paul Dégironde, son frère dudit lieu, « *une maison composée de chambres, galletas, croutton, cuvaige et basse-cour estant au devant, avec ses autres aises et appartenances quelconques, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la rue publique de jour, une autre maison et courtil de Guillaume Dégironde par sa femme de midy, le mur dudit Aubière de nuict, et la maison et aises des hoirs de Jehan Biard de bize ; plus un vergier...* Ceste vente moyennant le prix et somme de sept vingts livres tournois... » Témoins : Jacques Duprat, sergent audit lieu, et Gilbert Aubeny clerc, qui ont signé avec ledit M^{re} Jehan Dégironde (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 33 - A.D. 63).

1619

Dans le contrat de mariage du 17 janvier 1619 entre Pierre Bosse Jallau, fils à Jehan, laboureur d'Aubière, et Jehanne Reymond, fille à Jacques Reymond d'Aubière, il est fait mention « *...d'un jardin avec ses appartenances, scitué dans le lieu d'Aubière au quartier du Verdier, jouxte la grange du seigneur d'Aubière d'une part, et le jardin de Jacmet Giou d'autre...* » Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit Aubière

soussigné, Saturnin Brun dudit Aubière, Anthoine Constant et Pierre Bosse Jau (sic) de Clermont (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

1619

Testament du 23 avril 1619 d'Anthoine Gendre, laboureur d'Aubière. « *Il donne et lègue à ladite Veausse, l'uzuffruict jouissant et exploitant d'une chambre dans la maison à luy appartenant, et dans laquelle il fait sa demeure, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte deux rues communes de deux parties, et la maison de Jacques Marion d'autre...* » Témoins : M^{re} Jehan Dégironde, prêtre dudit Aubière soussigné, Martin Bourcheix, Marc Cotterousse, Guillaume Fineyre, Anthoine Mallet, Jehan Desaymards et Jacques Reymond, tous d'Aubière (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 34 - A.D. 63).

1620

Inventaire du 16 avril 1620 des biens de feu Jehanne Tixier. « *Aujourd'huy, seiziesme jour d'avril mil six cent vingt, en la présence du notaire royal du lieu d'Aubière soussigné, et des tesmoins cy après nommés, s'est présenté François Thévenon, d'Aubière, lequel a remonstré que cy devant il aurait esté maryé avec Jehanne Tixier, veufve en premières nopces de Michel Disseranges, duquel mariage serait dessendus Gilberte, Michelle et Anthoine Thévenon, leurs enfants, jeunes et en bas aage, laquelle Tixier serait déceddée depuis six ou sept mois environ.* » Cités : François Disseranges, fils de ladite défunte, Michel Disseranges et Guillaume Pignol, tous parents de ses enfants cy présents. « *... une maison, avec ses aises et appartenances, au terroir du Verdier, jouxte la maison et aises d'Olyvier Aubeny de jour, et la rue commune d'autre...* » En présence de Blaise Ramen d'Aubière, et de M^{re} Thomas Albosts, prêtre de Lempdes soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

1620

Partage du 31 décembre 1620. François Disseranges, Guillaume Disseranges et Jacmet Disseranges, enfants de feu Michel, laboureur d'Aubière, ont fait entre eux la division et partage des biens communs entre eux, qui avaient été délaissés par les décès de leur feu père et aussi de feu Jehanne Tixier leur mère. Pour mémoire, le partage fait cejourd'huy entre eux et François Thévenon leur beau-père. « *Le lot advenu audit François Disseranges :*

- ♦ *une chambre d'une maison au quartier du Verdier, jouxte une autre chambre advenue audits Guillaume et Jacmet frères, de midy, la chambre de François Thévenon de bize, la maison d'Olyvier Aubeny de jour, et le jardin de Jacques Gioux laisné de nuit, le passage commun entre les parties, dans lequel ledit François sera tenu de faire son entrée et porte pour entrer dans ladite chambre ;*

A la part de Guillaume est advenu :

- ♦ *la moitié par indivis d'une chambre avec son cellier et appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la chambre cy dessus advenue audit François de bize, et le mur dudit Aubière de midy ;*

- ♦ *plus la moitié par indivis d'un jardin audit quartier du Verdier, jouxte le cuvaige de Guillaume Pignol d'une part, et la maison d'Anthoine et François Teyras d'autre ;*

Et à la part dudit Jacmet est advenu :

- ♦ *la moitié par indivis de ladite maison et jardin au quartier du Verdier, cy dessus confinés, qui demeurent communs entre luy et ledit Guillaume son frère...* » Témoins : vénérable personne M^{re} François Noellet, curé dudit lieu, et Ligier Chabosy sergent qui ont signé (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

1620

Partage du 31 décembre 1620. François Thévenon, d'Aubière, au nom de père et légitime administrateur de Gilberte, Michelle et Anthoine, ses enfants et de feu Jehanne Tixier, sa femme, d'une part, et François, Guillaume et Jacmet Disseranges, enfants de feu Michel et de ladite feu Tixier, leur mère quand vivait, d'autre partie. « *Lesquelles parties ont*

confessé estre venue pour diviser et partager les biens qui estaient entre eux communs, et leur avaient esté délaissés par le décès de ladite deffuncte Tixier. Pour faire le partage, ils ont pris avec eux Guillaume Pignol et Jehan Thévenon, d'Aubière, qui ont fait deux lots. L'un desquels est advenu et appartiendra audit Thévenon, et dans lequel sont contenus les héritaiges cy après confinés :

♦ premièrement, la première chambre de la maison de ladite deffuncte, donnant sur la rue du cousté de bize, avec son cellier estant au dessous, et ses autres appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière [au quartier du Verdier], jouxte la rue commune du cousté de bize d'une part, et la chambre desdits Disseranges du cousté de midy.

Auxdits Disseranges frères, le second lot :

♦ premièrement, une chambre de la maison de ladite deffuncte du cousté de midy, avec son cellier estant au dessous, avec leurs autres appartenances, scituée dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la chambre cy dessus advenue audit Thévenon de bize, la maison desdits Disseranges à cause de la succession de leur feu père du cousté de midy, et seront tenus lesdits Disseranges frères de faire leur entrée et porte pour entrer dans ladite chambre du cousté de nuict dans leur chazal... » Témoins : Georges Vergne demeurant audit lieu, et Ligier Chabosy sergent soussigné (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 35 - A.D. 63).

Quartier(s) non défini(s)

1586

Le notaire laisse l'appellation du quartier en blanc (!?), on ne le saura jamais, à moins que... C'est Charles Bourcheir Drivon, laboureur d'Aubière, qui, avec son épouse Anthonia Rougier (ou Ronzier) présente en l'étude de maître Reynaud à Clermont, le 19 mai 1586, et vend à Marie Heyraud : « ...une maison, composée de chambres haultes et basses, avec ses courtilages, aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière, au quartier de ... [en blanc] joignant la maison de Ligier Béraud par sa femme de bize, la maison de Martin Bourcheir de nuict, la maison ou chazal des hoirs de feu Michel Bourcheir de midy, et les murs de la ville d'autre... » (M^e Amable Reynaud, notaire à Clermont, 5 E 11 1117 - A.D. 63). Je pencherais pour le quartier de la Quaire. A confirmer.

1605

Cette permutation du 28 janvier 1605 entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, aussi laboureur d'Aubière, nous permet de repérer six maisons ! En effet, François Gioux échange « une maison avec ses appartenances, cour, chambres et cuvaige, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier [lire : Verger], confinée par la maison de Noël Dumolin d'une part, la maison de Michel Bourcheir d'autre, le mur dud. Aubière d'autre, et la rue commune d'autre partie » contre, de la part de Jacques Gioux : « une petite maison consistant en une chambre, située dans led. lieu d'Aubière et au quartier du [... ? illisible], jouxte la maison de Jehan Gioux d'une part, la maison de Michel Bonabry d'autre, et le passage commun d'autre, plus... » (M^e Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 20 - A.D. 63).

LEXIQUE

Aujourd'huy : "Aujourd'hui" est lui-même un pléonasma. "hui" signifiant "en ce jour", "au jour d'aujourd'hui" signifie donc "au jour du jour de ce jour".

Billon : Ados formés par des bandes de terre labourées.

Bouraille : [ou *bour*] litière des bêtes.

Buge : En Basse-Auvergne, au 17^{ème} siècle, champ de culture épisodique (aussi écrit *bughe*). Dans le Puy-de-Dôme, pacage, pâturage situé souvent près de la maison d'habitation ; c'est presque toujours un lieu inculte où l'herbe pousse naturellement. Peut désigner une jachère.

Casseau : Billon de culture. Parfois parcelle de terre cultivée.

Consorte : épouse ; membre d'une communauté de biens (avec son époux).

Courtil : petite cour de ferme enclose servant aux ébats du bétail, au dépôt du matériel agricole ; ou petit jardin clos attenant à une maison de paysan.

Courtine : Rideau de lit.

Croutte : de *crot*, creux, fosse souterraine, silo ou cave. On trouve aussi *croton* ou *crootton*, grotte, cachot souterrain. Croutte ou croton, je privilégie, dans ce contexte, la signification de silo (à grains) souterrain ; il n'y a pas de cave sous les maisons à Aubière, et lorsqu'il y a un cellier, il est mentionné. J'ai néanmoins trouvé un inventaire de biens où la *croutte* était assimilé à un cellier contenant des poinçons pleins de vin (Inventaire des biens de Blaise Obby, du 1^{er} mai 1628) ! En général, ces celliers, caves ou croottons sont tout au plus semi-enterrés.

Devanteau : mot trouvé dans un CM du 1^{er} janvier 1619 et un autre du 14 décembre 1619. Partie d'un trousseau ? Oui, il s'agit d'un tablier. Il y en a souvent plusieurs dans un trousseau.

Éminée : ancienne mesure de capacité et/ou de superficie. Ce que l'on peut semer avec une émine (entre 100 et 500 litres). En Basse-Auvergne, l'émine ou éminée valait la moitié de la séterée (2 quartelées ou 4 cartonnées, souvent 16 coupées).

Edit ou Hedit : parfois trouvé sous la graphie lecdict, hecdict ou ecdict. C'est une « châprière », en Basse-Auvergne, prairie cultivée en châpre ou sainfoin. Très souvent suivi du mot « commun », ce qui laisserait penser que cette châprière était commune à l'ensemble des Aubiérais.

Nuncupatif (testament) : Forme de testament oral fait en présence de sept témoins.

Procureur d'office : Sous l'Ancien Régime, le procureur d'office, était l'officier nommé par le seigneur, chargé d'attirer un justiciable devant la cours de justice seigneuriale (ministère public). Il pouvait et devait le faire s'il estimait défendre l'intérêt général ou celui du seigneur. Par opposition, un simple procureur ne pouvait agir en justice qu'au nom d'un plaignant en qualité de représentant mandaté (avocat ou avoué).

Quartelée : ancienne mesure de superficie, généralement ce que l'on pouvait semer avec une quarte de grains (une quarte = entre 64 et 78 litres selon les régions). En Basse-

Auvergne, où elle valait le quart de la séterée, elle comprenait 2 cartonnées et, souvent, 8 coupées.

Quarts du Seigneur : droit dû au seigneur d'un lieu en Auvergne par ceux qui font feu et résidence en sa seigneurie.

Ribeyre : (ou Ribeire) En Basse-Auvergne, vallée élargie où se trouvaient de bonnes prairies.

Saye : Etoffe de laine, sorte de serge légère que l'on employait pour garnir les meubles et doubler les habits, ainsi que pour faire les chemises de certains religieux.

Sive : suit la désignation d'un terroir ou d'un quartier, signifie *près de*.

Transcrit, annoté et ordonné par Pierre Bourcheix, 2015, 2023